PARIS-CENTRE

Dix-septième année. - N° 5.904

ABONNEMENTS :

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Nièvre et limitr...	55.00	30.00	16.00
Autres départ....	60.00	32.00	17.00
Union postale....	100.00	52.00	28.00

TÉLÉPHONE : 2-17 & 2-18

Régional Quotidien

VINGT CENTIMES

Rédaction, Administration, Publicité : 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF : Abel LAMY

COMPTE CHÈQUES POSTAUX : Paris 272-43 — REGISTRE DU COMMERCE : N° 57

DIMANCHE 26 AVRIL 1925

Après le guet-apens communiste

CODE PÉNAL

Art. 265. — Toute association formée, quelle que soit sa durée ou le nombre de ses membres, toute entente établie dans le but de préparer ou de commettre des crimes contre les personnes ou les propriétés, constituent un crime contre la paix publique.

Art. 266. — Sera puni de la peine des travaux forcés à temps quiconque se sera affilié à une association formée ou aura participé à une entente établie dans le but spécifié à l'article précédent...

Art. 267. — Sera puni de la reclusion quiconque aura sciemment et volontairement favorisé les auteurs des crimes prévus à l'article 265, en leur fournissant des instruments de crime, moyens de correspondance, logement ou lieu de reunion.

Qu'attend le Gouvernement pour appliquer cette loi aux bandes rouges ?

DES FRANÇAIS SONT TOMBÉS SOUS LES BALLES DE MOSCOU

Paris suivra aujourd'hui avec recueillement les obsèques des victimes du lâche guet-apens

Paris, 25 avril. — Bien qu'aucune opération judiciaire n'ait eu lieu ce matin, l'enquête continue sur l'attentat de la rue Damrémont et sur sa préparation.

Selon un journal de l'après-midi, les renseignements recueillis dès maintenant par les policiers permettent de déclarer que la participation d'éléments étrangers au coup de main d'avant-hier soir, est absolument certaine.

M. Barnaud, juge d'instruction, dépouille les objets saisis au cours des perquisitions d'hier, prend des notes, entend des témoins et il est possible qu'à la suite de ce travail, il décide d'autres opérations pour demain ou les jours suivants.

Le président de la République a chargé ce matin le colonel Marassé, de sa maison militaire, d'aller présenter ses condoléances aux familles des victimes de l'attentat.

Une imposante cérémonie

La Ligue des Patriotes et les Jeunesses Patriotes, ont décidé d'enterrer leurs morts avec la simplicité, le calme, la douloureuse sérénité, seuls dignes de tant d'héroïsme. Paris entier tiendra à participer à ces obsèques solennelles et c'est une foule immense qui escortera jusqu'au cimetière, les héros tombés en défendant l'ordre dans la capitale.

La cérémonie funèbre commencera à une heure, à Notre-Dame. Seuls des faisceaux de drapeaux, des tentures tricolores, décoreront la Basilique.

Par suite de l'énorme affluence que l'on prévoit, l'entrée de la cathédrale ne sera accordée qu'aux porteurs de cartes spéciales et aux délégations.

M. Millerand, président de la Ligue Républicaine Nationale ; le général de Castelnau, président de la Ligue des Patriotes; M. Taittinger, président des Jeunesses Patriotes ; M. Maurice Quentin, président du Conseil municipal de Paris, de nombreux parlementaires et conseillers municipaux, seront groupés autour du catafalque.

A l'issue du service funèbre, les cercueils seront déposés sur les chars mortuaires. Le cortège se fermera et se rendra au cimetière de Vaugirard, en suivant l'itinéraire suivant : Pont au Double, rue Lagrange, rue de Fouarren, rue Dante, boulevard Saint-Germain, rue du Four, rue de Sèvres, rue Lecourbe, cimetière de Vaugirard.

Le défilé aura lieu devant le cimetière de Vaugirard. La dislocation s'ensuivra. Des discours seront prononcés au cimetière, par MM. Millerand, de Castelnau, Taittinger, etc...

Les ligues, groupements et associations suivants ont adressé à leurs adhérents des appels dont voici le texte :

La Ligue Républicaine Nationale engage ses adhérents et ses amis, à assister demain dimanche, à une heure, à Notre-Dame, aux obsèques de MM. Marchal, Tillet et Trullet, membres de la Ligue, assasinés par les communistes, rue Damrémont. Le groupe et les sections de l'Union Nationale des Combattants de la région parisienne assisteront aux obsèques des membres des Jeunesses patriotes, assassinés à la manifestation du 23 avril.

Le président et le comité central de l'association nationale des Camarades de combat, douloureusement émus par les lâches assassinats dont ont été victimes les membres des Jeunesses Patriotes, au nombre desquels sont d'anciens combattants, prient instamment les membres de l'A. N. C. C. de prendre part aux funérailles qui auront lieu le dimanche 26 avril, en l'église Notre-Dame, à 13 heures. Une délégation du comité central assistera aux obsèques. La Légion et le Groupe d'Action plébiscitaire ont également invité leurs membres à se réunir dimanche. Les adhérents du groupe plébiscitaire à midi et demi précises, au Métro-Cité ; ceux de la Légion, à 13 heures, square de l'Archevêché, derrière l'abside de Notre-Dame.

Enfin, le groupe universitaire des Jeunesses Patriotes adresse l'appel suivant aux étudiants :

« Camarades, quatre jeunes hommes ont été lâchement assassinés jeudi soir par la volonté criminelle d'un parti révolutionnaire. Contre un acte aussi odieux, préface sanglante à des plus tragiques complots, il convient que toute la France, que toutes les classes de citoyens honnêtes, protestent. Il convient que tous affirment leurs sympathies aux victimes et leur volonté calme et forte devant les criminels. Etudiants, vous êtes conviés aux obsèques des victimes de l'attentat communiste. Vous vous ferez un devoir d'y assister en grand nombre.

Une solennelle audience de la Cour de cassation

Paris, 25 avril. — La Cour de cassation toutes Chambres, réunie sous la présidence de M. Sarrut, premier président, a procédé à l'installation de M. Le Cherbonnier, conseiller à la Chambre criminelle de la Cour suprême, nommé président de cette Chambre, en remplacement de M. Bard, nommé président honoraire.

Après l'audience solennelle d'installation, la Cour saisie par le Garde des Sceaux en vertu de la loi d'amnistie, de plusieurs demandes en réformation de jugements prononcés pendant la guerre par des conseils de guerre, a désigné les divers conseillers rapporteurs qui seront chargés de procéder aux actes d'information dans ces affaires. Parmi les demandes en réformation introduite par le Garde des Sceaux, citons celle concernant les fusillés de Flirey.

Le voyage des souverains anglais

Londres, 25 avril. — Les souverains anglais, accompagnés de la princesse Victoria, sont arrivé par train spécial, à 9 h. 30, à Calais. Un détachement du bataillon de mitrailleurs, avec drapeau, rendait les hommages.

Le roi et la reine d'Angleterre sont rentrés cet après-midi, à Londres par la gare de Victoria. Aux abords de la station se pressait une foule compacte qui exprima son loyalisme par des acclamations prolongées. Le roi avait le teint bronzé et paraissait en bien meilleure santé qu'à son départ. Les princesses et la famille royale accueillirent les souvrains dans un salon d'attente brillamment décoré, puis ils partirent avec eux en voitures découvertes pour les palais de Buckhingham. Tout le long du parcours, la famille royale fut acclamée en dialectes locaux par les gens du Yorkshire et du pays de Galles, qui s'étaient rendus à Londres pour assister à la finale de la coupe d'Angleterre des football association.

AU CONSEIL DE CABINET

Paris, 25 avril. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis à 15 heures en conseil de cabinet, au ministère de la guerre, sous la présidence de M. Painlevé.

La séance s'est prolongée jusqu'à 17 heures 40.

M. Briand, ministre des affaires étrangères a mis ses collègues au courant de l'état de affaires extérieures.

M. Schramek, ministre de l'intérieur a communiqué au conseil les derniers rapports concernant l'attentat communiste de la rue Damrémont. Le conseil a ensuite délibéré sur les mesures susceptibles d'être prises.

Le reste de la séance a été consacré à l'expédition des affaires courantes.

A l'issue du conseil de Cabinet, M. Steeg, garde des Sceaux, ministre de la justice, est rentré à la Chancellerie, place Vendôme, où il a longuement conféré avec MM. Scherdlin, procureur général et Prouharam procureur de la République, au sujet du récent attentat communiste de la rue Damrémont et de l'instrucion en cours.

UNE NOUVELLE... AMERICAINE

Londres, 25 avril. — Selon la « Chicago Tribune », le gouvernement français a avisé les gouvernements anglais et espagnol qu'il était contraint d'entreprendre des opérations militaires contre Abd el Krim et qu'il ne pouvait pas promettre de respecter la démarcation des frontières de la zone espagnole que la retraite espagnole a laissé sans protection.

Un enfant de douze ans reçoit une balle dans la tête

Paris, 25 avril. — Rue Blainville, à l'angle de la rue Thouin, dans un terrain vague, le jeune Jean Ruillet, 11 ans, demeurant chez ses parents, place des Patriarches, a été grièvement blessé à la tête d'une balle tirée par Marcel Vergne, né le 3 août 1906, à Tulle, demeurant chez ses parents, 138, rue Mouffetard.

L'agresseur a été envoyé au dépôt par le commissaire de police du quartier de la Sorbonne.

M. MILLERAND AU BANQUET DE VERSAILLES

Versailles, 25 avril. — Le banquet organisé à Versailles par la section de Seine-et-Oise de la Ligue Républicaine nationale, avec le concours des comités républicains sous la présidence de M. Millerand, président de la Ligue, sénateur, ancien président de la République, a réuni au théâtre des Variétés, rue de la Chancellerie, près de 500 convives.

Un peu avant 13 heures, M. Millerand fait son entrée dans la salle.

Au dessert, M. Saint-Mieux, maire de Versailles, au nom de la municipalité et au nom de l'Union Républicaine de Seine-et-Oise, salue M. Millerand, citoyen de Versailles, et lui apporte, avec les félicitations des républicains de Versailles, l'expression de leur admiration, de leur confiance et de leur dévouement.

Il flétrit les auteurs d'une politique qui n'a tendu à rien moins qu'à encourager et favoriser le défaitisme et dresser les Français les uns contre les autres. Cette politique nous conduit, si l'on n'y mettait bon ordre, à la révolution sociale.

M. Bougeois, président du comité de Seine-et-Oise de la Ligue, rappelant et combattant la politique du cartel, insiste sur la prédominance de l'influence socialiste dans les conseils du gouvernement, depuis la formation du cabinet Herriot et dit l'espérance que les républicains, amis de l'ordre et du progrès, ont mise en M. Millerand.

M. Périnard, conseiller général de Versailles, député de Seine-et-Oise, oppose au cartel des gauches, coalition de partis opposés, de partis hostiles et par leurs doctrines sociales, ennemis, le bloc des républicains nationaux, dont la Ligue fondée et présidée par M. Millerand, a pris en main la constitution et qui déjà après quelques mois d'existence seulement a acquis tant de puissance et obtenu de si grands succès.

Il est 15 heures, lorsque M. Millerand se lève à son tour pour prendre la parole.

Le sénateur de la Seine remercie ses concitoyens versaillais de leur chaleureux accueil, et l'orateur poursuit :

Le gouvernement de M. Herriot en cédant à la partie socialiste, a fait au pays, tout le mal qui pouvait lui être fait. On ne se fait pas le complice du socialisme revolutionnaire. C'est à un moment donné devenir le prisonnier du communisme lui-même.

Faisant ensuite allusion aux récents événements de Marseille et de Paris, l'ancien président de la République a flétrit la politique de violence et condamné l'internationalisme défaitiste.

AVERTISSEMENT

— Eh, vous, attention ! Nous sommes morts, mais il y a encore en France des vivants qui ne toléreront pas cette injure !

(Dessin inédit de PEM)

A la mémoire des cheminots tués à l'ennemi

Paris, 25 avril. — Ce matin a eu lieu dans le grand hall du départ de la gare de Lyon, l'inauguration du monument élevé à la mémoire des 1.077 agents de la compagnie P.-L.-M. morts au champ d'honneur. Sur le côté du monument, une estrade bleu et or, et décorée de faisceaux tricolores avait été dressée sur laquelle avaient pris place M. Derviller, président du conseil d'administration de la Cie P.-L.-M., Margaux, directeur général, Duperrier, représentant le ministre des travaux publics, Petit, Coignet, administrateurs, les représentants du ministre de la guerre et du ministre des pensions.

Au pied de l'estrade étaient massés les drapeaux des associations d'anciens combattants et de secours mutuels de la compagnie. Tout autour, les familles des morts et les anciens combattants. Après une hymne funèbre exécutée par l'harmonie du P.-L.-M., le voile recouvrant le monument fut enlevé et l'œuvre de l'architecte Bonnier apparut.

MM. Margaux et Eyssarville, président de l'Association des anciens combattants du réseau P.-L.-M. ont pris la parole.

Une délégation d'anciens combattants du réseau a déposé ensuite au pied du monument, une superbe palme de bronze et la cérémonie se termina par l'appel des noms des morts.

Auparavant avait eu lieu à 9 h. 30, en l'église Saint-Antoine, une cérémonie religieuse.

Un fatal accident sur la voie ferrée

Nantes, 24 avril. — A Notre-Dame des Landes, un voyageur descendant du train venant de Nantes, a découvert entre les rails sur la voie, en face du passage à niveau de la Troche, le cadavre d'une femme dont la tête était en partie écrasée et complètement détachée du tronc.

La victime est Mme Lécuyer, née Durand, 77 ans, sourde et marchand difficilement.

Elle aura sans doute était surprise par un train au moment où elle traversait la voie.

CE N'EST PAS UN CRIME

Toulouse, 25 avril. — M. Pierre Gaugon, 76 ans, maire de la Barthe-Blegs, a été trouvé mort sur la voie ferrée de Paris à Toulouse, au passage à Niveau de Vialette. Il portait à la tête de profondes blessures. On suppose que rentrant chez lui il fut surpris par le train venant de Lexos, en voulant traverser la voie. Toute idée de crime doit être écartée.

LIRE EN PAGE 2 :
Nos informations de Dernière Heure.
Le Grand Prix cycliste « Paris-Centre ».

EN PAGE 3 :
Les élections municipales dans l'Allier.
Le grand match d'aujourd'hui à Moulins.

EN PAGE 4 :
Les élections municipales dans la Nièvre.
Au Syndicat d'initiative du Haut-Morvan.

Un petit million de lires avait disparu

Paris, 25 avril. — A la suite d'une longue surveillance, les inspecteurs de la sûreté ont arrêté rue de Vienne, le nommé Ettore Agnèse, né le 23 juin 1883, à Gênes, en vertu d'une demande d'extradition ultérieure du gouvernement italien, pour soustraction d'une somme dont le montant s'élève à un million de lires, au préjudice d'un banquier, dont il était l'employé.

L'Italien a avoué avoir dérobé à son patron, pendant une année plus d'un million de lires puis il a ajouté avoir changé constamment de nom pour se soustraire aux recherches policières. Il a été conduit au dépôt.

« Lily » avait hérité de quelques dépouilles de la rentière

Paris, 25 avril. — Hier, à 20 heures, il a été procédé à une perquisition au domicile de la nommée Amélie Matray, 27 ans, dite Lily, compagne de l'auteur du crime de Moret, André Hamard, dit Mumuche, lors de son court séjour à Paris après l'assassinat. Les recherches effectuées pour retrouver du numéraire ou des billets de banque provenant du vol de 1.200.000 francs qui suivit le crime, restèrent sans résultat.

Plusieurs milliers de francs de fourrures et de vêtements ont été neammoins saisis, après avoir été trouvés en possession de la fille Matray, qui convint, sans hésitation, les tenir de la générosité de son amant de passage.

Aujourd'hui, à 16 heures, s'est présenté spontanément au contrôle des recherches judiciaires, le nommé Théodore Morel ,35 ans, boucher, 216, faubourg Saint-Martin, porteur de 3.000 francs environ de lingerie que Hamard lui avait laissé en dépôt. Après enquête faite par M. de Martini, commissaire à la brigade mobile, cet achat avait été effectué par le meurtrier, en vue de son installation avec la fille Matray, dans une villa qu'il avait louée et meublée à Joinville- le-Pont.

On ne peut jusqu'ici tabler sur la bonne foi de la fille Matray, neammoins aucun élément de culpabilité n'est suffisamment établi à sa charge au point de vue de complicité en temps que recel d'une partie des 1.200.000 fr. dérobés. L'enquête continue.

Les catholiques de Brinckheim protestent contre l'enseignement scandaleux d'un sectaire

Brinckheim, 25 avril. — Toute la population de Brinckheim est indignée du scandale scolaire provoqué par l'instituteur sectaire qui s'est proposé d'empoisonner l'âme des enfants qui lui étaient confiés. Aussi les catholiques de Brinckheim ont-ils suivi unanimement l'appel de leur évêque qui a mis en interdit cette école.

Le conseil municipal de Brinckheim a pris à son tour position dans cette affaire. Au cours d'une réunion qui a eu lieu le 19 avril, il a pris la résolution suivante :

Le conseil municipal de Brinckheim constatant que l'instituteur a blessé de la façon la plus indigne les sentiments religieux des enfants qui lui étaient confiés ; le conseil, pour ces raisons, prie l'administration de déplacer aussitôt que possible, cet instituteur et de le remplacer par un autre qui respectera les sentiments religieux des enfants. Le conseil prie également l'autorité compétente de faire une enquête en cette affaire.

Le gouvernement a en effet, depuis mardi ordonné une enquête qui très certainement aboutira aux mêmes résultats qu'a déjà du établir le comité d'action. Il semble maintenant que d'autres faits à la charge de l'instituteur ont été constatés par les enquêtes gouvernementales.

Pour ne pas priver de l'enseignement les enfants qui sans exception aucune, ont été retenus à la maison, le maire de Brinckheim s'est mis en rapport avec le maire d'une commune voisine, Barthenheim, qui a été priée de recevoir provisoirement les enfants de son école. Le maire de Brinckheim a répondu que la commission scolaire de la commune était prête à hospitaliser les enfants, mais que d'après l'avis du sous-préfet il serait préférable de ne pas procéder à ce déplacement puisque l'affaire sera très rapidement réglée par l'autorité compétente.

On s'en doutait déjà

Paris, 25 avril. — Dans un article que le « New-York Herald » publiera demain, M. Herriot dégage la philosophie de la chute de son ministère. Après avoir parlé de la situation financière, l'ancien président du Conseil déclare :

— Mon discours à Fontenaibleau où je faisais appel au sacrifice, devait me perdre devant le Sénat. Il m'a perdu.

M. Herriot ajoute que son effort n'a pas été nul. Il déclare que c'est en effet la politique du cartel qui continue. Le cartel s'est reformé autour du nom de son ami Painlevé, que Herriot déclare vouloir soutenir de toutes ses forces contre l'opposition.

Comment se présente l'élection présidentielle allemande d'aujourd'hui

La campagne présidentielle allemande touche à son terme. Son seul résultat a été d'accentuer le caractère équivoque de la consultation du 26 avril.

Les instigateurs de la candidature Hindenburg ont compris que sa seule chance de succès était d'atténuer son allure militariste et réactionnaire de représenter le vainqueur de Tannenberg comme le champion des idées de conservation et d'ordre à l'intérieur et de redressement pacifique au dehors.

De leur côté les partisans de M. Marx se sont rendus compte que pour réussir leur candidat avait plus de terrain à gagner vers la droite que vers la gauche. L'appoint des voix socialistes dépend uniquement de la discipline du parti. Toute avance verbale tentée de ce côté aurait laissé les prolétaires sceptiques en inquiétant les nationalistes modérés qui trouvent Hindenburg compromettant, mais qui redoutent bien plus encore l'anarchie socialiste.

× × ×

Ainsi les deux programmes se sont rapprochés au point de se confondre. Et il y a encore deux candidats et deux tactiques en présence, il n'y a en réalité qu'une conception de la politique que l'Allemagne doit suivre.

A l'intérieur : laisser les événements suivre leur cours. L'heure d'une restauration n'a pas sonné. Si le maréchal Hindenburg a déclaré loyalement qu'il ne renie rien de son passé, il se place ouvertement sur le terrain constitutionnel. Seul le peuple est qualifié pour décider du régime du gouvernement. Tant que dure la charte de Weimar, le président du Reich est l'arbitre qui domine les rivalités des partis.

Le candidat nationaliste borne ses ambitions à son rôle. On ne peut douter de sa sincérité quand on se rappelle la discrétion de son commandement en chef au-dessus de Ludendorff. Quant à M. Marx, il se présente naturellement comme l'homme du nouveau régime. Mais il faudrait bien mal connaître l'opportunisme du centre allemand pour douter de l'aptitude de son homme à s'adapter à toutes les circonstances. Que demain la situation favorise une restauration, M. Marx sera le dernier homme à la combattre.

La politique étrangère a tenu naturellement une très grande place pour ne pas dire la plus grande dans la campagne électorale. Ce n'est pas nous qui nous en plaindrons, car nous devons à ce fait les seuls traits de lumière qui ont percé l'atmosphère troublée. Sur ce terrain, le rapprochement des thèses est particulièrement significatif.

× × ×

Que le champion nationaliste ait réclamé nettement la révision des frontières et converti les possibilités d'exécution du plan Dawes. Rien de moins surprenant. Encore convient-il de remarquer que le maréchal Hindenburg a préconisé la réalisation pacifique des aspirations allemandes. « Je suis un vieux soldat, a-t-il dit à Hanovre. J'ai vu deux guerres. Je ne suis pas tenté d'en voir une troisième. L'Allemagne n'a pas une force capable de permettre de jeter le gant aux adversaires ». Paroles de circonstance, certes, mais paroles que traduisent exactement les sentiments d'un militaire allemand. Jamais les militaires allemands n'ont tenté la guerre que quand ils ont cru disposer d'une supériorité assurant la victoire. Hindenburg a frôlé de trop près le désastre pour oublier cette règle du jeu.

Si le candidat militaire a parlé en soldat prudent, du candidat politique on aurait pu attendre des paroles de modération. Quel a été le langage du docteur Marx. Beaucoup plus impérialiste à coup sûr que celui de Hindenburg. Le docteur Marx a arboré nettement le drapeau de Weimar comme la barrière du pangermanisme. Il a revendiqué l'annexion de l'Autriche, la reconstitution de l'unité allemande, un nouveau partage de la Pologne. Il a proclamé que l'opération de la Ruhr est une violation du traité, ce qui veut dire que le plan Dawes est entaché de violence dont ne lie pas l'Allemagne.

Voilà l'homme que l'on prétend nous représenter comme le représentant d'une république pacifique, résolue à exécuter loyalement le traité. Prétendra-t-on invoquer comme excuse les nécessités de la surenchère électorale. Impossible d'avouer plus franchement qu'on ne peut gagner les votes des Allemands qu'en adhérant aux espoirs de la grande Allemagne.

Ainsi le scrutin du 26 avril prend sa véritable signification. La lutte n'est pas entre deux Allemagne, mais entre deux camouflages de la seule vraie Allemagne, l'Allemagne de la revanche.

SAINT-BRICE.

Et la Belgique est toujours sans gouvernement

Bruxelles, 25 avril. — M. Vandevyvère, que le roi avait fait appeler à la suite du refus des socialistes de constituer le ministère, pour essayer le former un cabinet catholique, a décliné l'offre qui lui avait été faite. Toutefois, avant de se retirer, M. Vandevyvère a désigné à l'attention du Souverain, le nom de Tchoffen, député catholique ou celui de Poullet, député catholique de Louvain. ancien ministre de l'intérieur dans le cabinet Theunis.

La finale de la coupe d'Angleterre

Londres, 25 avril. — Le match final pour la coupe d'Angleterre de football association s'est disputé aujourd'hui entre les équipes de Sheffild United et du Cardiff City, au stade de Wembley. Plus de 100.000 spectateurs assistaient à cette manifestation.

L'équipe de Sheffild s'attribua la coupe par 1 but à 0, qui fut marqué vers la fin de la première mi-temps.

DERNIÈRE HEURE

LE PRINTEMPS... ROUGE

L'instruction suit son cours dans l'affaire du guet-apens

Paris, 25 avril. — Au cours de l'entretien qui a eu lieu cet après-midi entre MM. Steeg, Scherdlin et Prouharam, les magistrats ont mis le Garde des Sceaux au courant de l'état de l'instruction actuellement ouverte contre les auteurs de l'attentat communiste de la rue Damrémont.

M. Barnaud, juge d'instruction, a entendu cet après-midi, à l'hôpital Bichat, plusieurs blessés de la sanglante bagarre de la rue Damrémont, notamment MM. Henri Brodiez, avocat à la Cour, André Susini, 20 ans, comptable, et G. Dollinger, 53 ans, électricien. Tous trois ont été blessés par derrière à la jambe. Ils ont renouvelé le récit fait par les témoins entendus précédemment sur l'agression, dont eux et leur groupement furent victimes.

Ils furent suivis, dirent-ils, par un groupe de 150 individus environ et entendirent le commandement : « En tirailleurs, feu ». Ils estiment que dix ou quinze de leurs agresseurs tirèrent sur eux jusqu'à épuisement de leurs revolvers.

La Ligue demeure

Paris, 25 avril. — La Ligue des Patriotes nous communique la note suivante :

Malgré le deuil de la Ligue des Patriotes et de ses Jeunesses, la réunion organisée pour lundi 27 avril, à 21 heures, dans la grande salle Wagram, aura lieu suivant le programme prévu, en raison du caractère hautement national de la manifestation, elle commencera par un solennel hommage rendu aux héroïques victimes de l'attentat communiste.

Cette manifestation, pour la sécurité française, groupera aussi les représentants de la Pologne et de la Petite-Entente.

Un lion fait en avion le trajet Paris-Londres

Le Bourget, 25 avril. — Sur un gros bimoteur anglais, parti à 12 h. 17 du Bourget pour Londres, seize passagers et un lion, dûment séparés, ont terminé à 15 heures 08, à l'aérodrome de Croydon, une excellente traversée.

A son débarquement le fauve remis en laisse, a gagné sa voiture au milieu d'une foule de curieux.

LA CROIX DE GUERRE A LOUVAIN

Paris, 25 avril. — Le maréchal Foch est parti pour Bruxelles. Il va remettre la croix de guerre à la ville de Louvain.

QUELS SONT LES ASSASSINS ?

Bruxelles, 25 avril. — La police poursuit son enquête sur l'assassinat par des bandits inconnus du fermier Carion, de sa femme et de sa fille. Les deux polonais arrêtés à Braine-le-Comte ont été relâchés dans la soirée, aucune charge précise n'ayant pu être relevée contre eux.

ON CONDAMNE UN ESCROC

Rochechouart, 25 avril. — Le tribunal correctionnel a rendu son jugement dans l'affaire du financier Cognel, poursuivi pour escroqueries. Cognel a été condamné à trois ans de prison et 3.000 francs d'amende. Deux de ses courtiers ont été acquittés et sept autres se sont vus infliger des amendes variant e 500 à 1.500 francs.

M. PAINLEVE S'EST FAIT DE BELLES RELATIONS

Paris, 25 avril. — M. Painlevé, président du conseil, a reçu cet après-midi le général de Castelnau.

Le président du Conseil a ensuite rendu visite au nonce apostolique, Mgr Ceretti.

Englouti par un torrent furieux

Pau, 25 avril. — A la suite de violents orages et d'une pluie diluvienne qui dura plusieurs heures, les ruisseaux se transformèrent en torrents et inondèrent les chemins.

M. Carutchet, cultivateur à Orègnes, s'était engagé à cheval sur la chaussée envahie par les eaux. Le cheval ayant trébuché, le cultivateur fut précipité dans un fossé et entraîné par le courant. Il se noya.

UN AVIATEUR SE TUE

Marseille, 25 avril. — En accomplissant un vol d'entraînement sur la piste de l'école d'aviation d'Istres, l'élève pilote Carrelon, 21 ans, a fait une chute mortelle. Son appareil s'étant mis en vrille, à 1.000 mètres d'altitude, le jeune pilote ne put rétablir l'équilibre et l'appareil vint s'écraser sur le sol, ensevelissant le malheureux sous ses débris.

Encore un sidi meurtrier

Paris, 25 avril. — L'Algérien Auaked, 19 ans, demeurant en hôtel, a sans motif frappé de plusieurs coups de couteau dans le dos son compatriote Samoudi Hamed, manœuvre, qui a été transporté à la Pitié dans un état grave. L'agresseur est au dépôt.

UN ENFANT DISPARAIT

Bordeaux, 25 avril. — Jean Maréchal, âgé de 11 ans, que ses parents, demeurant à Paris, avaient placé à Bordeaux, chez une amie, Mme Gillet, fut envoyé par cette dernière, vendredi soir, faire une commission dans le voisinage. Depuis ce moment, Jean Maréchal n'a pas reparu et les recherches entreprises pour le retrouver, sont jusqu'à présent demeurées infructueuses.

Une tonne de vidange broye un taxi et ses occupants

Versailles, 25 avril — La nuit dernière, un taxi conduit par le chauffeur Germain Catillon, 23 ans, domicilié 11, rue Charcot, à Neuilly, dans lequel avait pris place M. Jacques Gromet, 25 ans, apprenti chauffeur, et Louis Gillet, 23 ans, dépanneur, suivait à vive allure le boulevard de Versailles à Saint-Cloud, lorsque survint une tonne de vidanges chargée de 8.000 kilos.

Le taxi se jeta contre l'arrière du lourd véhicule.

Par la violence du choc, une roue de la tonne de vidanges fut brisée et la tonne s'affaissa sur le taxi, qui fut littéralement broyé.

MM. Catillon et Gillet ont été tués sur le coup.

M. Gromet ne fut que légèrement blessé.

LES CRIMES COMMUNISTES

Les révolutionnaires bulgares incendient les reliques du passé

Sofia, 25 avril. — L'Hôtel de Ville et le théâtre de Plevna, monuments historiques, ont été incendiés aujourd'hui. On soupçonne les agraro-communistes d'être les auteurs de ce nouvel attentat.

Trois fortes explosions provenant de l'éclatement de bombes ont été entendues à l'intérieur de ces édifices pendant qu'ils brûlaient. On ne signale heureusement aucune victime. Plusieurs individus suspects ont été arrêtés.

LES NOUVELLES DE SOFIA

Sofia, 25 avril. — Dans les milieux officiels, on déclare que toutes les informations malveillantes lancées de Vienne ou de Belgrade proviennent de source intéressée à présenter la situation en Bulgarie comme très critique.

Les nombreux correspondants étrangers qui suivent sur place le cours des événements et, parmi lesquels, se trouvent plusieurs journalistes français, considèrent combien ces nouvelles sont exagérées et erronées.

— Demain dimanche, auront lieu à Sofia et dans toutes les grandes villes de province, des « Te Deum » pour le repos de l'âme des victimes de la cathédrale de Sofia. D'autre part, une proposition de loi est en préparation pour l'ouverture d'un crédit de 10 millions de levas pour secourir les familles éprouvées par l'attentat de la cathédrale. Des secours seront également accordés aux familles des morts.

La crise présidentielle portugaise

Lisbonne, 25 avril. — Le parlement portugais réuni cet après-midi, a étudié la situation créée par la lettre de démission du président de la République. Le leader du bloc républicain proposa une motion refusant l'acceptation de cette démission. La motion fut adoptée par 106 voix contre 14, les nationalistes ayant voté contre et les royalistes s'étant abstenus.

Une délégation de députés s'est rendue au palais présidentiel, pour demander à M. Texeiro Gomez, de retirer sa démission. Celui-ci déclara qu'il accédait à ce désir.

Une équipe d'ouvriers est ensevelie sous les décombres d'une maison

Avignon, 25 avril. — Une véritable catastrophe, qui a fait plusieurs victimes, s'est produite à Bedouin, petite localité située sur les flancs du Mont-Ventoux. Un bâtiment en construction s'est écroulé, ensevelissant une équipe d'ouvriers. Les secours, rapidement organisés, ont permis de découvrir trois morts et deux blessés, dont un grièvement.

Les autorités se sont rendues sur les lieux, pour déterminer les causes de l'effondrement. L'émotion est grande parmi la population.

Les premiers travaux ont permis de retirer des décombres un nouveau blessé. On craint malheureusement que de nouvelles victimes soient encore sous les débris.

Un peu de statistique sur le cours des bœufs

Le Bulletin de la Société des Agriculteurs de France nous fournit les renseignements qui intéressent sans aucun doute tous les agriculteurs,, lecteurs de « Paris-Centre ».

Moyenne des cours officiels des bœufs au kilogramme de viande nette sur pied à la Villette en 1924.

1924	Nombre de Marchés	Moyennes mensuelles: Première qualité	Deuxième qualité
Janvier	9	6.973	6.233
Février	8	7.150	6 587
Mars	9	7.377	6 977
Avril	8	7.937	7.425
Mai	9	8.400	7.60
Juin	9	8.166	7 50
Juillet	9	7.955	7.40
Août	8	8.162	7.825
Septembre	9	8 244	7.833
Octobre	5	8.111	7.[illegible]66
Novembre	8	8.275	7.875
Décembre	9	8.600	7 9[illegible]4

La moyenne générale des cotes pour les 104 marchés de l'année 1924 s'établit ainsi :

Bœufs, 1re qualité, cours moyen annuel : 7.948 ; bœuf, 2e qualité, cours moyen annuel : 7.413.

Moyennes des cours officiels des bœufs au kilogramme de viande nette sur pied à la Villette pendant le 1er trimestre 1925 :

Mois	Nombre de marchés	Moyennes mens. Prem. q	Deux. q	Plus haut Prem. q.	Deux. q	Plus bas Prem. q	Deux. q
Janv.	9	8.53	7.70	9.00	8.00	8.20	7.50
Févr.	8	8 07	7 31	8.30	7 60	8.00	7.20
Mars.	9	7.[illegible]7	7.23	8.16	7 40	7.80	7.10

La statistique ci-dessus montre une baisse constante depuis janvier du prix de la viande. Certaines personnes, au courant de la situation agricole pensent que les prix baisseront encore par le fait que, vu la température basse que nous subissons, on ne peut, dans beaucoup d'embouches sortir les bêtes par le fait du manque d'herbe et aussi parce que le foin diminue dans les greniers.

La statistique suivante est aussi publiée par la Société des Agriculteurs de France.

Cours moyen de la viande de bonne qualité marchande, au kilo, sur pied, chez le producteur, dans différents centres d'élevage et d'engraissement de la France :

JANVIER-FÉVRIER 1924

Races	Bœuf	Vache
Charollaise	4.70	4.56
Limousine	4.42	4.10
Normande	4 44	4.29
Bretonne	4.20	3.80
Nantais	4.00	3.70
Maine Anjou	4.42	4.15
[illegible]ndre	3.70	3.30
Charente-Inférieure	3.80	3.70
Salers	3.40	3.27
Villard de Seins	4.08	3.85
Montbéliarde	4.07	3.87
Vosgienne	3 62	3.33

Moyennes : bœuf, 4,13 ; vache, 3,87.

Nous remarquons avec plaisir que la race charollaise est de beaucoup la plus prisée ; cette constatation est tout à l'honneur de nos éleveurs du Centre qui se trouvent ainsi récompensés de leurs efforts.

Joseph LAPERTOT.

Revue de la Presse

L'opinion de la presse sur le guet-apens

La Liberté (Camille Aymard) :

Ce sont trois jeunes hommes. Ils avaient fait vaillamment leur devoir durant la guerre. Ils continuaient à servir la patrie en barrant la route à l'anarchie bolcheviste. Ils sont tombés au champ d'honneur. Ils sont morts pour la France.

Ces jeunes hommes sont des morts que l'on pleure. Ils sont aussi des morts que l'on vénère, que l'on aime et que l'on venge.

L'un d'eux était marié. Il laisse un fils de neuf ans. Quand on vint annoncer à sa jeune veuve le malheur affreux qui frappait son foyer, elle pleura silencieusement. Et comme ceux qui avaient apporté la triste nouvelle allaient se retirer :

— Mon mari, dit-elle, avait fait son devoir durant la guerre. Il l'a continué.

Sublime simplicité de la femme de France !

Mais quel enseignement se dégage de cette effroyable tuerie ! Si des Français avaient pu douter un seul instant que le péril communiste nous guettât encore, sournois et plus menaçant que jamais, le guet-apens d'hier leur aurait ouvert brusquement les yeux. Il n'y eut ni bagarre, ni dispute : des patriotes militants, attirés dans un piège ont été fusillés à bout portant par des bandits obéissant à des ordres : « *Première centurie, feu ! Deuxième centurie, feu !* »

C'étaient les centuries bolchevistes qui faisaient leurs débuts, tandis que nos Jeunesses patriotes recevaient le baptême du feu, le baptême du sang.

Depuis de longs mois, — nous l'avons dit ici, et jamais le gouvernement de M. Herriot n'a rien fait pour y mettre fin, — les centuries communistes se livraient le soir, après l'usine, à des exercices de guerre insurrectionnelle : sous le commandement de leurs chefs, les uns formés en Russie et les autres, instruits dans les écoles pareilles à celle de Bobigny, on pouvait, certains jours, les voir manœuvrer selon les règles les plus classiques de l'art militaire.

Cela, c'était la préparation matérielle de l'insurrection bolcheviste, que complétait l'armement des militants : le cambriolage des boutiques d'armuriers y pourvoyait largement, sans qu'on eût bourse à délier.

Français, vous qui voulez préserver votre patrie de la ruine et de l'anarchie, voici les premiers martyrs, voici les premiers héros tombés dans la lutte. Saluez-les bien bas. Ils étaient parmi les meilleurs espoirs de la nation. Des bandes de brigands, stipendiés par Moscou, sont venus les assassiner dans la rue, sous l'œil même de la police incertaine de son devoir.

Français, laisserez-vous de tels crimes s'accomplir.

L'Echo de Paris (général de Castelnau) :

L'heure n'est point venue de dénoncer les véritables auteurs responsables de ces crimes contre la patrie et la civilisation française. Notre pensée est trop absorbée dans le moment présent par le deuil qui nous atteint cruellement.

Nous nous contenterons aujourd'hui de demander aux vrais Français de France s'ils sont disposés à supporter plus longtemps le joug du bolchevisme, installé, encouragé sur notre territoire par les faiblesses, sinon les complicités, de ceux qui ont la prétention de représenter le pays.

L'Action Française (Charles Maurras) :

« Indigné, « affligé » (le pauvre homme !) M. le préfet de police ne savait pas qu'il y eût un complot communiste et, comme beaucoup de braves gens qui lisent l'*Action Française* avec esprit critique et volonté de discernement, il avait soin de se défendre contre toute créance aux vérités que nous annoncions ; mais, comme on vient de tuer trois hommes dans Paris et que les circonstances de la tuerie sont de nature à éblouir le premier venu, notre perspicace préfet confie à la presse qu'il a bien peur d'être en présence d'un complot. Son alarme judicieuse est accompagnée d'autres réflexions non moins dignes de Sancho.

Il est inadmissible, dit ce haut fonctionnaire à un rédacteur du *Temps*, *que des Français puissent ainsi tuer des gens qui ne partagent pas leurs opinions politiques. Le crime est d'autant plus abominable que les criminels n'ont pas été provoqués. Il est donc peu probable*, a ajouté l'homme chargé de veiller à la sûreté de Paris, *que des doutes puissent subsister sur leur culpabilité. Le jury de la Berton lui-même serait sévère « certainement ».*

Je propose de sertir ce « certainement » textuel dans la perle et dans l'or.

Il n'y a pas que des préfets de police pour débiter ces bourdes énormes au bon public, éberlué. Soit ! la police, que nous prévenions, n'a pas fait son devoir. Le gouvernement le lui défendait. Il lui commandait de fermer les yeux pour laisser jouer en paix les complicités traditionnelles de la révolution et de l'Etat. Mais, en dehors de la police, le public paie d'autre services, d'autres organes pour l'informer et pour le renseigner. Ces organes sont les journaux. Que nos confrères de la presse parisienne me permettent de leur demander lequel d'entre eux oui, lequel, en dehors de la noble exception de M. Taittinger à la *Liberté* et du Provincial du *Temps*, lequel a fait écho aux avertissements que je n'ai cessé de répéter depuis la fin novembre et qu'avait confirmés l'aventure de Bobigny !

— Il pourrait, redisais-je, il pourrait ne pas y avoir de complot communiste. Ce complot tel qu'il se présente à nous, offre quelque chose de germanique et d'asiatique, un mélange de méthode et de férocité qui est proprement une monstruosité sous le ciel français. Il pourrait il devrait ne pas y avoir de complot de ce genre là ! Mais il y en a un. Je le dis parce que je le sais. J'en ai les preuves que je ne peux trahir. Mais voici des indices. Et voici des détails. Et je peux affirmer que des préfets ont apporté ces indices et ces détails au gouvernement qui ne s'en est pas occupé. Il y a un complot communiste, mes confrères ! Dénonçons-le. Orageons le gouvernement à mettre la main sur les officiers supérieurs allemands entourés de lieutenants russes qui préparent la révolution à Lyon, à Marseille, à Bordeaux, à Lille, à Amiens, à Paris.

Ainsi m'écriais-je inutilement.

Sauf M. Taittinger, sauf le correspondant du *Temps*, personne n'a répondu à notre appel. Nul journal d'ici ne m'a fait écho. Depuis Bobigny, aucune feuille parisienne n'a dit ce que nous ne cessons de redire, que les communistes s'exercent, s'entraînent militairement autour de Paris et que leurs grandes et petites manœuvres seraient sensibles à tous les observateurs un peu attentifs.

Mais, hier soir, ayant déployé l'*Intransigeant*, qu'est-ce que j'y ai lu : Voici :

La forme de l'attaque, sa soudaineté, les ordres brefs et militaires échangés, la facilité avec laquelle la troupe qui comprenait bien une cinquantaine d'hommes s'est égaillée dans la nuit, en ne laissant que deux hommes aux mains de la police, toute cette mobilisation criminelle prouve avec quelle science de la tactique avec quel ordre et quelle méthode les Jeunesses communistes sont entraînés à leurs guérillas.

Science, ordre, on le reconnaît, on l'avoue. Mais le coup est fait. Il n'eût pas été fait si, devant la précision, le nombre, la concordance de nos accusations, seulement dix journaux les eussent répétées, eussent alerté le gouvernement, l'eussent obligé à remplir les devoirs que Blum lui défendait de remplir.

Nous avons parlé net. Dans le silence, dans le désert ! Nous avons crié la vérité sans soutien. Ce désert et ce silence était si impressionnants pour le spectateur éloigné qu'avant-hier, jeudi, un de nos bons amis de l'Ouest venait nous demander :

— Allons, voyons... ce complot communiste, est-ce pour de bon que l'*Action Française* en parle si souvent et si fort !

Il y a un complot communiste... C'est quand nous le disions pour la première fois qu'il eût fallu jeter un coup d'œil dans les papiers de la citoyenne Girault et du citoyen Treint. La perquisition faite à temps eût probablement illuminé la tuerie de Marseille (ordonnée de Paris, nous le répétons) et la tuerie de Paris n'aurait peut-être pas pu avoir lieu.

L'Eclair (Emile Buré) :

Qui est responsable de l'abominable crime de la rue Damrémont ? M. Herriot et son Cartel, nous n'hésitons pas à le déclarer.

« L'Humanité » qui, avec un sadisme léninien, s'efforce de surexciter chaque jour les plus mauvaises passions humaines, a ouvert une véritable école d'assassinat sous l'œil bienveillant des autorités gouvernementales, qui ont aujourd'hui leur première soirée. Elles en auront d'autres, car ce n'est pas impunément qu'on démoralise un peuple par des amnisties scandaleuses, par des procès truqués, par des « gestes symboliques » qui ruinent toutes les traditions nationales.

Il n'y a point de parti fasciste en France, mais il y en aura certainement un bientôt si ceux qui sont chargés de veiller à notre sécurité s'abandonnent.

Le sang appelle le sang. Par deux fois déjà, à Marseille et à Paris, des braves gens désarmés qui ne sont coupables que d'aimer passionnément leurs pays sont tombés sous les coups d'abominables apaches internationalistes : il faut que ces tueries cessent, il faut que le gouvernement prenne enfin le parti des bons citoyens contre les mauvais ; ou les luttes parlementaires s'achèveront en guerre civile.

Le Rappel (Edmond du Mesnil) :

Et c'est parce que l'Etat a depuis trop longtemps abdiqué ses prérogatives, que des factions ont pu se dresser contre le salut public.

Or, la loi inflexible du salut public exige — surtout à l'heure présente — que l'image de la France ne soit déformée ni aux yeux de l'étranger, ni au regard de l'opinion.

La Liberté (Pierre Taittinger) :

Notre amitié vous pleure, mais elle veut que vous soyez vengés. Vous le serez.

Mais à qui demander justice ?

Je ne veux pas accuser à la légère. Mais je suis obligé de constater d'étranges coïncidences.

Comment la bande assez forte pour atteindre de ses balles cinquante jeunes gens alertes n'a-t-elle pas été dispersée ?

Pourquoi tant de lenteurs à venir à l'appel des détonations ?

Pourquoi avoir tronçonné un cortège paisible, ce qui a facilité la tâche des agresseurs ?

Nous posons ces questions, nous en poserons d'autres. Il faut que l'ère de sang et de honte qui fut ouverte par l'assassinat du noble Marius Plateau, soit fermée sur les noms héroïques de Marchal, Trullet et Tillet. Nous les inscrivons au martyrologue de la nation, mais nous voulons, encore une fois, que soit close la liste sanglante.

Nous ferons tout ce qu'il faudra — et jusqu'au bout — pour que la France et Paris soient délivrés de la canaille.

Où que soient ses complices, nous saurons les atteindre.

Nos morts bien-aimés nous ont laissés l'héritage d'un exemple et d'un devoir. Nous l'acceptons.

La Lanterne (F. H.) :

Pouvons-nous accepter un seul moment l'idée que des bandes organisées en centuries communistes, constituent dans notre pays une milice armée au service de la cause soviétiste ? La terre d'élection de la liberté ne saurait être celle de la violence sanglante, nous ne faisons pas de révolutions dans la nuit, revolver au poing, à la manière des apaches : nous les faisons loyalement, en pleine lumière. Ces procédés nouveaux appellent le mépris du peuple, avant les rigueurs de la loi.

Si l'on veut que les citoyens ne prennent pas les armes pour la défense de leurs droits, dont l'un des plus imprescriptibles est assurément celui de se réunir, il importe que l'autorité responsable du maintien de l'ordre sache remplir efficacement sa mission.

Le Matin :

Nous avons relaté hier le sanglant coup de main exécuté par les jeunesses communistes à Montmartre. Malgré la précision et l'impres- aurait pu croire, tout d'abord, à une échauffourée entre partis adverses. Mais l'enquête, les résultats des perquisitions effectuées dans la journée d'hier prouvent une action concertée, l'exécution d'un plan longuement préparé, une volonté nette de tuer qui dépasse tout ce qui a été enregistré jusqu'à ce jour de cautèle et de violence révolutionnaires. Le préfet de police a prononcé le mot de « guet-apens ». Il est exact. Mais, dans l'esprit de ces organisations ce guet-apens constitue comme la répétition générale, comme les grandes manœuvres avec armes chargées de la mobilisation terroriste que la IIIe Internationale rêve de déclencher sur l'ordre exprès de Moscou.

L'Œuvre (Gustave Téry) :

Il ne saurait y avoir deux opinions sur les attentats communistes et la Chambre, hier, fut unanime à les flétrir. Nous sommes ici hors de toute politique, en plein apachisme ; on ne fait pas à l'apachisme sa part.

Dans le cas présent, l'attaque est réglée, préméditée, commandée. Il ne s'agit plus de citoyens surexcités qui désespèrent de faire prévaloir leurs préférences autrement que par les coups. Dans l'affaire de la rue Damrémont, rien de pareil. Aucune provocation, aucune menace. Il s'agit d'une manœuvre froidement exécutée, d'une véritable offensive où, sur l'ordre d'un chef, les assaillants armés se déploient en tirailleurs. Ce qui est inquiétant, ce n'est plus le désordre, c'est la discipline.

Et comment ne pas découvrir au premier regard qu'elle est directement inspirée par la doctrine communiste ? Voici la manière de préparer la prise du pouvoir, telle que peut se la représenter une cervelle élémentaire et tiède.

Le Figaro (Lucien Rouvier) :

Dans certains milieux officiels ou officieux, on a pris l'habitude de considérer le communisme tantôt comme une plaisanterie et tantôt comme une sorte de psychose tolérable, voire utilisable. A force de regarder des révolutionnaires devenir ministres, on a fini par croire qu'il n'y avait plus de danger révolutionnaire...

Le communisme est autre chose. C'est une volonté totale de subversion, servie par des calculs méthodiques et animée par une mystique qui ne s'arrête devant aucun moyen pour atteindre sa fin. Dans ces conditions, on ne s'explique guère que les pouvoirs qui ont la charge de la sûreté générale n'y portent qu'une attention épisodique. La vieille loi de sauvegarde n'a jamais été plus vraie : il vaut mieux prévenir que sévir. Attendre que le mal éclate, c'est se condamner à être surpris ou débordé.

Le risque habituel s'aggrave, aujourd'hui, du fait que, les socialistes étant associés plus ou moins aux responsabilités gouvernementales, certains communistes peuvent être tentés de provoquer des répressions qui compromettraient leurs rivaux...

Les autorités responsables doivent bien comprendre qu'après le drame de Marseille et l'atroce fusillade de la rue Damrémont, nous sommes à la veille du moment où l'on verrait les gens les plus pacifiques s'armer pour leur défense.

Le Gaulois (Curtius) :

Instruit, prévenu par le drame de Marseille, qu'est-ce que le gouvernement de la République a fait pour prévenir les mêmes attentats à Paris ? Rien. Ou du moins rien de suffisant puisqu'une troupe organisée, armée, commandée, a pu, avant-hier soir, abattre, comme des bêtes de chasse, des jeunes patriotes attirés dans un affreux guet-apens.

Invité par M. Taittinger à fournir des explications, le ministre de l'intérieur n'a apporté au Parlement que de lamentables et dérisoires procès-verbaux contre lesquels M. Evain et tous les témoins se sont inscrits en faux. A la noble indignation de M. Taittinger a traduite avec cette éloquence qui part naturellement d'un cœur blessé, M. Schrameck a répondu avec la voix sans accent, sans âme d'un fonctionnaire pris au dépourvu ! ... Qu'a-t-il trouvé à nous promettre pour parer de tels coups dans l'avenir ? De hâter le vote de la loi réglementant la vente des armes à feu !

Quelle dérision ! Mais nous avons entendu mieux : Nous avons entendu les membres de la majorité faire remonter les responsabilités des assassinats de Clignancourt aux organisations, aux ligues que les patriotes n'ont formées que pour défendre l'ordre établi et la société. Le sens politique est à ce point perverti chez nos législateurs qu'ils ne font point de distinction entre les citoyens qui ne cherchent qu'à conserver et ceux qui ne cherchent qu'à détruire. La différence est non seulement de la défensive à l'offensive, mais du respect des lois à leur violation la plus impie et la plus flagrante.

UNE CONDUITE... EN REGLE

L'Humanité :

Comme le tumulte continuait, notre camarade demanda aux ouvriers de sortir en chantant l'« Internationale ». Le président ne mit aucun ordre du jour aux voix.

Devant la porte, d'épais barrages d'agents dispersaient nos camarades. Tout se serait passé dans le calme, sans la provocation des légions fascistes, qui sortirent au pas quatre par quatre, en chantant la « Marseillaise ». Nos camarades les huèrent et leur firent une conduite en règle.

NEVERS-VICHY-NEVERS
(252 KILOMÈTRES)

Le Grand prix PARIS-CENTRE-PEUGEOT

organisé avec le concours du V.S.N. et du Comité départemental de l'U.V.F.

aura lieu le 21 mai

Au vainqueur de l'épreuve : 1.000 francs

Nous rappelons que les engagements sont ouverts. Voici le règlement de la course (252 km.) :

Article 1er. — Cette course, organisée par *Paris-Centre*, avec le concours de la Maison Peugeot et du Vélo Sport Nivernais, sous le règlement et le contrôle de l'U.V.F. et la collaboration des municipalités, des communes, ainsi que celles des sociétés cyclistes des départements traversés, aura lieu le 21 mai 1925 sur le parcours (1re étape) : Nevers, Saint-Pierre-le-Moûtier, Lurcy-Lévy, Moulins, Saint-Pourçain, Saint-Rémy-en-Rollat, Vichy ; (2e étape) : Vichy, Cusset, Varennes, Moulins, Villeneuve, Saint-Pierre-le-Moûtier, Nevers.

Article 2. — Cette course régionale est ouverte à tous les coureurs possesseurs d'une licence nationale délivrée par l'U. V. F. des départements de l'Allier, Cher, Côte-d'Or, Creuse, Loire, Loiret, Nièvre, Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire, Yonne.

Le classement se fera par temps et par points. En cas d'ex-æquo, l'arrivée à Nevers départagera. (Coureurs indépendants, aspirants, débutants et amateurs, soit à tous, à l'exception des professionnels). Les jeunes gens de moins de 21 ans ne pourront participer à l'épreuve que munis d'une autorisation d'un médecin.

Article 3. — La course comportera des contrôles fixes et volants et aura lieu sans entraîneurs ni soigneurs, ni changement de machine. Les machines seront plombées au départ.

Article 4. — Les coureurs devront, sous peine de disqualification, obtempérer à toutes les injonctions des commissaires de course et n'accepter, sous aucun prétexte, le concours de qui que ce soit.

Artile 5. — Conformément aux règlements de l'U V F. (art. 166 et 168 du règlement des courses), il est interdit aux voitures représentant une maison de cycles, de pneumatiques ou de société cycliste, de suivre la course si elles n'ont pas à bord un commissaire désigné par la commission sportive. Tous les coureurs montant une marque de bicyclettes ou de pneumatiques, dont la voiture n'ayant pas de commissaire à bord, sera vue sur le parcours, seront mis immédiatement hors de course. De même, il est formellement interdit, sous peine de pénalités, aux coureurs licenciés non engagés dans une course sans entraîneurs, d'en suivre l'itinéraire sous quelque prétexte que ce soit.

Article 6. — Les soins ne sont autorisés qu'à Moulins et Vichy.

Article 7. — Le comité organisateur décline toutes responsabilités en cas d'accident, tant aux coureurs qu'aux autorisés à suivre la course, ou que ceux-ci pourraient occasionner à des tiers, ainsi que pour les frais de ravitaillement qui doivent être réglés par les intéressés (art 113 du règlement des courses de l'U. V. F.).

Article 8. — Les engagements sont reçus jusqu'au 18 mai inclus, chez M. Sauvanet, 3, place Président-Wilson, Nevers, et Plantard-Morizot, agent des cycles Peugeot, 21, rue du Commerce, Nevers. Toute demande d'engagement devra fournir les renseignements prévus à l'art. 42 du règlement des courses de l'U. V. F.

Droit d'engagement : 4 fr.

Article 9 — L'appel des coureurs, vérification des licences, remise des dossards et plombage des machines, auront lieu à 5 heures, le 21 mai 1925, café du Berry, place de la Gare. Départ en peloton, à 6 heures. Départ officiel, Octroi du pont de Loire, à 6 h. 45. Arrivée, route de Lyon, Croix d'Or.

Les coureurs qui ne se présenteront pas à l'appel, à l'heure indiquée, bien que se présentant à l'heure fixée pour le départ ne prendront pas part à la course.

Article 10. — Le départ de Vichy, pour la 2e étape, sera donné à 13 h. 30. Le contrôle d'arrivée à Vichy sera fermé à 12 h. Tout coureur arrivant après cette heure sera éliminé de la 2e étape.

Article 11. — Les prix ou primes seront payés aux bénéficiaires ou leur montant envoyé par la poste, dès que les résultats de la course auront été homologués par l'U. V. F.

Article 12. — Le fait d'être engagé indique que les coureurs auront pris connaissance du présent règlement et qu'ils en acceptent toutes les clauses.

***

1er prix : 1.000 fr. en espèces
(Paris-Centre et Gibbs).

2e prix : une bicyclette Peugeot.

3e prix : 300 fr. en espèces.
(M. Plantard, agent des cycles Peugeot, à Nevers).

4e prix : un cadre course Peugeot.

5e prix : 150 fr. en espèces.

6e prix : 150 fr. en espèces.

***

Les premiers engagés

1. **GAYET** (Vichy).
2. **GAMARD** (Fourchambault).
3. **COCARD** (Nevers).
4. **GARBY** (Nevers).
5. André **POINTEAU** (Nevers)

***

Le Velo Club Moulinois a été chargé du contrôle à Moulins, à l'exclusion de tout officiel de Nevers.

Un officiel de Nevers remettra la montre officielle au contrôle.

A Moulins aura lieu le timbrage obligatoire des dossards.

Venant d'Urzy-Lévy, les coureurs tourneront à gauche en empruntant le pont Régemortes et se rendront place d'Allier. Le timbrage des dossards s'effectuera devant le café de France.

Les coureurs feront ensuite demi-tour, repasseront le pont Régemortes, puis tourneront à gauche, se dirigeant vers Saint-Pourçain.

Une neutralisation est prévue à Moulins ; sa durée sera probablement de 5 minutes. Nous publierons ultérieurement les détails de l'organisation du contrôle à Vichy.

LA CONVERSATION DE M. BRIAND ET DE M. DE FLEURIAU

Paris, 25 avril. — M. Briand a reçu aujourd'hui M. de Fleuriau, ambassadeur de France à Londres, avec lequel il s'est entretenu de la reprise des conversations nouées avec le gouvernement britannique sur la question de la sécurité.

Il est infiniment probable que M. Briand tiendra — et M. Painlevé peut-être aussi — à prendre personnellement contact avec MM. Baldwin et Chamberlain. Une entrevue aurait lieu alors en mai à Londres, mais aucune décision ferme n'a été prise, aucune date par conséquent n'a été arrêtée.

La chose ne pourra être définitivement fixée qu'après le retour de M. de Fleuriau à Londres.

UN OCTOGENAIRE TAMPONNE

Annecy, 25 avril. — Revenant de suivre un traitement à l'asile des vieillards de Lons-le-Saulnier, M. Jacquet, 84 ans, domicilié à Soral (Suisse), suivait la voie ferrée, entre Viry-Saint-Julien et Lons-le-Saulnier, lorsqu'un train de marchandises survint. Le mécanicien siffla à plusieurs reprises, puis voyant le vieillard, au lieu de quitter la voie, s'asseoir entre les rails, il bloqua ses freins. Malgré le ralentissement de la machine, l'octogénaire fut tamponné. Relevé avec une fracture du bassin et de graves contusions à la tête, il fut transporté à l'hôpital Saint-Julien, où il succomba peu après.

Nouvelles militaires

INFANTERIE — ACTIVE — MUTATION

Le chef de bataillon Beaucorps, du 137e d'infanterie, est affecté au 32e d'infanterie.

Le chef de bataillon Bernard, hors cadres, commandant le bureau de recrutement de Montluçon, est affecté au 121e d'infanterie.

Le chef de bataillon de Blois, du 121e d'infanterie, est affecté pour ordre au 1er bataillon de mitrailleurs.

ARTILLERIE ET TRAIN DES EQUIPAGES ACTIVE — MUTATION

M. Monsarrat, capitaine du 24e régiment d'artillerie, classé état-major particulier. Parc d'artillerie régionale de Clermont-Ferrand. Inspecteur du matériel de protection contre les gaz de combat. (9e ressort d'inspection). Service.

M. Mairet, lieutenant du 105e régiment d'artillerie, pour ordre. Ecole centrale de Pyrotechnie de Bourges, classé au 32e régiment d'artillerie, pour ordre. Section technique de l'artillerie. Service.

SERVICE DE SANTE. — ACTIVE MUTATION

M. Georges Bernard, du 121e régiment d'infanterie, est mis hors-cadres et affecté aux troupes d'occupation du Maroc (service).

GENDARMERIE — ACTIVE — MUTATION

M. Magaud, lieutenant à Louhans, est affecté à Menton (convenances personnelles).

M. Benon, lieutenant à Lombez, est affecté à Louhans, (convenances personnelles).

LA FIN D'UN NEURASTHENIQUE

Paris, 25 avril. — Profitant de l'absence de sa femme, le capitaine **Félix Bonnet, 39** ans, **mutilé de guerre, demeurant 23, place** de la Gare, à La Courneuve, **affecté au 34e** régiment d'aviation, au Bourget, **s'est suicidé** en se tirant un coup **de revolver à la** tête. Atteint de troubles nerveux, **consécutifs** à ses blessures, **le malheureux devint** neurasthénique.

REVUE DE L'ENFANCE »

Pages médicales : La ration alimentaire, par le docteur **Laugier, chef des travaux de physiologie** à la Sorbonne.

Les Courses

SAMEDI AU TREMBLAY

Prix Marpessa. — 1. Nadir Shah, R. Bamberger ; 2. François Ier, comte de la Cimera ; 3. Queeu of Qulents, Louis Bisson

Pari mutuel : 34 et 18 ; 15.50 et 8 ; 14 8 28.50 et 16.

Prix Pocahoutas. — 1. Brumaire, A. K. Macomber ; 2. Prince Mathieu, E. Martinez de Hoz ; 3. Ganadero, S. Eknayan.

Pari mutuel : 41 et 20.50 ; 18.50 et 10 ; 17 et 8 ; 24.50 et 11.

Prix Chloé. — 1. Our Gem, M. P. Moulines ; 2. Lucide, E. Martinez de Hoz ; 3. Etoile d'Argent, René Sibilat.

Pari mutuel : 68 et 34 ; 18 et 8.50 ; 11.50 et 5.50.

Prix Stockwell. — 1. Polyeucte, F. de Alveaz ; 2. Le Guéliz, E. Martinez de Hoz ; 3. Référence, A. Hoffmann.

Pari mutuel : 24 et 13.50 ; 12 et 6.50 ; 11 et 5.50.

Prix Daphnis. — 1. Aethelstan, J.-D. Cohn ; 2. Impartibus, A. Eknayan ; 3. Entrechat, Jean Stern.

Pari mutuel : 35 et 18.50 ; 18 et 9 ; 32 et 17.50 ; 18.50 et9.50.

Prix King Tom. — 1. Paillasse, Jean York ; 2. Montigué, Hneri Count ; 3. Hing-Spirits, Jean Saint.

Pari mutuel : 116.50 et 44 ; 33.50 et 14.50; 17.50 et 10.50 ; 24 et 14.

PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 25 avril. — **Prévisions agricoles de l'Office national météorologique pour la journée du 26 avril :**

Région parisienne. — **Pluie la nuit et la matinée, suivie d'éclaircies, averses et grains. Vent de sud-ouest à nord-ouest, 4 à 9 mètres. Température stationnaire. Minimum de température, environ 6°.**

Région du Centre. — **Pluies nocturnes, suivies d'éclaircies et grains. Vent de nord à nord-ouest, 4 à 9 mètres. Température plutôt en baisse. Minimum de température, environ 6°.**

Région du Massif Central. — **Mêmes prévisions que pour le Centre. Minimum de température, environ 5°.**

BOURSE DU COMMERCE

Sucres. — Courant 202.50 à 203 ; prochain 204.50 payé ; juin 206.50 payé ; 3 de mai 206.50 nominal ; 3 de juin 208.50 à 209 ; 3 d'octobre 211 à 211.50 ; 3 de novembre 210 à 210.50. Cote officielle 202.50 à 203.50.

Blés. — Courant 123.75 à 124 payé ; prochain 126 acheteur ; mai-juin 126.75 payé ; 4 de mai 122.50, acheteur ; juillet-août 118.50 à 119. Tendance calme.

Seigle. — Courant 107 nominal ; prochain 107 nominal ; mai-juin 107 nominal ; 4 de mai 100 nominal ; juillet-août 89.50 nominal.

Farines. — Courant 157 vendeur ; prochain 157 nominal ; mai-juin 158 nominal ; juillet-août 155 nominal. Tendance calme.

Avoines noires. — Courant 96 ; prochain 97 ; mai-juin 97 acheteur ; 4 de mai 97.75 payé ; juillet-août 94.50 à 95. Tendance soutenue.

Avoines diverses. — Courant 95, nominal; prochain 90 nominal ; mai-juin 91 acheteur; 4 de mai 87 nominal ; juillet-août 83 nominal. Tendance calme.

ALLIER

Les élections municipales du 3 mai

Le programme de la liste sortante

La liste des conseillers sortants adresse aux électeurs de Moulins la circulaire ci-après :

Electeurs,

Votre conseil municipal, qui a conscience d'avoir fidèlement rempli son mandat, se présente de nouveau à vos suffrages, en vous demandant de lui renouveler votre confiance.

Il le fait sans crainte, étant donné les résultats obtenus sous son administration, avec les seules ressources de la ville et sans charge nouvelle pour les contribuables. Chacun peut, en effet, se rendre compte du travail accompli pendant les cinq dernières années en comparant la liste des travaux projetés dans notre programme de 1919 à celle des travaux actuellement exécutés.

Programme de 1919 et sa réalisation

I. Lutte contre la vie chère. — Création d'une boucherie municipale pour la vente de viande frigorifiée. Entente avec les commerçants de l'alimentation en vue de la baisse des prix.

II. Sécurité de la ville. — Réorganisation et accroissement des services de la police municipale.

III. Réfection de la voirie. — Pavage des chaussées avoisinant la gare. Création d'égouts au cours de Bercy et à l'école de gendarmerie.

IV. Amélioration du service des eaux. — Installation de nouvelles machines élévatoires avec énergie électrique. Construction de puits de captation d'un perré de protection pour ces puits et de deux réservoirs augmentant la réserve d'eau et la pression.

V. Amélioration du service d'éclairage. — Transformation de l'éclairage public au gaz par l'emploi de l'électricité.

VI. Amélioration de la propreté des rues. — Organisation d'un service municipal pour l'enlèvement des boues et ordures ménagères.

VII. Réfection de certaines rues de communication. Elargissement de la rue du 4-Septembre. Redressement et élargissement de la rue de Vigenère.

VIII. Création et exécution d'un plan d'embellissement. Réfection des squares de la place de la République et du musée. Construction et aménagement du boulevard des Champins. Réfection des allées et organisation du cimetière. Lotissement du vélodrome. Construction de magasins aux Halles.

IX. Création de passages souterrains à la gare. — Exécuté.

X. Encouragements à tous les sports. — Nombreuses subventions aux sociétés sportives et à tous les groupements favorisant le commerce local.

XI. Développement des œuvres d'assistance. — Construction d'un immeuble pour la « Goutte de lait ». Secours à la protection de l'enfance. Création d'une société de crédit immobilier pour construction de maisons à bon marché. Lotissement spécial du vélodrome pour habitations à bon marché. Création d'un dispensaire antituberculeux et secours aux tuberculeux. Allocations aux familles nombreuses. Remboursement des droits d'octroi aux familles nombreuses. Elévation du taux de l'allocation aux vieillards.

Projets non prévus au programme de 1919 et exécutés

Création d'un marché aux volailles.
Réorganisation du service des pompes funèbres.
Aide apportée à l'installation d'usines nouvelles.
Agrandissement et réfection des écoles publiques.
Installation de ponts à bascule à l'abattoir et rue de la Gare-de-Deborð.
Amélioration des services de l'abattoir.
Aménagement et éclairage électrique du théâtre.
Construction de l'école pratique de commerce et d'industrie, et de ses ateliers.
Réorganisation des écoles de dessin, de musique et de la Lyre moulinoise.

Electeurs,

Vous vous rendez compte que notre programme de 1919 est entièrement exécuté et même largement dépassé.

Il reste à lui donner l'extension que réclame le développement de notre chère cité, en même temps que seront entreprises des améliorations nouvelles.

Nous consacrerons tous nos efforts, si vous nous accordez de nouveau votre confiance, à une sage administration de la ville et spécialement en vue des buts suivants :

Voirie. — Continuation de l'amélioration de la voirie.
Extension du service d'arrosage à tous les quartiers.
Transformation de la place aux Foires par la création de deux rues latérales.
Prolongement du boulevard des Champins.
Service des eaux. — Accroissement de l'alimentation en eau de la ville pour remédier à toute insuffisance en cas de sécheresse.
Etude d'un barrage sur l'Allier.
Projets divers. — Reconstruction de l'abattoir et d'un frigorifique.
Réalisation du transfert de l'hôpital Saint-Joseph.
Entente avec la Compagnie P.-L.-M. en vue de la reconstruction de la gare des voyageurs.
Construction d'un quai d'embarquement pour les animaux.
Construction d'un stade des sports.
Agrandissement du lavoir de la rue de Bourgogne et construction de lavoirs de quartiers.
Œuvres d'assistance. — Organisation de consultations pour les femmes enceintes.
Réorganisation du fourneau économique.
Large concours de la ville à la protection de l'enfance et à la « Goutte de lait ».
Œuvres d'hygiène. — Mise à l'étude de la disparition progressive des logements insalubres.
Construction de salles de bains annexées aux bains-douches.
Organisation de l'inspection médicale des écoles.
Entente avec le conseil général pour la création d'un préventorium antituberculeux.
Amélioration des services de désinfection et d'hygiène.
Couverture du grand égout du cours de Bercy.
Œuvres de prévoyance sociale. — Création d'un service de prévoyance sociale.
Extension progressive aux familles nombreuses des primes à la natalité.
Réalisation du projet de création d'un office municipal d'habitations à bon marché.
Création de l'enseignement ménager dans les écoles publiques.

Tels sont les projets que nous sommes décidés à étudier et à mettre sur pied en pleine conformité d'idées avec nos nouveaux collègues, et sans aucune autre préoccupation que celle de servir les intérêts moraux et économiques de Moulins.

C'est dire que toute politique sera bannie de nos délibérations et que nous n'aurons d'autre ambition que d'accroître dans l'ordre et l'union, la prospérité de notre ville.

Vive la République !

A GANNAT

Liste d'administration, d'union et de travail

MM.
Germain Laruas, avoué.
Antoine Graveralle, agriculteur.
Alfred Cellier, épicier.
Victor Dujon, ouvrier cambreur, professeur de gymnastique.
Jean Rodary, sous-chef de gare.
Claude Gauthier, agriculteur.
Henri Coulin, marchand de bois.
Joseph Roux.
Pierre Massebœuf, ancien commerçant.
Guillaume Paradis, agriculteur.
Perrier-Bidet, représentant de commerce.
André Puech, avoué.
Joseph Dellet, fabricant d'huile.
Lebourg-Gardette, agriculteur.
Michel Langiaux, scieur.
Jean Gros, agriculteur aux Chambons.
Claude Eugène Giraudet, employé au P.-L.-M., jardinier.
Henri Giron, agriculteur.
Jean Probert, employé au P.-L.-M.
Jules Geoffroy, médaillé militaire, ouvrier mécanicien.
Edouard Dubreuil, entrepreneur.
Francis Toureau, agriculteur.
Eugène Crest, ancien commerçant.

Inspection militaire. — Le général Mangin, membre du conseil supérieur de la guerre, inspecteur général de la cavalerie, a passé aujourd'hui l'inspection du 1e dragon et de la 18e compagnie d'auto-mitrailleuses.

Il a assisté, dans la cour du quartier Villars à diverses manœuvres et notamment à des exercices à cheval.

MOULINS

Il tombe accidentellement sur la voie et se fait broyer par une locomotive

(De notre correspondant particulier). — Moulins, 25 avril. La nuit dernière, vers 23 heures, un visiteur du P.-L.-M., M. Pierre Fradet, habitant rue Fauque, à Yzeure, étant tombé par accident sur les rails de la gare de triage, au moment où arrivait une machine de manœuvre, ne put se relever à temps. Il fut littéralement broyé par la machine qu'on dut soulever à l'aide de leviers pour dégager le malheureux.

M. Fradet était né à Lamontjie (Puy-de-Dôme), le 17 novembre 1883. Il était marié et père d'une fillette âgée de 10 ans.

Les restes ont été transportés à l'hôpital Saint-Joseph.

Trouvailles. — Il a été trouvé : par M. Protat, 11, rue des Tanneries, un portemonnaie ; par M. Périault, 8, rue des Pêcheurs, un tour de cou en fourrure qu'il a déposé au bureau de police ; par M. Duchon, épicier, route de Lyon, une pompe de bicyclette.

— Un réveil matin a été oublié vendredi chez M. Estades Mayol, négociant en primeurs, rue de la Flèche, qui le tient à la disposition de l'ayant-droit.

Le temps. — Hier, temps nuageux, frais. Le thermomètre indiquait à 7 heures 4° ; à midi 11°9 ; maxima 12°9 ; minima 3°7, baromètre 757 m/m.

A propos du baccalauréat. — Communiqué de l'inspection académique :

Tables de logarithmes : L'usage des tables munies d'un formulaire est interdit aux examens du baccalauréat. (Décision ministérielle du 23 février 1925).

Le grand match d'association aujourd'hui au Pré Beroy

F. C. MOULINOIS (1) CONTRE STADE CLERMONTOIS (1)

L'équipe moulinoise qui se présentera aujourd'hui au Pré Beroy sera la suivante : *Gardien de but :* Bourgeot ; *Arrières :* Grampayre, Dubost ; *Demis :* Fradet, Chesnoy, Cocquelet, ; *Avants :* Barbarat, Carré, Sarot, Calatayud, Lebas.

Le onze des damiers comprend quatre sélectionnés de la Ligue d'Auvergne ; en comptant les trois interrégionaux du Stade Clermontois, ce sera la majeure partie des équipiers de la sélection d'Auvergne qui prendra part au match.

C'est donc à une partie des plus intéressantes qu'assisteront les sportifs, surtout si l'on tient compte que chacune des équipes en présence aura complété ses lignes par des équipiers de bonne valeur.

Toute la défense moulinoise s'est montrée en excellente forme lors du match contre le Rueil-Athlétic-Club et c'est pourquoi sa formation est maintenue intacte ; dans la ligne d'attaque, la triplette Carré, Sarot, Calatayud voudra sortir son grand jeu, c'est-à-dire, celui qu'elle pratiqua contre le même Stade Clermontois il y a 2 mois ; quant aux ailiers, actuellement en bonne forme, ils doivent beaucoup aider, par leur action décidée, le travail du centre

En résumé, les deux équipes en présence seront très complètes et peuvent également prétendre au succès. Toutes deux chercheront dans ce match une consécration de leur belle saison, toutes deux voudront se classer en tête du challenge Duchénois. Un simple but d'écart en fin de partie donnera cette satisfaction aux vainqueurs quels qu'ils soient.

La valeur des équipes en présence nous permet d'assurer que cet écart sera faible et que la partie sera d'un intérêt soutenu Nous connaissons suffisamment les bonnes relations qui unissent les deux clubs en présence pour ne pas douter que la lutte, très ardente, n'en sera pas moins courtoise et que le souci de la pratique d'un beau football sera constant chez tous les équipiers.

NOUVELLES MILITAIRES

Les officiers de réserve d'infanterie et les sous-officiers de réserve d'infanterie candidats au brevet de chef de section sont informés qu'ils sont autorisés à faire volontairement une période d'instruction de 15 jours, de préférence pendant le séjour de leur régiment au Camp de la Courtine, en septembre 1925.

Les intéressés devront adresser leur demande à leur chef de corps. Ils percevront pendant la durée de leur stage la solde de leur grade, avec l'indemnité temporaire de solde.

En outre, les officiers de réserve de toutes armes sont informés qu'ils peuvent accomplir des stages volontaires d'une durée inférieure à 15 jours. Ils devront également en faire la demande à leur chef de corps.

Admissions gratuites aux hôpitaux militaires thermaux

Les pièces que doivent produire à l'appui de leur demande les anciens militaires qui sollicitent de faire gratuitement une cure thermale sont les suivantes :

1° S'il s'agit d'un ancien militaire bénéficiaire de l'article 64 de la loi du 31 mars 1919 :

Copie certifiée conforme par le maire, de la première page du carnet pour soins gratuits avec indication du libellé de l'affection pour laquelle le demandeur et pensionné, du n° d'inscription du carnet à la liste de la commune et du pourcentage d'invalidité.

2° S'il s'agit d'un ancien militaire non bénéficiaire de l'article 64 de la loi du 31 mars 1919 :

Copie certifiée conforme, par le maire, d'une pièce militaire permettant de constater que l'affection nécessitant la cure a été contractée ou aggravée au service (certificat d'origine de blessure ou de maladie, billet d'hôpital, etc...)

Les demandes à adresser au général commandant le groupe de subdivisions doivent en plus être appuyées d'un certificat du médecin traitant avec signature légalisée par le maire.

Rallye et Gymkana automobile. — Aujourd'hui, va s'ouvrir la liste des engagements de ces épreuves que le comité des fêtes organise pour le 17 mai prochain. Un grand nombre d'automobilistes et de cyclistes ayant déjà demandé des renseignements sur ces épreuves qui seront intéressantes et divertissantes aussi bien pour les concurrents que pour le public, les organisateurs ont fait éditer une petite brochure où les intéressés pourront trouver toute la documentation nécessaire.

Adresser les engagements chez : MM. Dépalle, 27, rue d'Allier ; Vincent, 18, rue d'Allier ; Tacque, café du Théâtre ; Beauvais, 14, rue de la Flèche, et au bureau du syndicat d'initiative, 3, passage Moret, qui sont également détenteurs des brochures relatives aux deux épreuves.

MAIN D'ŒUVRE AGRICOLE ETRANGERE

Le bureau de la main-d'œuvre de la Société d'agriculture de l'Allier peut procurer, dans un délai de huit jours environ, pendant les mois de mai, juin, juillet et août, des ouvriers agricoles étrangers.

Ces ouvriers recevront un salaire mensuel de 170 francs, logés, blanchis et nourris. La durée des engagements sera de six mois.

Les demandes, qui sont exceptionnelles, devront être adressées au bureau de la Société d'agriculture, accompagnées de la somme de 384 francs à laquelle il faudra ajouter, si l'employeur le désire, le montant de l'assurance contre le débauchage, soit 25 francs, 30 fr. ou 39 fr. selon que la garantie sera fixée à 200 fr. 250 fr. ou 300 fr.

SOCIETE SCIENTIFIQUE DU BOURBONNAIS

La prochaine séance se tiendra le jeudi 30 avril, à 14 heures, au siège de la Société, 22, avenue Meunier, à Moulins.

MONTLUCON

CONSEIL MUNICIPAL

(suite et fin)

Projet de lotissement du Diénat. — Le conseil doit également donner son avis sur le projet de lotissement du Diénat. Mais, après observations de divers conseillers, notamment de MM. Cariat et Depeige, au sujet de la construction d'un pont sur l'Amaron et les espaces libres à réserver, conformément à la loi, le Conseil décide de renvoyer ce projet au service compétent pour revision et précisions.

Compte administratif du Maire et compte de gestion du receveur municipal. — Exercice 1924. — Le Maire quitte la salle des séances après avoir cédé la présidence à M. Moreau, choisi par ses collègues. Ce dernier donne la parole à M. Boileau, rapporteur.

Le compte administratif présenté par M. Paul Constans, maire pour l'exercice de 1924 ne soulève aucune objection quant à la régularité des opérations qui y sont consignées. Tout est parfaitement justifié. Le rapporteur donne le résultat de ce compte qui présent, y compris l'excédent des recettes de l'exercice précédent, comme recettes : 6.087.619,57
comme dépenses : 4.884.354,46

excédent de recettes : ... 1.203.265,10

Il reste, comme boni réel, au 31 mars 1925, la somme de 511.363,85.

Si l'on ajoute à ce chiffre, tel qu'il résulte des budgets et des comptes, quelques allocations à reprendre au budget additionnel à titre de subventions de l'Etat pour le fonctionnement de divers services (œuvres d'hygiène, subventions directes et complémentaires pour l'assistance aux vieillards, etc.) on arrive au chiffre rond de 520.000 francs.

Le conseil approuve ce compte à l'unanimité.

— Est ensuite approuvé le compte de gestion du receveur municipal dont les résultats sont les mêmes que ceux du compte administratif du Maire.

Emploi du crédit des dépenses imprévues. — M. Dormoy, adjoint, donne communication au conseil des paiements effectués sur le crédit des dépenses imprévues de l'exercice 1924.

Le conseil approuve ces dépenses, qui se répartissent sur 56 mandatements, et s'élèvent à la somme totale de 11.870,69. Elles résultent de décisions prises par le conseil ou ont servi à remédier à l'insuffisance de crédits spéciaux.

Résultat de visite. — M. Caillard, inspecteur général de l'enseignement technique, est venu les 16 et 17 mars dernier visiter l'école pratique de commerce et d'industrie.

Cet inspecteur a emporté une bonne impression du fonctionnement de l'école et de l'organisation des ateliers.

Avant son départ, et en mon absence, il a tenu à témoigner à M. Dormoy, adjoint, sa satisfaction et l'a remercié de l'excellent appui donné par la municipalité pour le développement de l'école.

Toutefois, M. Caillard a indiqué quelques perfectionnements à apporter d'urgence par l'extension en surface des ateliers d'outillage de 1re et 2e années et par la création d'une section d'électricité industrielle.

— En fin de séance, après avoir exposé les grandes lignes d'un rapport résumant l'œuvre accomplie par le conseil municipal depuis son installation en 1919, M. Paul Constans remercie ses collègues de leurs concours et de leurs conseils éclairés.

PROGRAMME DE LA FETE DE LA VILLE-GOZET

Samedi, 2 mai, de 9 heures à 16 heures, distribution de secours aux indigents.

A 20 h. 45, retraite aux flambeaux par les Sociétés musicales et la compagnie des sapeurs-pompiers. Départ : place de l'Hôtel-de-Ville.

Dimanche 3 mai : à 15 heures, place des Trois-Ayards, concert par l'Avant-Garde ; à 15 h. 45, place de la Tannerie, séance de gymnastique par la Montluçonnaise ; à 17 h. 30, place Jean-Dormoy, concert par la Philharmonique ; à 21 heures, place Jean-Dormoy, concert par l'Union Chorale.

Lundi 4 mai, grand prix cycliste de la ville de Montluçon (Sous les règlements de l'U. V. F.) organisé par le Sporting-Club Montluçonnais, avec le concours de la municipalité, sur un parcours de 120 kilomètres environ.

7 prix : 300 fr., 200 fr., 125 fr., 75 fr., 50 fr., 30 fr. et 20 fr.

Rassemblement des coureurs présentation des licences et remise des dossards, à 13 heures, café Moderne.

Départ : barrières de Tours, à 14 heures précises.

Itinéraire : Montluçon, Domerat, Huriel, Lamaids, Lepaud, Chambon-Budelière, Argenty, Montluçon, 2 fois ce parcours.

Engagements (3 francs) reçus au siège du S. C. M., café Moderne, jusqu'au 1er mai, 18 heures.

La ville et le S. C. M. déclinent toute responsabilité en cas d'accident.

A 17 h. 30, salle des fêtes de l'édifice communal, concert par l'Estudiantina ; à 20 h. 30, place Jean-Dormoy, concert par l'Accord Parfait ; à 21 h. 45, rive droite du Cher (près du pont Saint-Pierre), feu d'artifice, tiré par M. Bonnand, de Montluçon.

Nombreuses attractions foraines.

Permission de la nuit accordée aux débitants les dimanche 3 et lundi 5 mai.

LES CARABINIERS MONTLUÇONNAIS

Meilleurs résultats des séances de tir du 12 avril :

Fusil, 100 mètres (adultes). — André Foucriat, 41 ; Denis Lebourg, 40 ; Claude Bonnand, 39 ; Daniel Chesneau, 37 ; Miechanowski, 15.

(Pupilles). — Andrien Gauthier, 39 ; Lucien Magnard, 37 ; Vincent, 32 ; André Ducros, 31 ; Gaston Legrand, 17 ; Gilbert Foucriat, 15.

Fusil tir réduit (adultes et pupilles). — Bourgouin, 39 ; Pierre Prime, 37 ; Rémy Hiot, 36 ; Maurice Quintien, 35 ; André Ducros, 35 ; Gabriel Lamoine, 35 ; Roger Lebourg, 34 ; Gaston Legrand, 34 ; Miechanowski, 33.

Carabine (pupilles). — Rémy Hiot, 20-19; Gabriel Lamoine, 20 ; Jean Michaud, 19 ; Adrien Gauthier, 18 ; Pierre Lamoine, 17.

Pistolet (adultes et pupilles). — Pierre Prime, 17 ; Roger Lebourg, 15 ; Bourgoin, 14.

Revolver (adultes). — Denis Lebourg, 35; Miechanowski, 28.

Demain dimanche, séances de tir à 100 mètres, sur le champ de tir régimentaire de Quinssaines (dernière séance de classement pour le concours de Moulins) et séance de tirs réduits au stand de Bien-Assis.

Etat civil :

Naissances. — François Lewandowski, rue du Doyenné ; Emile Auclair, rue Paul-Louis-Courrier.

Décès. — Manuel Salazar, 39 ans, ouvrier du P.-O., 18 rue de Moulins ; Stéphania Probrowski, 5 ans, 1, rue d'Alma.

VICHY

Banquet du 333e R. I. — Comme les années précédentes, les anciens du 333e régiment d'infanterie se réuniront en un déjeuner amical, le dimanche 10 mai, chez le camarade Beraud, restaurateur, rue des Ecoles, à Vichy.

Union sportive de Vichy. — Tous les membres actifs de l'Union sportive de Vichy sont instamment priés d'assister à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le mardi 28 avril, au siège social, Central-Hôtel, à 20 h. 30.

Fête gymnique. — Aujourd'hui dimanche, aux Arènes, à 14 h. 30, grande fête gymnique donnée par La Vichyssoise, avec le concours de la Société des trompes « La Saint-Hubert » et l'Harmonie municipale « La Revanche ».

Pharmacie de garde. — Aujourd'hui, 26 avril, M. Grobot, rue du Marché.

THENEUILLE

Au conseil municipal. — Le conseil, réuni en session extraordinaire a désigné M. Eugène Dutremblay pour faire partie de la commission chargée d'établir les listes électorales de la chambre d'agriculture.

Accident du travail. — En cassant du bois, Auguste Jacquet, 52 ans, métayer au Domaine Neuf, s'est donné un coup de hache sur le genou gauche.

Les assises s'ouvriront demain

Voici la liste des jurés appelés à siéger pendant la session d'assises qui s'ouvrira demain, lundi après-midi ;

MM.
Grobost Gilbert, propriétaire à Naves.
Derret Jean, propriétaire à Sazeret.
Voisin Louis, agiculteur à Chappes.
Chavignon Benoît, propriétaire à Saint-Léger-sur-Vouzances.
Jullien Georges, tailleur à Commentry.
Buvat Jean-Baptiste, cultivateur à Cesset.
Michard Alphonse, carrier à Montluçon.
Pothier Claude, propriétaire à Vaumas.
Neuville Pierre, cafetier à Etroussat.
Dorsemaine François, droguiste à Vichy.
Perrot Henri, industriel à Commentry.
Laroche Gilbert, receveur buraliste à Pierrefitte.
Guillon Jacques, secrétaire de la Chambre de Commerce de Montluçon.
Gane Charles, propriétaire à Saint-Pierre-Laval.
Bidault Jean-Jules, expert à Saint-Bonnet-de-Four.
Chavroche Barthélémy, propriétaire à Barrais-Bussolles.
Boissonnet Albert, agriculteur à Chantelle.
Vacalu Louis, propriétaire à Montluçon.
Valette Pierre, agriculteur à Chantelle.
Bathelet Gustave, électricien à Moulins.
Beaumont Jean, adjoint au maire à Commentry.
Desforges Gilbert, cultivateur à Maillet.
Desfretière Jean, propriétaire à Verousse.
Aumoine Jules, viticulteur à Domérat.
Gaucher François, rentier à Moulins.
Berçot Albin, négociant à Moulins.
Descour Henri, greffier de paix à Cerilly.
Girard Louis, propriétaire à Créchy.
Padillon Arthur, propriétaire à La Chapelaude.
Aucouturier Edmond, agriculteur à Vieure.
Sarrassat Louis, rentier à Néris.
Devaulx Joseph, propriétaire à Saint-Gérand-le-Puy.
Caveau Louis, fermier à Molinet.
Luminet Gustave, agent d'assurances à Vichy.
Chassing Jean-Baptiste, cultivateur à St-Pont.
Boutry Edgard, ancien negociant à Moulins.

JURÉS SUPPLÉMENTAIRES

MM.
Reysset Ernest, marchand de cycles à Moulins.
Biguet Léon, pharmacien à Moulins.
Franchisseur Jean, horticulteur à Moulins.
Oster André, entrepreneur à Moulins.

GANNAT

Pupilles de la nation. — Les opérations de contrôle médical pour les pupilles du canton de Gannat auront lieu à Gannat, demain lundi lundi 27 avril, à 9 heures, pour les filles, et le mardi 28 avril, à 14 heures, pour les garçons.

Mouvement de la population. — Voici la statistique du premier trimestre :

Mariages, 76 ; naissances, 169 ; morts-nés, 13 ; décès, 283, dont 5 enfants de moins d'un an.

A propos du tournoi d'escrime. — Pour raison majeure, le tournoi d'escrime, qui devait avoir lieu aujourd'hui, est repoussé au 17 mai.

Les engagements sont reçus jusqu'au 14 mai inclus, par M. Tauveron, secrétaire de C. E. G. à Gannat.

Ba à Sainte-Procule. — Sur la demande de M. Willaume, membre adhérent de P. A. G. M. G., section de Gannat, et cafetier à Sainte-Procule, le comité de la section lui a donné satisfaction et a décidé qu'un grand bal populaire serait organisé chez lui, le dimanche 10 mai, sous parquet salon avec brillant orchestre Ouverture à 14 heures.

Etat civil :

Mariages. — Jean Péronnet, employé de chemin de fer, à Saint-Germain-des-Fossés, et Mme Stéphanie Afadaux, employée du P.-L.-M. rue du Collège.

Décès. — Pétroline Mérite, 90 ans, veuve de Gilbert Tabaraud, rue des Augustins.

VARENNES-SUR-ALLIER

Voleur arrêté. — Les gendarmes ont arrêté le nommé Georges Allenbach, 27 ans, originaire de Barembach (Bas-Rhin), qui était récemment sorti de la maison d'arrêt de Moulins, où il avait purgé une peine de 4 mois de prison.

Mardi dernier, cet individu s'était introduit, par effraction, chez les époux Rabotat, au hameau des Juliats, à Varenne, emportant une somme de 600 francs, et chez M. Busserolles, cultivateur à Lignières, commune de Saint-Loup, auquel il déroba une montre en argent.

Arrestation. — Le jour de la foire, un double vol, avec effraction, a été commis au lieu dit : l'Etang-Neuf.

Dans une première maison furent dérobés une montre et divers objets, et dans une autre, à peu de distance, une somme de 600 francs.

Le voleur a été découvert dans un épais fourré et arrêté sans résistance.

Il se nomme Georges Allembach, 27 ans, qui venait depuis peu d'être évacué de la prison de Moulins.

YONNE

AUXERRE

Etat civil :

Décès. — Ernest Géton, 59 ans ; Anne Alexandre, 16 mois.

AVALLON

Accident du travail. — M. Pierre Caillaux, 54 ans, ouvrier carrier, chez Mme Martin, à Méluzien, faubourg d'Avallon, fendait un bloc de granit lorsqu'un éclat lui sauta sur le bras gauche, et lui coupa une artère. Grâce au secours de ses camarades, la perte de sang put être réduite. M. le docteur Baraud, appelé aussitôt l'a fait transporter à l'hôpital.

JOIGNY

Aux électeurs. — Les électeurs inscrits sur la liste électorale sont informés qu'ils sont convoqués le dimanche 3 mai prochain, à l'effet de procéder au renouvellement intégral du conseil municipal.

Le bureau de vote se tiendra à l'hôtel de ville. Le scrutin sera ouvert de 9 à 17 heures.

Etat civil :

Naissances. — Jean Verrier, faubourg Saint-Florentin, 50 ; Jean-Marie Klepanda, avenue Gambetta, 5 ; Simone Darbois, rue Notre-Dame, 4.

Publication de mariage. — Charles Lefèvre, épicier aux Ormes, et Yvonne Beugnon, employée de commerce, à Joigny.

Décès. — Eugène Columeau, 49 ans, avenue Gambetta, 5 ; Jacques Lefeuvre, 18 mois, avenue Gambetta, 5.

COURSON

Mort d'un ancien maire. — M. Jobier, 77 ans, ancien maire de Courson, ancien conservateur des hypothèques à Paris, en sortant à 11 heures du soir d'une réunion électorale, fut pris d'un malaise, et malgré les soins du docteur Ferrand, il rendait à minuit le dernier soupir.

COLLEMIERS

La fuite du voleur. — Marcel Roger, monteur électricien, qui prenait pension à l'hôtel Paroux, a disparu en emportant la bicyclette du fils Paroux, d'une valeur de 450 francs et, au préjudice de son patron, entrepreneur à Saint-Julien-du-Sault, des outils, pour une valeur de 800 francs.

CHARBUY

Vol de poules. — Au hameau de Chaumois, Mme veuve Lecomte a constaté qu'en une nuit, un malfaitur lui avait emporté 9 poules.

LALANDE

Vandalisme. — M. l'abbé Briot, curé de Lalande, a porté plainte contre des malfaiteurs inconnus, qui, à l'aide de pierres destinées au rechargement d'une route, ont brisé les vitraux de trois fenêtres de l'église .

SOUCY

Suicide. — M. Théophile Boudier, 75 ans, s'est donné la mort, dans son grenier, en se tirant un coup de fusil dans la gorge. Il était neurasthénique.

VILLENEUVE-L'ARCHEVEQUE

Piétinée par sa vache. — Mme Gruyère, 62 ans, a été renversée par une de ses vaches, devenue subitement furieuse, qui l'a horriblement piétinée. La pauvre femme a succombé pendant la nuit.

Odieux attentat. — Un individu, étranger au pays et qu'on croit Italien, a pénétré la nuit en démastiquant un carreau, dans la maison de M. Armand Gouthier, ouvrier à Villeneuve-l'Archevêque, et a tenté de violenter sa fille Andrée, 15 ans. A ses cris, vers minuit, son père accourut à son secours, mais le gredin put s'enfuir.

CHER

BOURGES

Conseil de guerre

Robert Rouas, soldat au 27e d'infanterie, à Dijon, 75 jours de prison avec sursis pour détournements au préjudice d'un camarade.

— Ernest Paris, du 1er d'artillerie, un an de prison avec sursis pour désertion à l'étranger en temps de guerre.

— Emile Pinget, classe 1908, soldat au 334e régiment d'infanterie, 18 mois de prison avec sursis pour désertion en temps de guerre.

— Charles Buret et Ernest Lambert, du 5e bataillon de chasseurs mitrailleurs à Troyes trois mois de prison chacun pour abandon de leur poste.

— Claudius Blanchard, 134e d'infanterie, un an de prison avec sursis pour vol d'un portefeuille au préjudice d'un camarade.

LES FETES DE SAINTE JEANNE D'ARC A LA CATHEDRALE

La fête de Sainte Jeanne d'Arc sera célébrée à la Cathédrale le dimanche 10 mai, concurremment avec la fête de Sainte Solange, par une Grand'Messe, un Sermon et un Salut solennel.

Puis le dimanche 17 mai, aura lieu une deuxième cérémonie, que nous signalons dès maintenant à l'attention de nos lecteurs. La Maîtrise de la Métropole, la Schola du Grand Séminaire, la Schola Saint-Etienne, l'orchestre des Grandes Auditions s'uniront pour donner à cette fête le plus brillant éclat par l'exécution d'un très important programme de musique sacrée.

L'heure choisie dans l'après-midi est la plus favorable pour les étrangers. De la plupart des directions en effet, les trains arrivent à Bourges avant 3 heures et ne repartent qu'après 5 heures. C'est dans cet intervalle que se déroulera la cérémonie principale comme eut lieu l'an dernier l'audition de la Passion.

L'office commencera à 14 heures par le chant des vêpres, et se terminera par un salut du Saint-Sacrement.

Pour aujourd'hui, signalons déjà qu'il offrira comme pièces maîtresses : une « Cantate » de Bach, les « Béatitudes » de Listz, « Jeanne d'Arc à Domrémy » de Max d'Olone, et surtout le « Déluge », le fameux oratorio biblique un des chefs-d'œuvre de C. Saint-Saëns.

Nous sommes certains que les amateurs de beaux offices et de musique sacrée se réjouiront de cette nouvelle et qu'ils accourront en foule dans les nefs de notre Cathédrale.

AU RADIO-CLUB DU BERRY

Pour la première fois depuis sa fondation, le Radio-Club du Berry a tenu sa réunion mensuelle à l'Hôtel de Ville de Bourges.

Malgré sa formation récente, notre Club inscrit au cours de cette réunion son soixantième adhérent.

La séance est ouverte à 10 heures. Après avoir présenté les excuses d'un certain nombre de membres, le président donne lecture de plusieurs lettres de la Société Française d'Etudes de Télégraphie et de Téléphonie sans fil, de l'Union Française de T. S. F., du radio-Club Avignon-Provence sur la question de l'affiliation à une Société Nationale. Après discussion et dissertation de M. Godon, vice-président, cette question est remise à une date ultérieure, afin de permettre une plus ample documentation.

Après lecture de lettres de plusieurs constructeurs informant le club de l'envoi de dons, il est passé à la discussion des jours et dates de réunions qui sont fixés ainsi qu'il suit :

Réunions hebdomadaires. — Le jeudi à 8 h. 30, au café des Beaux-Arts, dans une salle mise gracieusement à la disposition du club, par M. Julien (Entrée, rue des Beaux-Arts, conseils, montage d'appareils, etc.

Réunions mensuelles. — Le 3e dimanche de chaque mois, soit à l'Hôtel de ville, soit à l'Hotel des Syndicats. Les journaux indiqueront en temps voulu le lieu où se tiendra la réunion.

En plus de ces réunions et dans le but d'être utile à tous les amateurs sans-filistes, le Secrétaire Général se tiendra à leur disposition tous les jeudis de 18 heures à 18 h. 30 au siège social du club.

Après cette discussion, il est décidé que le club contractera les abonnements à diverses revues et publications, afin de constituer une bibliothèque. A cette occasion, le président fait appel à toutes les personnes qui pourraient mettre à la disposition de la Société des livres, revues, etc... ayant un rapport quelconque avec la T. S. F. ainsi qu'à celles qui pourraient faire don d'appareils pouvant servir au laboratoire d'études.

Pour clore l'ordre du jour, il est soumis à l'approbation du bureau ainsi que des sociétaires présents, un projet de carte de membre de la société dessiné par M. Debar, projet qui est adopté à l'unanimité.

La parole est alors donnée à M. Gaston Lacroix, le sympathique collaborateur de « L'Antenne », qui pendant près d'un demi-heure, intéresse vivement son auditoire par une causerie sur les «Ondes Courtes », leur émission et leur réception, causerie qu'il avait fait précéder d'une distribution de schémas.

La séance est levée à 12 heures, après les remerciements adressés par le président à M. le maire de Bourges qui consent à mettre la salle des Adjudications à la disposition du Radio-Club ; à M. G. Lacroix pour son intéressante causerie, ainsi qu'aux sociétaires, anciens et nouveaux, qui ont bien voulu assister à cette réunion.

UNE FILLETTE EST GRIEVEMENT BRULEE

Samedi, vers 9 heures, la jeune fillette de 2 ans des époux Lyons, domiciliés, 61, butte d'Archelet, est tombée dans une bassine d'eau bouillante et s'est grièvement brûlée au visage et sur d'autres parties du corps.

Son état est très grave.

AVIS TRES IMPORTANT

« LA PREVOYANCE DE L'OUEST »
Siège social, 3, rue Racine, Nantes.
(Loire-Inférieure)

a l'honneur d'informer le public qu'elle vient de confier sa représentation, pour le département du Cher, à M. PIEUCHOT, actuellement agent-voyer et provisoirement à Baugy (Cher).

« La PREVOYANCE DE L'OUEST » met donc les intéressés en garde contre toutes propositions qui pourraient leur être faites par des intermédiaires non munis d'un mandat régulier et d'une autorisation délivrée par M. Pieuchot, directeur départemental actuel, seul représentant et mandataire officiel de la société pour le département.

Concert. — Nous apprenons qu'une jeune cantatrice native de Bourges Mlle Alice Pascale (Alice Renvoyé) viendra donner un concert, le 13 mai, avec le concours du violoniste virtuose, Emile Mendels, si applaudit à Paris et à l'étranger.

Le programme de ces deux artistes nous promet une soirée des plus intéressantes.

Patronage Notre-Dame. — Une séance récréative sera donnée par les Jeunes Gens du Patronage Notre-Dame, aujourd'hui 26 avril, à — heures ½, 10, rue des Poulies.

Au programme : « La Villa Mon Plaisir », comédie en 2 actes, de A. Vico. « Les Oiseaux de Passage », drame en 3 actes et 2 tableaux, de H. Guesdon.

Prix des places. — Premières : 3 fr. ; Secondes : 2 fr. ; Troisièmes, 1 franc.

On trouvera des billets d'entrée, chez M. Jannin, 11, rue Notre-Dame.

Le temps. — Température la plus basse de la nuit : 1,8, du jour + 14, hauteur barométrique 756,5.

Prévisions : La dépression du Nord rejoindra celle du Sud par l'Est ; temps frais avec averses et éclaircies.

(Observations de M. l'abbé Moreux, directeur de l'Observatoire de Bourges).

Etat civil :

Naissances. — Michel Marchand, butte d'Archelet, 101 ; Yvonne Montigny, rue Danton, à Asnières.

Publications de mariages. — Jean Duchon, fourreur, et Paulette Plasson, fourreuse à Paris ; Maurice Picquet-Damesme, ingénieur agronome à Parissé (Isère), et Denise Weydenmeyer ; Edmond Poisson, empl. des P. T. T., et Solange Gateau, couturière à Méry-ès-Bois ; Célestin Montagne, journalier, et Aimée Dallois, domestique à Henrichemont ; Fernand Salaut, cultivateur, et Jeanne Naudin.

Décès. — Albert Dru, 64 ans, rue du Puits-Noir, 7 ; Jeanne Fougère, veuve Mulet, 83 ans, rue Gambon ; Sébastienne Bureau, 23 ans rue Raspail, à Asnières ; Daniel Chaix, 72 ans, chemin des Dumones.

Venu aux obsèques de son père un agent de police de Paris se pend

Bruère-Allichamps, 25 avril (de notre correspondant particulier). — M. Louis Bandon, 40 ans, agent de police à Paris, était venu assister aux obsèques de son père à Farges-Allichamps.

Après la cérémonie, il se rendit chez ses beaux-parents, qui habitent le hameau de Nohant, commune de Bruère, et, dans la nuit, il mit fin à ses jours, au cours d'une crise de neurasthénie, en se pendant à un pilier dans une écurie de son beau-père.

Il laisse une veuve et un enfant de 12 ans.

SAVIGNY-EN-SANCERRE

Conférence catholique. — Sous les auspices de la Ligue des Catholiques du Berry, le Comité paroissial de Savigny a organisé dimanche dernier, salle Mary-Vattau, une conférence qui a groupé un bon nombre d'hommes et obtenu tout le succès qu'on pouvait espérer.

Le conférencier, M. François Veuillot, a traité le sujet : « *Pourquoi les catholiques se groupent et ce qu'ils demandent* ». L'orateur fait à grands traits, mais d'une façon nette et précise, l'historique des lois de persécution depuis 1880 jusqu'en 1914.

Puis vint la guerre, et les religieux chassés de France repassèrent les frontières pour venir faire leur devoir envers la patrie et payer largement l'impôt du sang. Ce fut alors l' « Union Sacrée », et les catholiques, laissés en paix, ne demandèrent rien de plus.

Mais la déclaration de guerre retentit de nouveau après la victoire du Cartel des gauches et l'avènement du ministère Herriot. Devant la reprise des luttes religieuses qui trop longtemps ont déchiré le pays, les catholiques qui ont fait la guerre sont décidés cette fois à se défendre, et voilà pourquoi ils se sont groupés et comment s'est formée la « Fédération nationale » qui compte actuellement deux millions d'hommes.

Ce que veulent les catholiques ? La liberté dont jouissent tous les citoyens, et non pas des lois d'exception faites exprès pour les brimer. Ils veulent qu'à diplômes universitaires égaux, les religieux puissent enseigner avec les mêmes droits qu'un instituteur réintégré après avoir été condamné aux travaux forcés pour commerce avec l'ennemi. Ils veulent que soient rapportées les lois mauvaises sur l'école sans Dieu, que soit maintenue l'ambassade auprès du Vatican, que soit respectée la parole donnée à l'Alsace, et, ce faisant, ils ont conscience de faire acte non seulement de catholiques, mais encore de bons citoyens.

Ce qui frappe dans la parole de M. François Veuillot, c'est la limpidité de la pensée, la simplicité du style qui sait se mettre à la portée de tous les auditeurs, la correction parfaite qui ne laisse échapper aucun mot blessant, et, par dessus tout, la sincérité absolue de convictions profondes qui font de lui, non seulement un remarquable orateur, mais un apôtre.

SAONE-&-LOIRE

MACON

Association des mutilés. — Le comité rappelle à ses adhérents qu'ils pourront, sur présentation de leur carte de sociétaire, assister aux travaux du congrès de l'U. N. C. qui se tiendra à l'hôtel de ville de Mâcon, demain dimanche 26 avril, à 9 heures du matin.

A l'issue du congrès, un banquet aura lieu à l'hôtel de l'Europe, à 12 heures, sous la présidence d'honneur de M. Ch. Bertrand, président d'honneur de l'U. N. C., et député de la Seine.

Les sociétaires qui désireraient y assister sont priés de se faire inscrire sans retard, chez M. Delorme, trésorier, 121, rue Rambuteau.

Téléphone. — Les bureaux de Gigny, Rancy, Jouvençon, Cordesse, Ratte, la Chapelle-Thècle, Sailly, Moroges et Berges-Serin, seront ouverts aux services téléphonique et télégraphique, à partir du 1er mai 1925.

A la même date, les deux nouveaux circuits téléphoniques : Cuisery, Tournus et Louhans-Saint-Germain-du-Bois, seront également mis en service. De ce fait, les communications téléphoniques échangées entre les bureaux du canton de Cuisery et ceux du canton de Tournus, ainsi qu'entre les bureaux du canton de Louhans et ceux du canton de Saint-Germain-du-Bois seront grandement facilitées.

Au P. L. M. — M. Cadegros, chef de station à Rully, est nommé chef de gare à Saint-Paul-de-Varax (Ain). M. Plantin, chef de gare à Givry, passe chef de gare à Saint-Désert, il est remplacé à Givry, par M. Berbery, intérimaire à Cluny.

M. Fort, chef de gare à Saint-Marcel-les-Chalon, est nommé chef de gare à Quincieux-Trévoux ; il est remplacé à Saint-Marcel par M. Bringer, facteur-chef, à Tournus.

M. Goujon, chef de gare à Santenay, est nommé chef de gare aux Roches-de-Condrieu (Rhône).

M. Lafinet, commis principal à Mâcon, passe sous-chef de gare à Lyon-Part-Dieu.

M. Gardette, sous-chef de gare à Montceau-les-Mines, passe sous-chef de gare à Givors.

Création d'une cité ouvrière. — L'Office public départemental des habitations à bon marché, qui a étudié un programme de réalisations diverses dans les centres de Saône-et-Loire, où la crise du logement est plus particulièrement sensible, projette la création, à Mâcon, d'une cité ouvrière.

Ce projet sera exposé aux industriels et négociants de la ville, par M. le secrétaire général de l'Office départemental, au cours d'une réunion qui aura lieu sous les auspices de la Chambre de commerce, à son hôtel, le mardi 28 avril, à 16 heures.

NEUVY-GRANDCHAMP

Coup de serpe. — M. Fernand Pomiès, 23 ans, domestique chez Mme veuve Bernard, métayère au bourg, faisant la pointe à un pieu s'est donné un coup de serpe au pied droit.

PARAY-LE-MONIAL

Avis de la mairie. — Le classement et l'inspection des voitures automobiles aura lieu à Paray-le-Monial le jeudi 30 avril, à 6 h. 30, et à 13 heures, sur le champ de foire

Concours de pouliches. — Un concours de pouliches de demi-sang aura lieu à Paray le 30 mai, à 8 heures du matin. Ce concours est ouvert à tous les éleveurs de l'arrondissement de Charolles, exception faite des cantons de la Guiche, Toulon-sur-Arroux et Saint-Bonnet-de-Four.

Les primes sont ainsi fixées :

Pouliches de 2 ans : deux primes de 200 fr. ; quatre de 150 fr. ; sept de 100 francs.

Pouliches de 3 ans : deux de 500 fr. ; quatre de 400 fr. ; quatre de 350 fr ; 10 de 200 fr. ; huit de 150 francs.

VIRY

Mort accidentelle. — M. Thomas Philibert, journalier chez M. Morel, cultivateur à Viry, était en train de décharger de la paille en gare de Vendenesse-les-Charolles, lorsqu'il tomba d'une hauteur de 2 m 50 sur les rails. Malgré les soins de M. le docteur Combier, qui se trouvait à Vendenesse, M. Thomas succomba à la suite de ses blessures.

BRANGES

Etat civil :

Publications de mariages. — Eugène Maupoil, cultivateur, et Esther Louchoux, à Brienne ; Joseph Pierre, cultivateur à Diconne, et Marthe Couillerat, à Branges.

Mariage. — Henri Clerc, forgeron, et Jeanne Lappe.

Décès. — Marguerite Pacaud, 46 ans, institutrice aux Liets ; Eugène Pufigny, 69 ans, jardinier au Gudion.

CRUZILLE

LA FOUDRE CAUSE L'INCENDIE DE LA MAIRIE

La foudre est tombée sur la mairie, causant un incendie. En peu d'instants, la toiture était en flammes, et malgré la grande vigilance des pompiers et de tous les habitants, la toiture s'effondrait. Les dégâts assez importants sont couverts par une assurance.

L'orage a commis des dégâts importants dans la commune par suite d'une abondante chute de grêle qui dura 20 minutes. Les grêlons atteignaient la grosseur d'une noix, brisant quelques vitres et faisant de graves dégâts à certaines cultures.

Il est happé par une courroie de transmission et horriblement broyé

Un terrible accident est arrivé à l'usine Gauthier, à Saint-Igny-de-Roche.

En graissant le piston d'une pompe alimentant le moteur à huile lourde, M. Gauthier fils fut happé par une courroie de transmission et entraîné pendant plusieurs tours par le mouvement de rotation de cette courroie.

M. Joanny Boyer, effilocheur à l'usine, qui aperçut le premier le corps de l'infortuné, se hâta de fermer les vannes de l'écluse et de débrayer le moteur.

Lorsqu'on retira M. Gauthier, il avait le bras gauche complètement déchiqueté et était entièrement déshabillé.

Le médecin appelé aussitôt ne put que constater le décès.

La victime était âgée de 53 ans, marié et père d'un enfant.

BOURBON-LANCY

AVANT LES ELECTIONS MUNICIPALES

A la suite d'une réunion, qui a eu lieu à l'hôtel de ville, voici comment a été constitué la liste républicaine démocratique qui comprend la plupart des conseillers municipaux sortants et qui est patronnée par M. le docteur Pain, maire actuel :

MM. Alfred Ballot, négociant ; Mathieu Belin, au Fourneau, fils de M. Belin, ancien conseiller, décédé ; docteur Bellœuf ; Jean Berland, cultivateur ; Barthélemy Boulot, greffier; Léon Chapelle, notaire ; François Clément, cultivateur ; François Givernet, serrurier ; Lucien Grimard, négociant ; Emile Guittet, propriétaire ; Paul Lambert, propriétaire ; J.-B. Laroze, employé aux usines Saint-Denis ; Paul Mornat, maréchal ; J.-M. Nivot, négociant ; Gabriel Pain, docteur ; Louis Perreau, quincaillier ; Claude Perrot, cultivateur ; Claude Petitjean, pharmacien ; Prieur, ancien charron ; Claude Rameau, métallurgiste ; Claudius Rameau, épicier ; Henry Turlier, fondé de pouvoirs aux usines Saint-Denis ; Eugène, entrepreneur de travaux publics.

Jusqu'à maintenant, une seule liste d'opposition est connue. C'est celle formée par M. Antoine Raynaud, vice-président du conseil d'arrondissement de Charolles, ancien adjoint au maire de Bourbon-Lancy ; elle sera intitulée « liste ouvrière républicaine et sociale » et sera formée avec les candidats suivants : Théophile Boiret, ancien facteur ; Antoine Devillard, musicien ; Jean Dubois, cultivateur au Vigneau ; Jacques Duchassin, musicien ; Jean Diry, vigneron ; Jean Gâteau, négociant ; Georges Gilbert fils, cultivateur ; Jacques Gevaudan, cultivateur ; Henri Jacquemin, négociant ; Lazare Lambert, ancien cordonnier ; François Marme fils, cultivateur ; Philibert Maupas, cultivateur ; Albert Muller, employé au C. F. D. ; Pierre Prieur, cultivateur ; Philibert Prieur, cultivateur ; Guillaume Puzenat, cultivateur ; Jules Perron, propriétaire ; Joseph Veillaud, journalier ; Jean Reverdy, bourrelier ; Gilbert Vénion, ébéniste ; Valentin Vincent, retraité du P.-L.-M. ; Jean Renaud, cultivateur.

« La Solidarité ». — Les cotisations dues à la suite du décès du sociétaire Eugène Arban, seront encaissées aujourd'hui 26 avril, à l'hôtel de ville, salle de la justice de paix, de 9 à 11 heures.

Classe 1926. — Le maire invite les jeunes gens nés en 1906 et domiciliés dans la commune, à se présenter à la mairie le plus tôt possible pour faire effectuer leur inscription sur les tableaux de recensement de la classe 1926.

En cas d'absence ou d'impossibilité des intéressés, cette formalité incombe aux parents ou tuteurs.

Prière d'apporter le livret de famille ou les noms, prénoms, dates de naissance des frères et sœurs.

CHAUFFAILLES

Arrestation. — La gendarmerie a arrêté pour vagabondage et mendicité Louis Auffret, 30 ans, sans profession ni domicile fixe.

JONCY

Arrestation. — La gendarmerie de Joncy a arrêté pour vagabondage Joseph Kocaj, 24 ans, journalier, sans domicile fixe.

LA CHAPELLE-AU-MANS

Accident du travail. — Le jeune Sosthène Gueugneau, âgé d'une vingtaine d'années, ouvrier chez M. Nicolas Thevenet, au bourg, s'est blessé assez grièvement à la main droite en travaillant du bois.

LE CREUSOT

Cet après-midi aura lieu l'élection de la reine

Rappelons que c'est cet après-midi qu'aura lieu, à la salle des fêtes, l'élection de la reine du Creusot et de ses demoiselles d'honneur.

Une charmante fête encadrera le scrutin qui donnera lieu à des opérations assez délicates. On nous confirme, en effet, que de nombreuses Creusotines se sont mises sur les rangs pour briguer les suffrages de leurs compatriotes. Le choix du comité ne sera pas ensuite des plus aisés. Parmi tous les frais minois et gracieux visages qu'il nous sera donné d'admirer, les organisateurs seront plutôt embarrassés pour désigner les Majestés qui présideront nos grandes fêtes de bienfaisance du 7 juin prochain.

Une affluence considérable ne manquera pas d'assister à cette gentille cérémonie qui sera complétée par un concert et terminée par un bal qui commencera vers 16 h. 30.

Contravention. — Le charretier Pacaud, au service d'un entrepreneur de transport de notre ville s'est vu dresser procès-verbal pour défaut de conduite de son attelage.

NIÈVRE

Les élections municipales

NEVERS

LISTE DE PROTESTATION

Aux électeurs anticartellistes !

Pourquoi une nouvelle liste de candidats ?

Parce que dans la liste de « concentration républicaine », le fameux comité démocratique est allé chercher un peu trop de F∴ et de sectaires dont les honnêtes gens ne veulent plus !

Malgré toute la bonne volonté possible, les hommes d'ordre, ne peuvent pourtant voter pour :

Bourgier, qui a honteusement trahi, comme député, ses électeurs du Bloc National.

Desforges, Thibault, Léonardon, frères ∴... c'est tout dire.

Méchin et le F∴ *Roy*, membres de la commission de l'hôpital de Nevers, qui vient récemment de faire enlever les crucifix des salles de malades.

...et pour d'autres, peut-être moins compromis, mais n'offrant pas plus de garanties !

Electeurs,

Vous rayerez impitoyablement ces noms sur la liste de « concentration républicaine » et vous les remplacerez par les candidats ci-après, qui se présentent à vos suffrages avec le programme suivant :

Etablir la paix économique, sociale et religieuse, dans les affaires municipales, en excluant les F∴ M∴ et leurs colistiers.

Vous voterez pour :

MM.

Aubert, inspecteur de l'exploitation Cie P.-L.-M., 44, rue Gresset.

Bidault (Charles), tapissier-ébéniste, 29, rue Saint-Etienne.

Dugnas, liquoriste, 12, rue Clerget.

Gudin (Jean-René), ouvrier métallurgiste, mutilé de guerre, 2, rue de la Chaumière.

Morel (Louis), tailleur de pierres, croix de guerre, 2, rue de la Chaumière.

De Thé, agent général d'assurances, 28, rue Félix-Faure.

Panachez la liste de « concentration républicaine » avec la nôtre.

On ne vote pas au scrutin de liste pour les élections municipales, et si on raye des noms pour en mettre d'autres à la place, on ne fait pas de tort aux autres candidats qui peuvent être élus à la majorité.

A BAS LES FRANCS-MAÇONS ET LES SECTAIRES.
VIVE NEVERS !
VIVE LA FRANCE !

A DECIZE

Liste d'union républicaine

MM. Joseph Boigues, industriel, conseiller sortant.
Léon Buisson, notaire, conseiller sortant.
Henri Régnier, docteur en médecine, conseiller sortant.
James Salin, pharmacien, conseiller sortant.
François Oyon, entrepreneur, conseiller sortant.
J. M. Touillon, agriculteur, conseiller sortant.
Etienne Chevrier, négociant, conseiller sortant.
Joseph Loriot, agriculteur, conseiller sortant.
Lucien Jouanin, charcutier, conseiller sortant.
Joseph Mignon, retraité, conseiller sortant.
Etienne Savre, serrurier, conseiller sortant.
Constant Martinot, retraité, conseiller sortant.
Hippolyte Charton, contre-maître d'usine, conseiller sortant.
Odet de Jumilhac, propriétaire, conseiller sortant.
Joseph Giraud, charron, ancien conseiller.
Paul Birkenkopff, menuisier, faubourg Saint-Privé.
Jean Bœlard, entrepreneur, faubourg d'Allier.
Hilaire Bucheron, mécanicien, boulevard Voltaire.
Jean-Marie Cantat, sellier, faubourg d'Allier.
Pierre Dorlet, camionneur, faubourg Saint-Privé.
Jean Jouanin, marchand de bois, avenue de la gare.
Charles Lemaitre, ancien maire de Saint-Germain-Chassenay, rue d'Aron.
Marcel Marseille, notaire honoraire, boulevard Voltaire.

A FOURS

La 3e liste comprend 4 noms :

MM. Auguste Carré, Fabien Chauvet, Lucien Gauthier, Edmond Gauthron.

A IMPHY

Liste d'alliance républicaine et sociale

MM. Jean Bouziat, mouleur ; François Bluzat, employé ; Marc Bourdin, usinier ; Jules Blondon, agriculteur ; Grégoire Charnet, usinier ; Gabriel Durret, usinier ; Edmond Gohier, usinier ; Jules Grandjean, usinier ; Xavier Levrault, mouleur ; Louis Michot, boucher; François Millereau, cultivateur; François Miens, rentier ; Jean-Marie Mordon, agriculteur ; Albert Noury, industriel ; Louis Perceau, usinier ; Edouard Pêcher, employé ; Nicolas Ragoût, employé ; René Sautereau, employé ; Gilbert Vitrier.

CARNET MONDAIN

NAISSANCE

Monsieur et Madame Adolphe Lavaivre sont heureux d'annoncer la naissance de leur fille Edith, 23, rue des Pastoureaux, Orléans.

LORMES

Dans la gendarmerie. — Le gendarme Bertrand passe en qualité de gendarme à pied à Châtillon-sur-Loire, (Loiret).

Arrestation. — Maurice Delarue, 19 ans, a été arrêté pour vol d'une bicyclette au préjudice de Gaston Auribault.

NEVERS

M. Saint-Éloi, président de la Corcille expose les résultats de la dernière campagne de pêche

Nous avons la bonne fortune de rencontrer M. Saint-Eloi, qui commande à une armée de trois mille pêcheurs à la ligne. Nous nous attablons dans une maison sympathique devant le vin blanc de l'amitié. Quelques Corcillards nous entourent, le moment est propice pour parler de la pêche.

— Votre société a-t-elle augmenté d'effectif ?

— Certes ! Les adhésions nouvelles se montent à 500 membres. Notre société est devenue une des plus importantes de France. La Corcille est maintenant connue partout.

— Pas trop, pas trop, les pêcheurs se plaignent. Mais on a remarqué qu'il n'y aurait jamais deux mauvaises saisons de suite. Pour cette année, attendons-nous à une pêche miraculeuse.

— Quels sont les poissons qui ont été capturés en plus grand nombre ?

— On a pris pas mal de corcilles et des vandoises en quantité. A la rigole de Lorin, au bec d'Allier, ce poisson était en telle abondance qu'on le prenait à l'épuisette ! des milliers de kilos ont été ainsi capturés.

Pour ce qui est des goujons on a en guère pris ; le brochet aussi s'est fait assez rare. Cependant, M. Maudrot, Corcillard émérite, en a capturé un de 14 de livres et plusieurs autres de 5 à 6 livres. Mais cela constitue un exploit tout à fait exceptionnel. Mon ami Bouchard, autre Corcillard renommé, a fait des pêches pitoyables. Je l'ai rencontré dernièrement sur les bords de la Loire qui jurait et tempêtait. J'ai compris que ça ne mordait pas... et je n'ai pas insisté.

— Et la carpe ?

— La carpe s'est réservée, monsieur, oh ! qu'elle s'est réservée, la carpe ! Cependant quelques captures intéressantes ont été faites entre la levée de Médine et le quai de Loire.

— Parlons du saumon.

— Ne parlons pas des absents. Vous savez bien qu'il n'existe plus de saumon en Loire. Les usines ont tout détruit. Il faudrait pouvoir établir des échelles rationnelles à tous les barrages pour revoir ce roi des poissons en Loire. Et cela, c'est une chose très compliquée.

— En somme, année médiocre ?

— Oui, mais, par suite de circonstances climatériques peut-être. Car, on remarque que la Loire se peuple de plus en plus. Depuis quelques années, on a empoissonné le fleuve très régulièrement, d'autre part, la répression du braconnage s'est faite d'une manière sérieuse.

L'arrivée d'une brigade mobile de pêche avec le brigadier Duret, les gardes Ragonneau et Mézard a produit les plus heureux effets. Ces serviteurs zélés pourchassent sans trêve les délinquants. Si bien que, maintenant, il est devenu presque impossible de braconner. Dites bien la reconnaissance que tous les vrais amateurs de pêche doivent à ces dévoués auxiliaires.

— Et quels sont vos projets pour cet été ?

— Nous aurons bientôt une assemblée générale et là, nous élaborerons un programme de concours.

Ah ! dites bien aux Corcillards que les bruits circulant au sujet de l'augmentation des cotisations sont absolument dénués de fondement.

La Société est prospère, il n'y a donc nul besoin d'élever le chiffre actuel.

Ainsi parla notre ami Saint-Eloi, qui est un sage. Alors que les conflits surgissent de toute part, que les hommes s'agitent pour toute sorte de compétitions, lui, ne pense qu'à faire la guerre aux poissons.

Il a raison.

MARC DE MAUBEC.

A CINE-PARC, Gina Relly, Ausonia, J. Rollette, Mathé, dans
Mes p'tits
Très beau film français.

UNION NATIONALE POUR LE VOTE DES FEMMES

36, rue Vaneau VIIe

Comité de direction : présidente fondatrice, Mme Le Vert Chotard.

350 auditrices avaient répondu à l'invitation faite par l'union nationale pour le vote des femmes, et remplissaient vendredi soir la salle du Ciné-Parc, où M. Vallat, devait les entretenir du suffrage féminin.

Le conférencier, après avoir exposé les raisons de justice, et de logique qui ne permettent plus d'éloigner la femme du droit électoral, réfute les objections que cette réforme provoque chez des hommes politiques qui en redoutent surtout les effets pour leurs idées de partisans. Il rappelle qu'à l'heure actuelle trois grandes nations civilisées : l'Italie, l'Espagne, et la France, restent seules à bouder devant le suffrage féminin.

Il souligne l'action heureuse exercée par la femme là où elle peut voter, sur les questions d'hygiène physique et morale : lutte contre l'alcoolisme, contre la pornographie, contre la fraude, contre la vie chère, protectrice de la maternité et de l'enfance.

Certaines réformes enfin infiniment souhaitables pour la dignité du foyer, ne seront apportées au code civil que lorsque la femme pourra exercer une influence électorale directe.

Cette causerie a vivement intéressé l'auditoire et nous pouvons, d'ores et déjà, annoncer qu'une section de l'Union nationale pour le vote des femmes, sera prochainement créée à Nevers.

Perdu PORTEFEUILLE, cuir jaune, contenant différents papiers. Prière rapporter bureau du journal contre récompense.

Société nivernaise des lettres sciences et arts

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 30 avril, à 13 h. 30, Porte du Croux, salle de la Bibliothèque.

Ordre du jour : Procès-verbal, candidatures, correspondance.

Communications : M. le chanoine Allard, « Autour d'une ambassade. MM. de Guerchy et de Vergennes.»

M. Raoul Toscan : « Louis Mirault et le Rimoir de Fanchy. »

M. Gabriel Montagnon : « Le système défensif, ouest, de la ville de Nevers antérieurement au XVe siècle. »

Mme Valette : « Poésie. »

Questions diverses.

Auto contre vélo. — Hier, à 19 h. 15, un cycliste, M. André Lanery, contremaître, 36, rue du Midi, descendait la place Wilson à une assez vive allure, en prenant le détour pour gagner la rue du Commerce, s'est jeté sur l'avant de l'automobile conduite par M. Henri Chauvet, 31, boulevard Magenta, à Paris, qui descendait cette rue pour se diriger sur le quai de Loire. La bicyclette a été détériorée.

Trouvailles. — Réclamer à Mme Marguerite Hebral, 15, rue Ferdinand-Gambon, un chapelet ; à M. Nicolas, rue La Fayette, une paire de ciseaux ; à Mme Viard, 40, rue Saint-Etienne, un bracelet en métal ; à Mme Gravet, 17, rue du Commerce, un imperméable ; au bureau de police un tablier et un carnet notes.

Collision d'autos. — Hier matin, à 8 h. 30, à l'intersection de la rue du 14-Juillet et de la rue du Doyenné, une collision s'est produite entre l'auto de M. Ferdinand Chaumet, marchand forain, 22, rue du 14-Juillet et celle du magasin des Dames de France.

Garby dans le Circuit du Bourbonnais

Notre sympathique Garby, notre grand as régional, représente aujourd'hui le Nivernais dans l'importante épreuve du Circuit du Bourbonnais.

Importante parce qu'elle groupe des champions fameux, mais encore et surtout parce qu'elle exigera, en ce début de saison, un effort qui n'est pas à la portée... de toutes les jambes !

En effet, l'itinéraire comporte un ruban de routes d'une longueur d'environ 160 kilomètres à couvrir en une seule étape !

Cette course, organisée par l'Union Sportive Montluçonnaise, réunit trente partants où nous relevons les noms de Vigé, de Souchard, Ville, Gayet, Cuvelier, Christophe, Pelletier, Detreille, Montcorgé, Tiberghien, Ch. Pélissier, Hillarion, Colleu.

On voit combien le lot est relevé, mais Garby tient une « méchante » forme et est plus à son affaire sur les longues que sur les courtes distances.

Tous nos vœux l'accompagnent...

CONSEIL MUNICIPAL

Samedi 25, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Hugon, maire.

Les décisions suivantes ont été prises.

Le procès-verbal de la dernière séance a été adopté.

— On a voté une somme de 1.600 francs pour les chemins vicinaux comme complément de crédit de l'exercice 1924.

— Hors la présence du maire, le conseil a délibéré sur les comptes d'ordre et d'administration du maire sur le compte de gestion du receveur municipal.

Il résulte de l'examen de ces comptes que l'excédent laissé à la nouvelle municipalité s'élèvera à 254.000 francs nets.

Approuvé.

— Il est accordé à M. Bongrand, une réduction de 160 francs sur les droits de place.

— Le conseil adopte la subvention de 10.000 francs offerte par Mme Meynier-Blandin pour l'aménagement du musée.

Il vote à l'unanimité des remerciements à Mme Blandin et décide qu'une plaque sera apposée en souvenir de la donatrice.

— Le décompte des peintures au musée Saint-Arigle est adopté.

— On adopte les conclusions de la commission tendant au déplacement de la guérite de l'octroi à la gare P.-L.-M.

— Sous quelques réserves de détail, on autorise la Société des docks à effectuer le lotissement d'un terrain destiné à des habitations ouvrières.

— M. Bourgier est nommé pour dresser la liste des électeurs à la chambre départementale d'agriculture.

Sermon de charité. — Un sermon de charité sera donné à la cathédrale aujourd'hui dimanche après vêpres, par M. l'abbé Noël, curé de Varennes-lès-Nevers, en faveur de l'œuvre diocésaine de la «Presse pour Tous ».

La quête sera faite par :

Mlle Bernigand, le Marault, Magny-Cours ; Mlle Bioasse, Bourgneuf, près Nevers ; Mme la Vicomtesse de Damas, château d'Anlezy, Anlezy ; Mme la Comtesse de Pardieu, 13, rue Fonmorigny ; Mme Saberi, 4, avenue Georges Clemenceau ; Mlle du Verne, 47, rue de Nièvre.

Les personnes qui seraient empêchées d'assister au sermon peuvent envoyer leur offrande à l'une des dames quêteuses, soit à la présidente de l'œuvre, Mme la Comtesse de Domgermain, château de Veninges près Nevers, ou à Mlle M. Jaillette, secrétaire, 8, place de la République.

A Saint-Gildard. — L'église du Sacré-Cœur du couvent Saint-Gildard nécessitant des réparations, est fermée momentanément au public.

Etat civil :

Naissances. — Jeannine Thomas, rue du Plateau, 10 ; Odette Vogt, rue Maubert, 2 ; Jean Mauneveau, rue de Paris, 1.

Décès. — Marguerite Bureau, 11 mois, rue du Singe, 10 ; Alexandre Parizot, 63 ans, ouvrier boulanger, époux de Anna Couturier, rue du Midi, 3 ; Charles Buyau, 37 ans, mouleur en fonte, époux de Marie Duval, rue de Lyon, 19.

CHATEAU-CHINON

SYNDICAT D'INITIATIVE DU HAUT-MORVAN

Le comité sera représenté le 12 mai à la manifestation touristique de Paris

Un groupe de six jeunes Morvandelles participera, le 28 juin, aux fêtes d'Aix-les-Bains

Le comité d'I. H. M. s'est réuni à son siège social, le 22 avril, sous la présidence de M. le général Lequisme.

Etaient présents : MM. J. Pasquet, Quillier, Prégermain, Montaron, Dussert, Peyronic, Fl. Robin, Ballaud, Fournet et Dauphin. M. G. Lemoine représentait la presse.

Le secrétaire lit une lettre de la ville d'Aix-les-Bains, qui demande au syndicat de lui envoyer un groupe de six Morvandelles pour les fêtes qui auront lieu le 28 juin prochain. Les frais seraient supportés par cette ville. La proposition est accueillie favorablement.

— Le président donne ensuite communication d'une lettre de l'Union des Fédérations des syndicats d'initiative de France. Elle invite tous les S. I. de tourisme à venir à Paris en mai prochain pour prendre part à la manifestation nationale de tourisme du 12, jour de la réception des syndicats du Pavillon de tourisme à l'exposition des arts décoratifs.

Des avantages spéciaux seront réservés aux membres participant à cette réunion ; des excursions à prix très réduits suivront : le 13, visite de Fontainebleau ; le 14, rendez-vous à l'exposition des arts décoratifs ; le 15, excursion à Rambouillet ou Senlis, au choix, et le 16 à Versailles. Le comité se propose d'envoyer un délégué à Paris pour le 12 mai ; il représentera le S. I. H. M. à cette imposante manifestation, organisée sous le patronage de l'Office national du tourisme, par le syndicat d'initiative de Paris, la Fédération des S. I. de la région parisienne et l'Union des S. I. de France, des colonies et protectorats.

— On aborde la question de l'établissement d'une vaste carte à apposer au mur d'une maison, au coin de la place Notre-Dame et du boulevard de la République. Elle donnerait le plan de la ville, du calvaire et des promenades environnantes avec, à ses extrémités, l'amorçage des routes se dirigeant vers les localités lointaines. MM. J. Pasquet et Montaron ont désignés pour la mise au point de cette carte. Ils prieront M. Marceau, agent-voyer à Château-Chinon, de vouloir bien présenter un projet de plan le plus tôt possibe.

La prochaine réunion aura lieu dans le courant de mai.

CORBIGNY

DEUX ACCIDENTS D'AUTO

Hier soir, vers 21 heures, M. Victor Judas, ferblantier-couvreur à Tannay, quittait en automobile Corbigny, pour se rendre chez lui. Arrivé à la côte de la Garenne, commune de Corbigny, il voulut croiser deux chariots chargés de charpentes conduits par M Perrin et Chenivés. Une collision se produisit. La voiture automobile eut deux roues avant cassées et l'essieu faussé. Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

— Mme la comtesse de Castres, 53, avenue Montaignes, à Paris, qui regagnait en auto son domicile, est entrée en collision avec un camion de déménagement appartenant à M. Maloigne, à Corbigny. Les dégâts sont légers.

LA COURSE DE L'ASSOCIATION SPORTIVE CORBIGEOISE

A l'occasion de la fête de la gare, le dimanche 3 mai, l'Association Sportive Corbigeoise organise :

Course cycliste régionale.

Itinéraire : Corbigny, la Collancelle, Vaux, Guipy, Corbigny. Départ à 14 h. 45.

1er prix 40 fr. ; 2e prix 30 fr. ; 3e prix 20 fr. Prix spéciaux offerts par l'A. S. C. et réservés à ses membres. Nombreux prix en nature.

De plus, sera attribué un prix-surprise, offert par un anonyme.

2e Course à pieds : 1er prix 15 fr. ; 2. prix 10 fr. ; 3. prix 5 fr. et prix en nature.

Les engagements sont reçus chez MM. Grandjean, cycles, à Corbigny ; de Matéïs, route de Chitry, et seront clos le 2 mai, à midi.

Les jeunes gens désireux de faire partie de l'A. S. C. sont priés de se faire inscrire sans retard chez M. de Matteïs, président, ou chez M. H. Baudot, secrétaire.

CHITRY-LES-MINES

NE POUVANT PLUS TRAVAILLER, IL SE DONNE LA MORT

M. Léonard Thépénier, 68 ans, demeurant seul, à Combres, commune de Chitry, qui n'avait pas été vu depuis le 21 courant, a été trouvé pendu dans son grenier. Il avait laissé une lettre déclarant que, ne pouvant plus travailler, il préférait se donner la mort.

SARDY-LES-EPIRY

Accident. — Pierre Laurent, 14 ans, domestique, s'est blessé au poignet gauche en voulant détacher une vache.

POUILLY-SUR-LOIRE

Secours mutuels. — La vérification des comptes de la Société de Secours Mutuels pour l'année 1924, aura lieu aujourd'hui dimanche, à 14 heures.

Etat civil :

Naissance. — Roland Boussage, rue Basse.

Décès. — Jean Gousse, 72 ans, vigneron au Bouchot.

Aujourd'hui se disputera le Grand prix cycliste des Poilus de Guérigny

Souhaitons pour aujourd'hui du soleil, car vraiment, rares sont les courses dotées de tant de prix et de si belles primes. Naturellement les places seront chères et cela promet du beau sport, car tous les coureurs auront à cœur de passer à la caisse.

Faire un pronostic parmi tous ces régionaux de Nevers et ses environs, Bourges ou Vierzon, paraît chose difficile. Malgré tout, un vainqueur doit être pronostiqué et nous allons essayer de déchiffrer ce rébus.

Dans la liste des engagés, nous faisons un premier choix et nous trouvons : Bellanger, Serpault, Verrière, Gamard, Dubois, Cocard, Deschamps, Marangé, Brière, Jolivet, Garnier, Sirot, Corot, Cloix, Pointeau, Martin

Eliminons à contre cœur parmi ceux-ci, ceux qui à notre avis n'ont qu'une chance d'outsider : Bellanger, un peu jeune, Cocard toujours poissard, Garnier avec beaucoup de regrets, Corot, malgré sa victoire de dimanche dernier à Mâcon, Cloix, malgré sa résistance, Pointeau qui n'a pas couru encore cette année et Martin pour lequel la distance me paraît un peu longue. Il nous reste le lot qui, à notre avis, doit fournir le vainqueur : Serpault, Verrière, Gamard, Dubois, Deschamps, Marangé, Brière, Jolivet. Voilà où la chose devient difficile. Malgré tout il faut éliminer et sommes obligés de choisir. Gamard qui n'a pas encore retrouvé ses qualités de sprinter, Dubois pas assez entraîné et Marangé qui peut-être manque d'un peu de vitesse mais est fort capable de nous réserver une surprise dans un parcours aussi dur.

Nous restons en présence de Serpault, Verrière, Deschamps, Brière et Jolivet.

On nous a dit que Brière avait été malade cette semaine et nous le voyons dans le lot de tête mais pas vainqueur et nous pensons que l'arrivée se disputera entre trois hommes : Serpault, Verrière, Deschamp. Serpault est vite, très vite, Verrière un bel athlète qui nous fournira certainement le vainqueur en cas de mauvais temps, Deschamps dans une forme superbe et déjà vainqueur de plusieurs épreuves de cette saison. Lequel choisir dans ces trois hommes, nous ne pouvons que désigner Deschamps, mais en souhaitons à tous bonne chance.

Les jeunes nous réserveront certainemnet des surprises et l'épreuve sera pour eux l'occasion de se révéler.

Mais la section des poilus Guérignois nous a réservé d'autres surprises et on dit qu'une Kermesse est préparée, que des chanteurs se feront entendre, que des bibelots seront vendus au bénéfice de la section et que, en un mot cette course se terminera par une petite fête Certainement les nombreux amateurs du sport cycliste de la région passeront une soirée agréable dans cette cité industrielle et encourageront leurs applaudissements les favorisés du jour.

COSNE

LA SOIREE DE L'UNION FRATERNELLE MILITAIRE

L'Union fraternelle militaire de l'arrondissement de Cosne donnait mercredi soir une grande soirée artistique suivie de bal.

Cette manifestation théâtrale était doublée d'une bonne œuvre, puisqu'elle était inspirée par la noble cause de la Mutualité.

Aussi bien, les notabilités civiles et militaires étaient venues s'y associer en même temps qu'une foule nombreuse. La vaste salle de l'Eden-Cinéma regorgeait de spectateurs ; d'ailleurs un certain nombre ne purent y trouver place. On remarquait la présence de M. Périé, sous-préfet ; de M. Claude Goujat, maire ; de M. le commandant Eygnenne, commandant d'armes.

Le programme avait été choisi avec soin et M. Hanser qui en régla tous les détails en tant que distingué imprésario, s'est acquitté de sa mission avec pleine réussite.

La fanfare de Cosne prêtait son gracieux concours sous l'habile direction de son dévoué chef, M. Féger.

Dans les différents genres, les artistes et amateurs ont montré le plus bel entrain.

Une fête des fleurs aura lieu le 31 mai à Imphy

Sur l'initiative de son comité de fête, l'A. S. F. J. I. a décidé d'organiser à Imphy, le 31 mai, une grande fête de fleurs comprenant corso fleuri, bal, bataille de fleurs, attractions diverses, etc...

Une partie de la recette recueillie au cours du corso fleuri sera versée au comité d'hygiène sociale.

Le comité rappelle à la population les conditions de participation au corso fleuri. Seront admis les véhicules de toutes sortes à condition qu'ils soient fleuris, tels que bicyclettes, brouettes, charrettes enfantines ou autres, voitures légères attelées (ânes, chiens, chèvres, etc.).

Toutefois ne seront pas admis au cortège les chevaux ou voitures attelées de chevaux. Pour permettre l'organisation du défilé, prière de se faire inscrire chez les commissaires. De généreux donateurs ont déjà manifesté leurs encouragements aux organisateurs qui les en remercient bien sincèrement.

Nous donnerons plus tard le programme de cette fête qui s'annonce des plus brillantes.

IMPHY

Accident. — Georges Bocard, 18 ans, manœuvre aux aciéries, s'est blessé à la main droite en manipulant une planche.

Chien errant. — Un jeune chien, robe noire, pattes et museau jaunes, a été trouvé sur les bords de la Loire par M. Jean Coitou, au Petit-Port.

Aigle & Colombe

Par René d'ANJOU

Suite

— Que t'est-il arrivé ?

— Rien. Seulement, il va m'arriver évidemment quelque chose d'ici peu.

— Tu as commis quelque folie ?

— Pas encore, mais je crois que ça viendra. Ne te préoccupe pas, ma bonne amie, si je m'amuse un peu à panacher mon existence.

— Ma chère mignonne, tu me parais légèrement troublée, en ce moment, réfléchis, je t'en prie, sois prudente.

— En quoi ?

— J'ai peur que tu ne joues avec plus fort que toi.

Elle haussa les épaules, vint près de la fenêtre, respira longuement l'air chaud, parfumé des senteurs lointaines des héliotropes et des roses, puis, un peu brisée, les genoux tremblants, elle alla s'étendre sur une causeuse, la tête appuyée au dossier, renversée dans une pose d'infinie lassitude.

Elle prit un évantail sur un guéridon, à portée de sa main, une atmosphère d'orage venait de gros nuages bas, où le soleil mettait une flamboyante frange. Yvana ferma les yeux, ses jambes croisées montraient sa fine cheville, voilée d'un léger bas de soie à peine caché par de minces souliers découverts.

Elle avait une robe de linon crème, garnie d'entre-deux clairs, laissant voir, aux épaules et aux bras, la transparence rosée de la peau.

Un page vint de la part de l'Empereur :

— Mon maître m'envoie prier Votre Majesté de vouloir bien venir le joindre.

— Dites à Sa Majesté qu'Elle vienne vers moi, si Elle le désire, mais que je ne puis me déranger en ce moment.

La comtesse Horoff s'approcha d'Yvana et, tout bas :

— Ma chérie, je t'en prie, ne réponds pas ainsi.

— Laisse-moi, Spéra.

Et s'adressant au page :

— Allez.

Le jeune homme s'inclina, obéit.

Yvana referma les yeux pour éviter toute causerie, elle regardait en elle, rassemblait ses forces, voulait paraître calme, malgré les battements de son cœur. Un éclair passa dans le nuage cuivré, une rafale balaya quelques hâtives feuilles mortes, les projetant dans le salon, où elle tournoyèrent, comme des âmes en peine, et s'abattirent avec un bruit sec.

La jeune femme releva les paupières, Spéra examinait le ciel. Elle se retourna vers l'intérieur.

— Voici l'Empereur, expliqua-t-elle à demi-voix, il vient par la terrasse.

— C'est bien, fit Yvana sans bouger.

Un coup de tonnerre vibra. Alexis était sur le seuil, regardant sa femme, immobile, dont les yeux, nettement posés sur les siens, le contemplaient avec sérénité.

L'étiquette exigeait que l'Impératrice se levât, mais d'apparence calme, elle gardait sa pose abandonnée. Elle dit d'une voix un peu brève, désignant un fauteuil au bout de son évantail :

— Eh bien, entrez Alexis, asseyez-vous, si vous me faites l'honneur d'une visite.

— Tu es souffrante ?

— Non, agacée par l'orage seulement.

— C'est sans doute, ce qui t'empêche d'obéir aux ordres que je te fais transmettre.

— Nullement. Cela me dérangeait, voilà tout.

— Ah dis donc, Spéra, qu'a ta fille, aujourd'hui ? Aurait-elle avalé quelques breuvages grisants ?

— Aucun, rassurez-vous, répondit Yvana sans laisser le temps à la comtesse, stupéfaite, de trouver un mot, la coupe qui m'est offerte contient, je crois, autant d'amertume que d'ivresse.

— Surtout d'audace.

— Surtout d'audace.

— A votre contact, on en doit acquérir.

— Il est plus probable que je t'en fasse perdre.

— Pourquoi ? Je suis votre femme, la mère de votre fils, votre égale, par conséquent.

Elle se tut, un peu essoufflée de l'effort, et cacha un instant son visage derrière l'évantail éployé.

Il sourit, vint s'asseoir près d'elle :

— Tu as raison, mais il faudrait pourtant comprendre l'absurdité de certaines attitudes, et surtout à quel point tu écris des lettres ridicules, ma pauvre enfant.

— Oh ! qu'ai-je écrit ?

— Tu le sais, sois franche, c'est de ce matin.

Je n'ai écris qu'une seule lettre, ce matin.

— A qui ?

— A la marquise de Garlatz qui m'avait demandé, avec instance, d'intercéder près de Votre Majesté pour son fils.

— Et tu te rappelles les termes de cette lettre ?

— Vaguement, mais le sens, au moins.

— Dis-le.

— L'Empereur ne me permet guère de m'occuper de ces choses, mais j'essaierai de saisir un instant favorable. Quand Sa Majesté aura son fils dans les bras, j'essaierai de lui parler du vôtre.

— Tu es sûre d'avoir écrit cela ?

— A peu de chose près.

— A beaucoup plutôt.

— Je vous assure que non, je me souviens très bien, mais pourquoi vous occuper de cet insignifiant billet ?

— Parce que les termes, dans lesquels il est conçu, sont stupides, et que je te défends absolument de recommencer. Je ne pensais pas devoir t'apprendre de quelle manière tu dois parler de moi aux étrangers.

— Je n'ai jamais rien écrit, ni rien dit de contraire au respect que je vous dois.

— Mais tu as affiché, d'une manière ridicule, le pouvoir de ton intimité.

Yvana se leva d'un bond, les yeux flamboyants :

— Vous cherchez, depuis une heure, à me torturer, sans doute parce que je n'ai pas dans les veines du sang royal, mais, en me faisant vôtre, vous m'avez élevée jusqu'à votre cœur, et le temps n'est pas encore bien loin où vous disiez m'aimer plus que tout au monde.

— D'abord, reste calme et écoute. Tu es encore une enfant, tu n'as pas dix-sept ans et, tu peux, je le crois, accepter de moi quelques conseils sans te mettre en colère, tu as agi avec la dernière inconséquence et je ne puis l'admettre.

— Alors, je ne dois rien écrire.

— Pas dans ce sens. Vois ta lettre ?

— Ma lettre à la marquise de Garlatz !

— La voici, tu la reconnais ?

— Certainement.

— Relis-là ?

Yvana prit le papier et lut avec stupeur l'étrange rédaction.

— Mais je n'ai jamais écrit cette sotte prose.

— Allons, ne mens pas, c'est bien ton papier, ton écriture.

— Oui, mais ce n'est pas mon style, ni ma pensée, je vous jure, Sire, que je n'ai jamais écrit ces lignes.

— Ecoute Yvana, je pardonnerai à ta franchise, à l'espèce de griserie enfantine qui t'a fait tracer cette folie, mais je t'assure que je ne souffrirai pas un mensonge.

— Eh bien, non, je ne mens pas, non, cent fois non, je n'ai jamais écrit cela.

Il eut un geste d'irritation, saisit brusquement à la nuque la tête de sa femme, la renversa en arrière, de façon à la tenir sous son regard.

— Il y a deux choses, vois-tu, que je ne supporterai pas : la coquetterie et la fausseté. Tu as essayé les deux aujourd'hui, tu as joué un rôle en parfaite comédienne, tout à l'heure.

Maintenant tu t'engages dans une voie impossible, et je t'en ferai sortir de gré ou de force. Avoue.

— Oh ! jamais.

— Il paraît, vraiment, que je t'ai bien mal élevée, mon enfant, mais, à ton âge, on peut encore se corriger, et j'y arriverai par n'importe quel moyen. Réfléchis Je te quitte, parce qu'à la fin tu me ferais perdre mon sang-froid.

Il se leva sur ces mots, et quitta la pièce d'un pas rapide.

....

Lorsqu'il fut loin, la comtesse Horoff vint s'asseoir près de la jeune femme.

— Oh ! ma chérie, à quoi as-tu pensé ?

— A dire la vérité, simplement.

— Voyons, ma pauvre mignonne, avec moi, je t'en prie, sois franche.

— Mais je le suis. A la fin, vous me rendez folle, à vous deux.

Comment veux-tu que j'explique une chose pareille. Je suis sûre de moi et tous les bourreaux ne me feraient pas avouer ce que je n'ai jamais fait. Il y a une fatalité, laquelle ?

— Mon Dieu, gémit Spéra, que devenir.

— Attendre. On finira par voir clair, je pense. Pour l'heure, je suis comme ces feuilles qui tournoient dans l'orage, j'ai autant de pensée et de direction.

— Je persiste à croire...

— Oh ! toi aussi. En somme, pourquoi mentirais-je, aujourd'hui, alors que jamais je ne l'ai fait, tu le sais pourtant, Spéra, et lui aussi, il le sait, mais il est aveuglé maintenant, les apparences sont contre moi. Or, à moins que j'aie été hypnotisée, suggestionnée, chose invraisemblable, il reste une hypothèse : un faux, une imitation de mon écriture.

Ai-je des ennemis ?

— Des jaloux, probablement, et...

Spéra s'arrêta, une lueur venait de jaillir dans la nuit de sa pensée. Des ennemis ? Mais oui, elle en avait, là tout près, même un clan contre elle, une cabale de vieux favoris de la princesse Alix, qui revenaient à l'ancien rêve de revoir au palais impérial l'épouse délaissée. Maintenant qu'un petit héritier présomptif était là, on pouvait faire chasser la mère, puisque le but se trouvait atteint. Aucun roi de l'Europe ne viendrait la soutenir, et la place restait belle aux manœuvres des soudoyés d'Ormutz.

A la tête de ces méchancetés se trouvait l'ex-surintendante de la maison de l'Impératrice, la vieille baronne Lubmitz, dont la trame noire englobait encore la comtesse Horoff, sa remplaçante, près de la jeune souveraine.

Spéra ne s'expliqua pas tout haut. A quoi bon jeter plus de désarroi sur l'heure présente. Elle essayerait de s'enquérir seule avant de parler.

L'orage s'éloignait. Pas une goutte d'eau n'était tombée. l'électricité, non dégagée des nuages, rendait l'atmosphère extrêmement pénible. Yvana refusa d'aller dîner, effleura à peine le léger repas que lui fit apporter sa compagne, puis la nuit vint étouffante.

La jeune femme sortit, le fond sombre du parc la tentait, là-bas, sous la nuit des arbres, elle serait mieux.

Son front brûlait, ses yeux secs et cuisants ne pouvaient supporter les incandescences électriques. Elle serait seule... joie suprême, aucun regard ne scruterait son âme, si pure et si vraie, pour y trouver une ombre. Elle aurait un peu de paix. Elle s'échappa furtive, descendit vite les quelques marches de la terrasse éclairée, gagna les premiers massifs, eut un soupir d'aise.

(A suivre)

REVUE DE L'ENFANCE

Pages médicales : La ration alimentaire, par le docteur Laugier, chef des travaux de physiologie à la Sorbonne.

LOIRET

Au vélodrome de Montargis

Aujourd'hui dimanche, grande réunion d'ouverture.

Voici le programme de la réunion :

A 14 heures : prix d'ouverture (international vitesse), 4 séries, demi-finales et finale. Les séries sont ainsi réparties : 1re série, A. Narcy (Bourges), Caillard (Montargis), Couder (Paris), Van Hœcke (Montargis), Blanchet (Paris).

2e série : C. Narcy (Bourges) ; Ray, (Orléans) ; Vallière (Paris) ; Toussaint et Berger (Montargis).

3 série : Vandenhove R. (Paris) ; Dauriac (Bourges) ; Jousseaume (Paris) ; Espinasse et Gager (Montargis).

4e série : Vandenhove G. (Paris) ; Tapie (Tours) ; Auboussier (Orléans) ; Nicot et Leclair (Montargis).

A 15 heures, prix du conseil municipal (individuelle).

A 15 h. 15, prix Hutchinson (australienne).

A 15 h. 30, grand prix de la ville de Montargis (américaine).

10 équipes engagées : Vandenhove frères; Narcy frères ; Ray-Caillard ; Dauriac-Vallière ; Couder-Jussaume; Nicot-Van-Hoecke; Tousaint-Leclair ; Espinasse-Tapie ; Blanchet-Berger ; Gager-Auboussier (50 kilomètres, soit 200 tours). 0

A 16 h. 50, prix du Vélodrome (primes). Réservée aux coureurs n'ayant pas gagné 30 francs dans les épreuves précédentes. Prime de 5 francs tous les 4 tours. Primes finales : 30, 20, 15, 10 et 5 fr.

A 17 h. 15, Exhibition par les coureurs du Moto-Cycle-Club de France. Course poursuite en motos et cyclecars.

Pendant la réunion, concert par l'Alliance Musicale. Entre la 2e et la 3e course, et entre la 3e et la 4e, lâcher de pigeons voyageurs.

GIEN

En vue des élections municipales. — Les électeurs se réuniront dans les locaux ci-après :

Le 1er bureau à la mairie, salle de la Justice de paix, pour les électeurs de 1 à 1.200 ; le 2e bureau, à la mairie, salle du conseil, pour les électeurs de 1.201 à 2.265. Ce même sectionnement subsistera s'il est nécessaire de procéder à un deuxième tour de scrutin.

Vaccination. — Doivent être vaccinés sous peine d'amende pour les responsables : 1. Les enfants nés du 1er février 1924 au 1er mars 1925 ; 2. Les enfants nés entre le 1er mars 1914 et le 1er mars 1915, et les enfants au-dessus de ces âges qui n'ont pas encore subi la vaccination ou la revacciuation ; 3. Les jeunes gens des deux sexes atteignant 20 ans, en 1925.

Les séances auront lieu à la mairie, salle de la Justice de Paix, à 10 h. 30, du matin, aux jours ci-après : mardi, 5 mai, par M. le docteur Chaignot ; mercredi, 6 mai, par M. le docteur Toubol ; vendredi 8 mai, par M. le docteur Merry.

Les séances de constatation auront lieu même les mardi, 12, mercredi, 13 et vendredi 15 mai.

MONTARGIS

A la salle des fêtes. — La première des représentations gratuites à la salle des fêtes a eu lieu jeudi soir. Une quête au profit de la caisse de secours des mutilés, a produit 512 francs.

Vol. — Au cours de la nuit, des voleurs sont entrés dans les bureaux d'Eco-Essence, avenue de la Gare, où ils ont prélevé 300 francs. La police enquête.

NOGENT-SUR-VERNISSON

Le prix du pain. — Le prix du pain a été ramené par décision du syndicat de la boulangerie à 1 fr. 50 le kilo.

Les élections municipales. — Les élections au conseil municipal auront lieu le 3 mai; le scrutin sera ouvert de 8 heures à 18 heures ; il devra être procédé à l'élection de 16 membres.

Chambre d'agriculture. — Les listes des candidats à la chambre d'agriculture devant être closes fin avril, les intéressés son avisés de se rendre sans retard à la mairie de Nogent afin de remplir leur demande d'inscription.

Etat civil :

Naissance. — Maurice Billay, à la Montagne.

Publication de mariage. — Georges Pacault, domestique à Poismorand, et Germaine Berthaud, épicière à Nogent.

PITHIVIERS

ACCIDENT A LA FOIRE SAINT-GEORGES

Un jeune homme Raoul Chaloche, 18 ans, ouvrier confiseur chez M. Péron-Robert, était monté sur une balançoire installée, pour la foire Saint-Georges, en face la sous-préfecture. Il se trouva mal et tomba sur la tête. Transporté dans une roulotte voisine, il reçut les soins du docteur Signeur, qui ordonna son trantert à l'hopital ; on craint une fracture du crâne.

Avis mortuaires

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Madame la comtesse de MONTAIGNAC de CHAUVANCE

Née de la FERTE-MEUS

qui auront lieu le lundi 27 courant, à 10 h. 30, heure légale, en l'église d'Evaux-les-Bains, Creuse.

De la part du comte de Montaignac de Chauvance, du marquis de Montaignac des Lignères du vicomte de Montaignac de Chauvance, ses fils ; du Marquis de Longueil, son gendre, de MM. Renaud, Jacques, Jean et Louis de Montaignac, ses petits-fils.

Prière de considérer le présent avis comme invitation.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Monsieur Alexandre PARIZOT

décédé, en son domicile, à Nevers, rue du Midi, n° 3, le samedi 25 avril 1925, dans sa 64e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le lundi 27 courant, à 15 h. 45, en l'église cathédrale Saint-Cyr, sa paroisse.

On se réunira à la maison mortuaire, à 15 h. 30.

De la part de : Mme Parizot, son épouse ; M. et Mme Camille Parizot, Mme veuve Francine Parizot et ses enfants, M. et Mme Léon Parizot, ses enfants et petits-enfants ; M. et Mme Philippe Parizot et leurs enfants, M. et Mme Louis Parizot et leurs fils, M. Moutot et ses enfants, M. et Mme Joseph Couturier et leurs enfants, ses frères, beau-frère, belles-sœurs, neveux, nièces, cousins et cousines et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Madame veuve RAVOIR

Née Jeanne-Francine NANDROT

décédée au domicile de son neveu, à Nevers, rue du Commandant-Barat, n° 9, le vendredi 23 avril 1925, dans sa 89e année, munie des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le dimanche 26 courant, à 14 h. 15, heure légale, en l'église Saint-Etienne de Nevers.

On se réunira à la Maison mortuaire à 13 h. 45.

De la part de :

M. Emile Bélamy, M. et Mme Achille Bélamy et leurs enfants ; M. et Mme Louis Bélamy et leurs enfants ; M. et Mme Joseph Nandrot, des familles Marchand et Guillaumet, ses beau-frère, neveux, nièces, cousins, cousines et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Les Sports

Aujourd'hui C. O. Creusotin (1) contre U.S. Nevers (1)

Aujourd'ui dimanche, à 15 heures, l'U. S. Nivernaise clôture sa saison de rugby par un match avec l'équipe première du Creusot qui semble en forme.

Nevers voudrait bien terminer sur une victoire et il pense mettre sur pied une équipe capable de lui donner cet espoir.

Nous comptons encore sur le public de dimanche dernier qui a paru très satisfait de la partie avec Moulins et qui a fait preuve d'un grand esprit sportif.

Les joueurs convoqués devront se trouver à 14 h. 30 sur le terrain.

Avis très important : Pour nous permettre de prendre des directives, dès maintenant, pour la saison prochaine, que nous tenons à organiser sérieusement, nous demandons à tous les jeunes gens désireux de faire du rugby, d'envoyer de suite leur adhésion, par écrit, à M. Crochet, 8, rue de Vert-Pré, Nevers.

Ne pas oublier de mentionner l'adresse exacte pour nous permettre d'établir les licences.

STADE GANNATOIS CONTRE ASSOCIATION SPORTIVE DE CHANTELLE

Le Stade Gannatois se rendra dimanche à Chantelle pour y rencontrer l'équipe de cette ville. Le match aura lieu à 14 heures. A la première rencontre, Gannat avait été vainqueur par 4 buts à 2, mais Chantelle veut survivre à tout prix et aucun pronostic ne peut être fait.

VELO CLUB MOULINOIS

Circuit de Bourgogne

C'est demain lundi 27 avril, à 16 heures, rappelons-le, que sera donné le départ du circuit de Bourgogne (à la barrière) et il y aura du sport, du beau sport.

D'après la liste des engagés que nous reproduisons ci-dessous la lutte promet d'être chaude et certainement les 50 kilomètres seront couverts à belle allure.

Nous comptons sur la sagesse du public pour ne pas envahir la chaussée et faciliter la tâche du service d'ordre qui sera assez compliquée puisque les concurrents passent vingt fois aux mêmes points. Le départ sera donné à la barrière et l'arrivée sera jugée en face des établissements Crouzier frères.

La liste des engagés s'établit comme suit : 1. Lassard aîné, 2. Testonvigne, 3. Tenant, 4 Valette, 5. Chalmin, 6. Vaugny, 7. Lassard jeune, 8 Pinaud, 9. Roger, 10. Raynaud jeune, 11. Lesiage, 12. Sauzet, 13. Tantot, 14. Dapost, 15. Bussemy, 16. Renaud, 17. Lefort, 18. Vincent, 19. Gros, 20. Tingot, 21. Thinard, 22. Sier, 23. Bourrachot aîné, 24 Aujames.

LE BREVET MILITAIRE DES 50 KILOMETRES A SENS

Aujourd'hui dimanche, se courra le brevet militaire des 50 km. de l'U. V. F. sur le parcours Sens-Villeneuve-l'Archevêque, la métairie et retour. Le départ sera donné à 14 heures, près la halte Saint-Savinien.

En plus du brevet décerné à tout coureur ayant effectué le parcours en moins de 2 h. 30, un prix sera accordé à chacun des 8 premiers.

VELO-CLUB MONTCELLIEN

Résultats de la course Beaubernard 90 kilomètres, 34 partants ; temps du premier : 2 h. 57'. 1er F. Guinet, de Monceau-les-Mines; 2e Piron, de Chalon ; 3e Jacques, du Creusot ; 4e Goury, de Montceau ; 5e Giraut, du Creusot.

LES SPORTS REUNIS DU CHAROLLAIS-LA CLAYETTE

La soirée de boxe organisée par les Sports Réunis du Charollais, avec le concours effectif de la salle Plasse, de Pouilly-sous-Charlieu, a obtenu le succès attendu et fourni aux sportifs clayettois une deuxième démonstration de ce sport, très méconnu dans la région.

Résultats : Poids minime : Le jeune Bessette (salle Plasse), bat le jeune Ducrozet (S. R. C.) aux points, en deux rounds.

Poids batam : Gondard (salle Plasse), bat Bonnin (S. R. C.) par abandon, au quatrième rounds.

Poids plume : Gippons (Wonderland Roannais) battu précédemment aux points par Jacquet (salle Plasse), prend une éclatante revanche et affirme nettement sa supériorité en terminant très frais sur abandon de Jacquet, au 3e round.

Poids moyen : Weder (W. R.) bat Vitra (salle Plasse), par abandon au 2e round. Combat rapide où le jeu précis et le punch du formidable de Welber ont aisément triomphé.

Welter : le professeur Plasse (Pouilly) bat Géo Niem, de Lyon, par knock-out au troisième round. Durement sonné dès le début, Géo Niem fait preuve d'un courage admirable en se relevant 4 fois. Au troisième round, après être allé deux fois à terre, il est descendu pour le compte.

Perrin, champion militaire du 13e corps, bat Joyon (S. R. C.) .Nettement supérieur, Perrin envoie durement à terre, à trois reprises, son adversaire. Au troisième round, l'arbitre arrête le combat en raison de l'infériorité évidente de Joyon.

LA DEMI-FINALE DU CHAMPIONNAT DE BOURGOGNE

Aujourd'hui dimanche, au stade du Vélo-Sport de Sens, demi-finale de championnat (Bourgogne et Franche-Comté).

U. S. Belfort (1) contre A. V. S. Auxerre (1). Coup d'envoi à 13 h. 30. Entrée : 1 fr. 50 et 1 franc.

LE CHALLENGE SPORTIF DE LA VILLE DE SENS

Aujourd'hui, de 8 à 12 heures, au Clos-le-Roi, se disputeront les différentes épreuves du challenge municipal et du concours d'arrondissement.

Les finales auront lieu de 13 à 15 heures. Course de 1.500 mètres et lutte de traction du concours d'arrondissement.

Productions par les pupilles de la « Jeunesse sénonaise » sous la direction de M. Charot.

La fanfare « l'Indépendante sénonaise » prêtera son concours à cette fête sportive.

A 17 h. 30, à l'hôtel de ville, distribution des récompenses.

Ce challenge a été institué cette année par le conseil municipal de Sens et aura lieu tous les ans, à l'occasion de la foire du 30 avril.

LE GRAND PRIX PEUGEOT A SENS

Cette épreuve « régionale » qui sera courue le 10 mai prochain, est ouverte à tous les coureurs régionaux licenciés, toutes catégories amateurs.

Les engagements sont reçus à partir d'aujourd'hui et jusqu'au samedi 9 mai, chez M. Desmaret, agent de Peugeot, à Sens, 8, rue Gambetta, et chez M. Maugars, secrétaire de l'U. S. S. à Sens.

Prix de l'engagement : 3 francs.

LES SPORTS A TOURNUS

Aujourd'hui dimanche, se déroulent à Tournus les différents matches du tournoi de sixte dont l'enjeu, un superbe bronze, est confié, pendant un an à l'équipe victorieuse.

Des équipes ont répondu à l'appel des organisateurs. La société des Biscuit Pernod, de Dijon, détentrice du challenge présentera deux équipes. La J. O. du Creusot, champion de promotion (1924-1925), le Racing Club Chalonnais, le Club Sportif Louhannais, l'E. P. de Tournus et deux équipes de l'U. S. locale prendront part aux matches. L'Harmonie municipale prêtera son concours à cette fête sportive.

BOURBON-LANCY (2) CONTRE BEAULON

Aujourd'hui dimanche, l'équipe seconde de l'A. S. B. rencontrera sur le terrain des Alouettes l'excellent onze premier du « Ballon Beaulonnais ».

Ce sera la dernière rencontre de la saison et, nous l'espérons, une nouvelle victoire pour nos compatriotes. Ce serait le digne couronnement d'une saison magnifique, puisque nos jeunes compatriotes ne comptent qu'une seule défaite cette année : encore est-il juste d'ajouter qu'ils prirent une belle revanche sur leurs vainqueurs.

Au match-aller, disputer à Beaulon, nos « rouge et blanc » remportèrent la victoire par 3 buts à 0 ; ils partiront donc favoris dans la partie de dimanche. D'autre part, les Beaulonnais tiennent à prendre leur revanche et à terminer la saison en beauté. La partie s'annonce donc comme devant être ardemmet disputée.

Souhaitons que les sportmens Bourbonnais ne boudent pas cette rencotre qui sera certainement intéressante à suivre.

Coup d'envoi à 15 heures.

VERNEUIL BAT MONTIGNY, PAR 9 BUTS A 0

Dimanche dernier, l'U. S. Verneuil recevait sur son terrain, l'équipe de Montigny-sur-Canne, après une partie fort calme où Montigny ne fit aucun effort, Verneuil rentrait 9 buts à 0.

LA PEDALE SPORTIVE CREUSOTINE

Le 3 mai prochain se disputera le grand prix « La Rafale », sur le parcours Dijon-Creusot, en deux étapes. Le matin Dijon-Creusot et l'après-midi Le Creusot-Dijon. Un arrêt de 2 h. 30 est prévu au contrôle du Creusot qui se tiendra chez M. Prost, cycles aux Quatre-Chemins. Des primes importantes seront distribuées aux premiers arrivants au Creusot. Les prix du classement général, nombreux et intéressants, attireront certainement de nombreux concurrents. Pour Le Creusot et la région, les engagements sont reçus chez M. Prost, cycles, aux Quatre-Chemins.

— Le 10 mai, se courront les chalenges « Touillon » et d' « Encouragement », au cours de la même épreuve, sur une distance de 85 kilomètres. Cette course, ouverte aux coureurs régionaux toutes catégories, comporte deux classements pour l'attribution des deux superbes bronzes qu'on pourra admirer chez M. Modanel, coutelier aux Quatre-Chemins.

Pour sauver la Terre

Chacun à sa place : le cheval pour la culture l'auto sur la route

M. Blondeau exploite une ferme herbagère de 25 hectares à la Chapelle-Haute-Grue (Calvados). Il nous a dit :

« Avec l'auto, je porte au marché de Livarot (6 km.) et de Vimoutiers (7 km.) les produits de ma ferme (beurre, œufs, fromages). Une fois par mois environ, je mène un veau au boucher et, souvent, 5 ou 6 petits cochons. Tous les 15 jours, pendant la saison, j'ai 2 ou 3 barils de cidre à transporter ....

....

J'ai gardé mon cheval malgré l'auto, mais maintenant il ne me sert plus que pour mener les engrais dans la prairie, charrier les pommes de terre, faire tourner le pressoir.

Pour toutes les courses, c'est l'auto qui marche... »

La place du cheval est aux champs

Pour rouler sur la route, rien ne vaut l'auto.

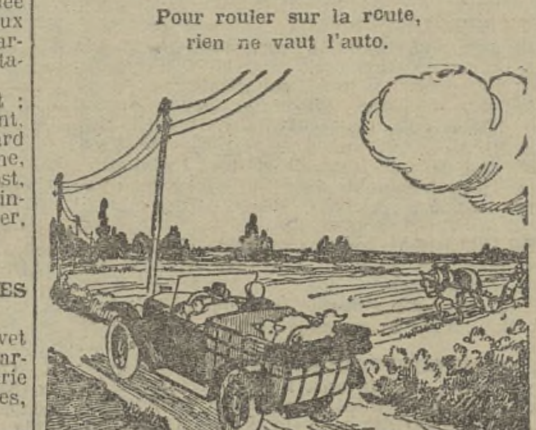

L'AUTO N'EST PAS UN LUXE C'EST UN INSTRUMENT DE TRAVAIL PLUS ECONOMIQUE QUE LE CHEVAL

Des centaines d'agriculteurs en ont fait l'expérience. Leurs déclarations sont reproduites en détail dans la brochure :

CHEVAL & AUTO

Pour la recevoir gratis et franco, envoyer ce coupon ou une carte postale à

MICHELIN et Cie Clermont-Ferrand (P.-d-D.

M. ....

Profession ....

ADRESSE

Rue ....

N° ....

Localité ....

Département ....

Michelin

GRANDE SEMAINE DE CHATEAUROUX

Exposition d'œuvres d'apprentis

Sous les auspices du Comité qui organise l'exposition de la Grande Semaine Berrichonne du 30 mai au 7 juin prochain, la Chambre de commerce de Châteauroux invite les élèves des écoles d'apprentissage et tous les apprentis de l'Indre et du Cher à présenter au public leurs travaux personnels. Les ouvrages seront groupés par profession dans un pavillon que la Chambre de commerce fait aménager et qui sera mis gracieusement à leur disposition. Il sera attribué des récompenses aux travaux les plu méritants par un Jury désigne par la Chambre de commerce et les groupements professionnels de l'Indre. Les adhésions devront être envoyées au secrétariat de la Chambre de commerce de Châteauroux, jusqu'au 15 mai, dernier délai. Des formules d'adhésion seront à la disposition des intéressés à la Chambre de commerce , pour l'Indre, et à Bourges, pour le Cher.

REVUE BLEUE

Sommaire du 18 avril : *En Bretagne*, par Charles Géniaux ; *Un Patriote Alsacien : Jacques Flach*, par Louis-Ducros ; *La Joie de Vivre* (Nouvelle), par Rene Jouglet ; *La Côte d'Azur sous le Premier Empire*, par Arthur Chuquet, Membre de l'Institut ; *Au Lendemain de l'Assemblée de Genève : Réflexions sur la Politique de M. Aristide Briand*, par Robert Chabrié ; *Les Puissances trompeuses* (Souvenirs), par Claude d'Habloville ; *La Politique étrangère : Continuité de la Politique de l'Allemagne*, par L. Dumont-Wilden ; *Le Roman : Ames étrangères*, par Firmin Roz ; *L'Histoire : La France et Rome pendant les Guerres de Religion*, par Paul Fevel ; *Les Littératures étrangères : Autour du Théâtre Catalan*, par Adria Gual ; *Le Théâtre*

FOIRES ET MARCHÉS DE LA REGION

AUTUN. — On cotait : poulets, 22 à 28 fr. la paire ; canards, 28 à 32 fr. la paire ; dindes, 2,75 à 3 fr. le demi kilo ; lapins, 16 à 22 fr. pièce ; chevreaux, 2,50 à 2,75 le demi kilo ; œufs, 4 fr. la douzaine ; beurre ,9 fr. le demi kilo ; pommes de terre, 5 à 6 fr. le double décalitre.

CHARNY. — On cotait : blé 120 fr. le quintal ; avoine, 85 à 86 fr. ; seigle 95 fr. ; poulets, 35 à 50 fr. la paire ; dindes, 120 fr. ; lapins, 12 à 28 fr. pièce ; beurre, 15 fr. le kilo ; œufs, 3,75 à 4 fr. la douzaine.

CHATEAURENARD. — veaux, de 11 à 13 francs le kilog ; dindes, 120 à 135 fr. la paire ; poulets, 50 à 60 fr. la paire ; lapins, 16 à 30 fr. la pièce ; beurre, 15 fr. le kilog ; œufs, 4 fr. la douzaine.

CHEVAGNES. — On cotait : gros poulets, 40 fr. la paire ; les jeunes, de 35 à 38 fr. la paire; œufs, 4 fr. la douzaine ; lapins domestiques, 6 fr. le kilo.

CORBIGNY. — On cotait : beurre, de 7,50 à 8 fr. la livre ; œufs, 4 fr. la douzaine ; fromages de vache frais, 0,90 à 1 fr. l'un ; poulets, de 22 à 32 fr. la paire ; canards, de 18 à 20 francs la paire ; pintades, 12 à 15 fr. l'une ; pigeons, de 6 à 8 fr. la paire ; dindes, 6 fr. la livre au détail ; lapins, de 12 à 18 fr. l'un.

GUEUGNON. — On cotait : beurre, 8,50 à 9,25 la livre ; œufs, 4 à 4,50 la douzaine ; fromages de chèvre, 1 à 1,20 ; fromages de vache, 0,60 à 0,75 ; fromages mélangés, 0,80 à 0,90 la pièce ; gros poulets, 35 à 40 fr. la paire ; poules et poulets moyens, 25 à 30 fr. ; petits poulets, 16 à 22 fr. ; pigeons, 7,50 à 9 fr. ; le tout à la paire ; dindes, 45 à 50 fr. ; oies, 18 à 25 fr. la pièce ; pintades, 12 à 15 fr. l'une ; canards gros, 15 à 20 fr. l'un ; moyens, 10 à 12 fr. ; lapins domestiques, 10 à 20 fr. ; lapereaux, 8 à 12 fr. l'un ; chevreaux, 25 à 32 fr. la pièce ; choux-fleurs, 1,75 à 3,50 ; choux cabus, 0,75 à 1,25 l'un ; choux raves, 0,30 à 0,50 la pièce ; carottes, 0,25 à 0,40 le paquet ; pommes de terre nouvelles, 2,50 à 2,75 le kilo ; anciennes, 0,40 à 0,60 le kilo.

LE CREUSOT. — bœufs de boucherie amenés, 42, vendus, 42, à 4.70 le kilog ; bœufs de travail, amenés, 68, vendus 54 de 4.000 à 6.000 fr. la paire ; vaches de boucherie amenées, 64, vendues, 53 à 4.50 le kilog ; vaches de travail amenées, 64 vendues 46, de 2.500 à 3.500 fr. la paire ; vaches laitières amenées, 57 vendues 49, de 1.400 à 2.200 fr. l'une ; veaux de boucherie, amenés, 43 vendus 43, à 6.40 le kilog ; moutons, amenés, 16 vendus 16, à 5 fr. le kilo ; nourrains, amenés, 288, vendus 267, de 100 à 320 fr. l'un ; chevaux amenés, 12, vendus 7, de 900 à 2.000 fr. l'un ; ânes, amenés, 10, vendus 8, de 400 à 650 fr. l'un.

LOUHANS. — bœufs gras, 210 à 240 fr. les 50 kilogs ; vaches grasses, 200 à 220 fr. ; porcs gras, 240 à 270 fr. ; veaux de boucherie, 275 à 300 fr. ; moutons, 300 fr. ; bœufs de trait, 4.500 à 6.500 fr. la paire ; taureaux, 1.200 à 2.000 fr. ; vaches laitières, 2.000 à 3.000 francs ; génisses, 1.500 à 2.000 vaches au veau, 2.000 à 3.500 ; truies pleines, 500 à 900 fr. ; cochons de lait, 120 à 140 fr. pièce ; beurre, 7.75 à 8 fr. la livre ; œufs, 4 à 4.25 la douzaine ; pigeons, 10 à 11 fr. la paire ; poulets gras vivants, 32 à 40 fr. pièce ; moyens, 23 à 30 fr. ; petits, 18 à 22 fr. ; grosses volailles, 18 à 30 fr. ; lapins, 15 à 30 fr. ; canards, 20 à 24 fr. ; chevreaux, 35 fr. pièce.

NEVERS. — Au marché d'hier samedi on cotait : beurre, 9 fr. la livre ; œufs, 4.25 la douzaine ; fromages de vache, 1.25 la pièce ; pommes de terre, 0.60 le kilo ; haricots, 1.75 le litre ; choux, 0.50 la pièce ; oignons, 0.75 le kilo ; carottes, 0.75 le kilo ; oies, 20 fr. la pièce ; poulets, 14 fr. ; canards, 12 fr. ; dindes, 50 fr. ; lapins, 12 fr. la pièce.

Foin (500 kilos), 130 fr. ; paille, 90 fr. ; orge (100 kilos), 105 fr. départ ; avoine, 90 fr. départ ; seigle, 102 fr. départ ; blé, 129 fr. départ ; farine, 169 fr. rendue en boulangerie ; son, 58 fr., pris au moulin.

Bœuf, de 7 à 16 fr. le kilo ; veau, de 11 à 15.50 ; mouton, de 10.50 à 15.50.

viande congelée : bœuf, le kilo, de 4 à 13 fr. ; mouton, de 7 à 10 francs.

PARAY-LE-MONIAL. — A la foire, très peu de gros bétail sur lequel les cours restent fermes. Les veaux sont moins chers qu'à la dernière foire, se vendant en moyenne 3 francs la livre sur pied et ne dépassant pas 3 fr. 25 pour quelques beaux sujets. Porcs gras, 5,50 le kilo ; truies grasses, 4,50 à 4.80 ; porcs maigres, 2,30 à 2,50 pièce ; porcelets 110 à 160 fr.; gros poulets, 35 à 45 fr. la paire ; poulets moyens, 25 à 32 fr. ; petits poulets, 16 à 24 fr. la paire; dindes, de 50 à 65 fr. pièce ; oies, 20 à 25 fr. pièce ; canards, 15 à 20 fr. pièce ; pigeons, 7,50 à 9 fr. la paire ; chevreaux, 30 à 35 fr. pièce ; beurre, 8 à 8,50 la livre ; œufs, 4 fr. la douzaine , fromages, chèvre 1 fr. 10 pièce : vache 0,70 l'un.

PIERRE. — On cotait : bœufs gras, 225 à 240 fr. les 50 kilogs ; vaches grasses, 210 à 220 fr. ; porcs gras, 225 à 250 fr ; veaux, 300 à 340 fr. ; moutons, 280 à 300 fr. ; vaches laitières, 1.400 à 2.400 fr. pièce ; vaches au veau, 2.000 à 3.000 fr. ; nourrains, 230 à 240 fr. ; petits porcs, 100 à 175 fr. ; truies pleines, 800 à 1.200 fr. ; bœufs de trait, 3.400 à 5.500 fr. la paire ; chevaux, 3.000 à 5.000 fr. pièce ; poulains d'un an, 1.800 à 2.100 fr. ; poulains de deux ans, 2.300 à 3.200 fr. ; beurre, 16 à 17 fr. le kilog ; œufs, 4 à 4.50 la douzaine ; pigeons, 10 à 11 fr. la paire ; poulets gros, 24.75 à 30 fr. pièce ; canards, 14 à 15 fr. ; lapins, 15 à 18 fr. ; lapereaux, 3 à 5 fr. ; petites oies, 10 à 12 fr. ; froment, 125 à 127 fr. les 100 kilogs ; maïs en grains, 118 à 120 fr. ; maïs moulu, 122 à 124 fr. ; gaudes, 195 à 200 francs ; orge, 116 à 118 fr. ; avoine, 90 à 98 francs ; fèves, 114 à 116 fr. ; haricots, 185 à 190 francs ; pommes de terre, 30 à 50 fr. les 100 kilogs.

PITHIVIERS. — On cotait : canards, 25 à 30 francs la paire ; poulets, 40 à 45 fr. la paire ; pigeons, 6 à 7 fr. la paire ; lapins privés, 15 à 16 fr. ; beurre, 17 à 18 fr. le kilog ; œufs, 4.25 à 4.50 la douzaine.

SAINT-AMAND. — 350 paires de poulets de 30 à 50 fr. la paire ; 200 lapins de 14 à 25 fr. la pièce ; 500 douzaines d'œufs, de 3,75 à 4 fr. la douzaine ; 300 fromages de 1,25 à 1,50 la pièce ; 100 kilos de beurre, de 20 à 22 fr. le kilo ; 39 veaux, de 6,80 à 7,20 le kilo ; 700 d. décalitres de pommes de terre, de 5 à 7 fr. le d. décalitre ; 40 d. décalitres d'avoine, à 10 francs le d. décalitre ; 10 d. décalitre d'orge, à 16 fr. le d. décalitre ; 150 chevreaux, de 20 à 25 fr la pièce.

SAINT-GERAND-LE-PUY. — On cotait : beurre, 7 à 8 fr. la livre ; œufs, 4 fr. la douzaine ; fromages, 1,10 à 1,25 l'un ; poulets, 7 fr. la livre ; lapins, 3,50 la livre.

SAINT-SAULGE. — On cotait : œufs, 3 fr. la douzaine ; beurre, 7,50 la livre ; poulets, 24 à 30 fr. la paire ; lapin, 2,50 la livre ; fromages du pays, 1 fr. pièce ; pommes de terre, 6 fr. le double décalitre.

VARENNES-SUR-ALLIER. — A la dernière foire, on cotait : bœufs gras 2,40 à 2,70 le ½ kilo ; bœufs de trait, 4.600 à 6.000 fr. la paire, vaches grasses, 2,10 à 2,30 le ½ kilo ; vaches de trait, 3.200 à 4.000 fr. la paire ; vaches laitières, 1.700 à 2.100 fr. la pièce ; génisses et châtrons, 1.500 à 1.700 fr. la pièce ; porcs gras, 2,40 à 2.60 le ½ kilo ; nourrains, 280 à 340 fr. la pièce ; laitons 130 à 170 fr. la pièce ; veaux, 2,90 à 3,10 le ½ kilo ; beurre, 8 à 8,25 le ½ kilo ; œufs, 4 à 4,25 la douzaine ; fromages de vache 1 à 1,30 pièce ; de chèvre, 0,60 à 0,80 pièce ; poulets de choix, 36 à 45 fr. la paire ; moyens, 28 à 30 fr. la paire ; oies, 55 à 70 fr. la paire ; dindes, 90 à 100 fr. la paire ; canards, 25 à 28 fr. la paire ; lapins, 12 à 20 fr. l'un ; lapins, poids vif, 2,40 à 2,70 le ½ kilo ; chevreaux, 25 à 32 fr. l'un ; oisons, 8 à 9 fr. l'un ; pigeons, 6 à 7 fr. la paire ; blé, 132 à 133 fr. les 100 kilos ; seigle, 114 à 116 fr. ; orge, 117 à 118 fr.; avoine, 90 à 92 fr. ; son, 66 à 70 fr.

VICHY. — On cotait : beurre, le demi kilo, de 8 à 8,50 ; œufs, la douzaine 4.50 à 5.75 ; fromages de chèvre de 0.50 à 0.60 pièce ; fromages (de Montagne), 5 fr. la pièce ; poulets, 60 fr. la paire ; oies 35 fr. pièce ; lapins de 15 à 20 fr. pièce ; artichauts 1.25 à 1.50 pièce ; épinards 0.75 le demi kilo ; laitues du pays 0.25 à 0.50 pièce ; pommes de terre nouvelles 1.25 le demi kilo ; pommes de terre vieilles 0.50 à 0.60 le kilo ; choux fleurs depuis 1.50 à 4 fr., suivant grosseur ; asperges 4 fr. la botte.

CANTIQUE A LA BIENHEUREUSE BERNADETTE

Chœur à deux voies égales ou à l'unisson, avec accompagnement d'orgue, paroles et musique de l'abbé Auguste Perreau, directeur de la maîtrise de Nevers, ancien chapelain de Bernadette.

En vente chez l'auteur, 7, rue de l'Evêché, à Nevers.

BOURSE DE PARIS

du 25 avril 1925

A TERME

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
Banq. de France..	.... ..	.... ..
— de l'Algérie.	... ..	... ..
— Londr. Mex.	... ..	... ..
— Nat. Créd.	660 ..	658 ..
— Nat. Mexiq.	524 ..	520 ..
— Ottomane..	900 ..	907 ..
— Paris & P.-B	1305 ..	1309 ..
— Esp. Rio Pl.	... ..	... ..
— Transatl..	... ..	403 ..
— Union-Paris	829 ..	828 ..
Boléo........	407 ..	427 ..

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
Crédit Comm. Fr.	667 ..	667 ..
Crédit fonc. Eg..	.... ..	[illegible] ..
Crédit fonc. Franç.	1284 ..	1265 ..
Crédit Lyonnais..	1484 ..	1488 ..
Crédit mobil. Fr..	504 ..	509 ..
Russe c. 1re 2e s.	11 85	11 85
— 3% or 1896	8 10	7 85
— 5% or 1906	13 00	13 ..
— 4½ % 1909	8 80	8 80
Santa-Fé (ch. fer)	1032 ..	1028 ..

AU COMPTANT

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
VILLE DE PARIS		
1865 4%..	620 ..	618 ..
1871 3%..	291 75	291 .5
1871 3% qs	81 50	83 ..
1875 4%..	355 ..	350 ..
1876 4%..	363 ..	358 ..
1892 2½ %	171 ..	175 ..
1892 — q.	55 ..	58 ..
1894-96 2½	172 ..	... ..
1894-96 q.	48 ..	49 5
1898 2%..	195 50	199 50
1898 2% q.	51 ..	52 ..
1899 (Métro)	192 ..	192 ..
1899 quarts.	45 75	45 75
1904 (Métro)	200 ..	203 ..
1904 cinq..	44 ..	44 ..
1905 2¾..	316 ..	315 ..
1905 quarts.	74 ..	73 50
1910 (Métro)	158 ..	162 ..
1910 demies.	83 ..	86 ..
1910 3%..	168 ..	163 ..
1910 quarts.	48 50	48 50
1912 3%..	156 50	160 ..
1919 5%..	268 ..	265 ..
1919 cinq..	57 25	.. ..
1921 5½ t.p.	385 50	385 ..
COMMUNALES		
1879	412 ..	413 ..
1880	441 ..	441 ..
1891	198 50	198 50
1892	... ..	211 ..
1899	204 ..	201 ..
1908	212 50	212 50
1912	123 ..	125 50
1920	297 ..	294 ..
1922 lib....	310 ..	313 ..
1922 non lib.	308 ..	304 ..
FONCIERES		
1879	436 ..	436 ..
1883	[illegible]	[illegible]
1885	[illegible]	[illegible]
1895	213 ..	215 ..
1903	230 50	235 ..
1909	127 ..	128 ..
3½ % 1913	234 ..	231 ..
4% 1913..	334 ..	334 ..
1917	185 ..	188 ..
1921 lib....	356 ..	350 ..
1921 non lib.	... ..	... ..
Meurthe-&-Moselle	341 ..	340 ..
Meuse (Reconst.).	339 ..	340 ..
Nord 6% 1921.	348 ..	347 .0
Ville d'Albert 6%	356 ..	354 ..
— Reims 1921.	342 ..	342 ..
— Verdun 6%.	338 ..	340 ..
Mulhouse 1922...	334 ..	335 ..
Vge de Le Thour.	... ..	... ..
Cambrésis Douais	... ..	... ..

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
3 %........	45 20	45 20
3 % amort...	58 ..	58 50
3½ % amort.	84 20	84 25
5 % 1915-1916	56 20	56 10
4 % 1917....	47 10	47 10
4 % 1918....	46 75	46 75
5 % 1920....	68 55	68 40
6 % 1920....	68 90	68 90
Etat 4% 1912-14	243 ..	245 ..
— 5% 1919...	274 ..	274 ..
Bons Trésor 1922	476 ..	477 50
— Févr. 1923	479 ..	477 ..
— Sept. 1923	470 50	468 25
Crédit Nat. 1919	324 ..	325 ..
— 1920	339 ..	334 50
— Bons 1921	427 ..	[illegible] ..
— Déc. 1922	438 50	439 ..
— 6% 1922	453 ..	[illegible] ..
— Janv. 1923	367 ..	364 ..
— Juin 1923	357 75	361 50
— Janv. 1924	364 25	362 75
Forges Jeumont..	360 ..	354 ..
Energ. Elect. N.E.	329 ..	330 ..
Eglises dév. 6%.	332 ..	334 50
Grosse Métallurg.	344 ..	340 ..
— — nouv.	337 25	338 ..
Ball, Fives-Lille..	338 ..	340 ..
Houillères Nord...	346 ..	345 ..
— 1922.	357 75	358 50
Ind. Sucr. Franç.	335 ..	356 ..
— 1922.	335 ..	333 ..
Ind. text. Rég. dév.	327 50	326 0
Indust. Alsac. 6%	334 ..	332 50
— 1922.	345 ..	345 ..
Bréguet 1921...	... ..	... ..
Métal. sinis. 6%	... ..	330
Mines Lens 6%.	382 50	381 0
St-Gobain 1921..	474 50	485 ..
Usines sin. 6½..	353 ..	[illegible] ..

Cours des Changes

	Cours de la veille	Cours du jour
Londres.......	92 30	92 67
New-York......	19 20	[illegible]
Allemagne.....	... ..	... ..
Belgique......	96 95	97 2
Danemarck.....	... ..	... ..
Espagne.......	275 ..	276 ..
Finlande......	... ..	... ..
Hollande......	767 ..	769 50
Italie........	78 85	79 .
Norvège.......	... ..	... ..
Prague........	.. ..	.. ..
Roumanie......	.. ..	..
Suède.........	517 50	... ..
Suisse........	371 50	372 25
Vienne........	... ..	... ..

Compagnie Algérienne, 993 ; Comp. Nat. d'Escompte, 938, 930 ; Société Générale Nom, 765, 765 ; Rente Foncière, 3105, 3110 ; Suez cap. 9566, 9535 ; Suez parts, 7310 ; Est, 670 ; Nord, 990, 1000 ; Métro, 431, 431 ; Distribution El., 865, 869 ; Cie Gale Elect. 1465, 1460 ; Thomson, 375, 371 ; Electri. Métal. dives., 1025, 1022; Tréfileries du Havre, 161, 160 ; Courrières, 582, 568 ; Lens, 359, 357 ; Penaroya, 1570, 1571 ; Platine, 563, 577 ; Dabrona, 379, 370 ; Financière-Pétrole, 203, 207 ; Pétroles Premiers, 149, 149 ; Kuhlmann, 430, 422 ; Phosphates de Gafsa, 772, 774 ; Prod. Chim. Alais (Pechiney), 860, 850 ; Messageries Mar., 138, 137 . Transatlantique, 146, 143 ; Voitures, 730, 735 ; Caoutchouc Indo-Chine, 706, 769 ; Orosdy Back, 95, 96 ; Say, 1740, 1738 ; Union Européenne indus. et financ., 1087, 1083 ; Turc Unifié, 6250, 6150 ; Turc 5 % 1914, 3560, 3550 ; Banque Ottomane, 900, 902 ; Crédit Fonc. Egypte, 2667, 2652 ; Congo supérieur aux Gds Lacs Africains, 520, 518 ; Nitrates, 975, 991 ; Wagons-Lits ord., 2075, 2075 ; Central Minning, 1382, 1395 ; Rio Tinto 3884, 3970 ; Azote, 1133, 1120 ; Lautaro, 778, 785 ; Pétrofina, 910, 928 ; Sucreries Egypte ord., 1143, 1167 ; Tabacs ottomans, 408, 408 ; Bakou, 1465, 1460 ; Caoutchouc, 152,50, 152 ; de Beers ord., 1062, 1067 ; de Beers Préf., 1148, 1146 ; Hotchkiss, 1180, 1188 ; Malacca ord., 1818.50, 181.50 ; Mexican Eagle, 92, 90.25 ; Montecatini, 210, 218.50 ; Phosphates Tunisiens, 442, 439 ; Rand Mines, 308,8 324.50 ; Tanganyka, 162, 169.50 ; Tharsis, 343, 359 ; Tubize priv., 471, 469 ; Obligations décennales 1919-29, 7345, 7315 ; Obligations décennales 1922-32, 73.05, 73 ; Omnibus, 609, 615 ; Tabacs des Philippines, 3595, 3579 ; Commentry-Fourch., 840, 850 ; Fives-Lille, 1550, 1520 ; Schneider, 1134, 1117 ; Aniche, 1012, 1005 ; Marles, 488, 475; Mata el Hadid, 5525, 5500 ; Etab. Poulenc, 679, 676 ; St-Gobain, 4610, 4675 ; Benedictine, 23900; Cusenier, 5050, 5095 ; Dist. Indo-Chine, 3220, 3110 ; Royal Dutch, 29300, 29000 ; Royal Dutch 1/10, 2935, 2915 ; Shell, 411, 412 ; Monaco, 6599, 6561 ; Monaco 1/5, 1287, 1285 ; Loudres 92.60 ; New-York, 1924.

BULLETIN OFFICIEL DE LA FEDERATION NATIONALE CATHOLIQUE

Le n° 2 Mars-Avril 1925 du Bulletin Officiel de la Fédération Nationale Catholique vient de paraître et est en vente dès à présent, 36, rue du Montparnasse, Paris.

Sommaire du n° 2 :

Les temps nouveaux, Général de Castelnau ; Vie et Action. — Assemblée Générale de la Fédération Nationale Catholique, 18 février 1925. — Statuts de la F. N. C. — A travers le pays.

Action pratique. — Quelques directives ; Les lois laïques. — Bibliographie sur les lois laïques. — Attention aux élections municipales. — Une campagne se prépare contre nous. — Préparons notre riposte. — Faites-nous connaître votre activité.

Les principes : Déclaration de l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques. — Un mot de S. E. le cardinal Dubois sur la déclaration. — Le laïcisme et l'organisation des Catholiques. — Quelques paroles épiscopales.

Les raisons d'agir : La situation religieuse pendant et depuis la guerre jusqu'au 11 mai 1924. — Le 11 mai. — Pourquoi le Cartel des Gauches a-t-il fait de l'anticléricalisme son programme dominant. — La résistance à l'oppression. — L'organisation.

L'anticléricalisme la stupeur et l'angoisse des Canadiens et des Américains.

Contre la France : Canadiens de race française. — Une adresse des Catholiques Anglais à la F. N. C. — Nos querelles religieuses jugées à l'étranger.

D. R. A. C. et P. A. C. L'Assemblée générale de P. A. C. — Un statut légal pour les religieux en Italie.

Catalogue des publications de la F. N. C. Abonnements : 10 francs par an ; le numéro 1 franc.

REVUE SCIENTIFIQUE

Sommaire du 25 avril :

La lune et les Etres marins, par R. Legendre, Directeur du Laboratoire de Physiologie comparée à l'Ecole des Hautes Etudes.

La Mécanique céleste et la Géologie, par Jean Boccardi, Correspondant du Bureau des Longitudes, Ancien Directeur de l'Observatoire de Turin.

Revue Agronomique : *Le Scolyte du Grain de Café au Brésil et la Production du Café dans les Colonies françaises*, par P. Vayssière, Ingénieurs agronome, Directeur-Adjoint de la Station entomologique de Paris.

Notes et Actualités : *Astronomie :* Recherches sur la Spectrophotométrie stellaire.

LES CONCERTS DE T. S. F.

« RADIO-PARIS »

Programme d'aujourdhui dimanche 26 avril :

A 12 h. 45, radio-concert avec le concours de M. Roland Lenoir, du Perchoir :

1. Ouverture de la Princesse Jaune (Saint Saëns) ; 2. La rose noire, valse (Aubry) ; 3. Le chant du Laboureur (M. Le gay), chant, M. Lenoir ; 4. Roses of Picardy (Moon) ; 5. Pavane et Chanson Louis XIII (Couperin-Kreissler), violon ; 6. Ballet égyptien (Luigini, ; 7. Sous bois, piano Staub) ; 8. Sérénade dans le soir (G. Grécourt) ; 9. Tarentelle, violoncelle (Popper) ; 10. Scènes alpestres (R. Carcel) ; 11. La vieille maison grise (Messager), chant, M. Lenoir ; 12. Bijou-Intermezzo (L. Dacette).

A 20 h. 15, radio-communiqué des sansfilistes ; 8e leçon d'espéranto, par M. le docteur Corret.

A 20 h. 45, radio-jazz sous la direction artistique de Mario Cazes, avec le concours de son orchestre du Château Caucasien ; « La Mouche », monologue de E. Guard, dit par Radiolo.

TOUR EIFFEL

De 18 h. 15 à 19 h. 15 (2.650 m.), radio-consert avec le concours de M. le Dr Vac et, professeur à l'Ecole de Psychologie ; Mmes Esrabat-Eutmin, pianiste, 1er prix au Conservatoire : Fernande Capelle, violoniste, 1er prix du Conservatoire, Marthe Saisset, cantatrice ; MM. Edouard Mignan, prix de Rome, et Swan Hennessy, compositeur de musique.

Programme : La causerie médicale « Portez-vous bien », par le Dr Vachet ; Andalouse (Ed. Mignan) piano et violon ; Ballade en sol mineur (Chopin) piano ; Trois chat arabes ; a) Bercement, b) Kranaos, c) La poursuite du vent et de l'amour (Ed. Mignan) chant, Mlle Saisset et l'auteur ; Berceuse tendre (Ed. Mignan) violon et piano, Mlle Capelle et l'auteur ; Epiphanie (Swan Hennessy) chant, Mlle Saisset et l'auteur ; Allegro de concert (Guiraud) piano ; Trois chansons espagnoles (Swan Hennessy) chant, Mlle Saisset et l'auteur.

A 19 h. 10, les dernières nouvelles sportives par M. Ch. A Brouilhet et les dernières nouvelles.

ECOLE SUPERIEURE DES P. T. T.

A 14 heures, reportage radiotéléphoné de la finale du Championnat de France de rugby disputée à Toulouse ; à 20 h. 30, un quart d'heure juridique, par Me André Saudemont, avocat à la Cour ; à 20 h. 35, « Le Soliloque du Palais perdu », extrait des « Nuits de Versailles », de M. Pierre Polbert.

A 21 heures, auditions « Les deux sourds », comédie en un acte de Jules Moineaux, avec le concours de Mlle Lucienne Mignon, MM. Kario-Robert, Louis Brézé, Louis Charcoun et Alec Barthus ; « Poil de Carotte », comédie en un acte de Jules Renard, donnée avec le concours de Mlles Jeanne Préval, Lucienne Mignon et M. Alec Barthus.

ANNECY SON CHOCOLAT

HALLES CENTRALES DE PARIS

VIANDES. — Cours moyen au kilo :

Bœuf. — Quart derrière, 1e qualité, 10.30 aloyau, 1e qualité, 13.50 ; paleron, 1e qualité, 5.50.

Mouton. — Entier, 1e qualité 11,20 ; épaule 1e qualité, 9,50 ; poitrine, 1e qualité 5,50.

Veau. — Entier ou demi, 1e qualité 10,20.

Porc. — Demi-porc, 1e qualité, 7,60.

VOLAILLES. — Canards de ferme la pièce, 9 à 12 ; oies, le kilo 12.25 à 13 ; poules toutes provenances 15 à 25.50.

POISSONS. — Le kilo : morue salée, 3 à 5 fr. ; tanches, 5 à 6 fr. ; anguilles 2 à 11 fr. ; brêmes 4 à 6 fr. ; goujons 7 à 14 fr. ; grenouilles 1 à 12 fr ; truites 13 à 40 fr.

LEGUMES. — Les 100 kilos : pommes de terre Algérie, 160 à 220 fr.; chair jaune, 44 à 50 fr.; chair blanche, 50 à 62 fr.; Hollande, 70 à 80 fr.; chair rose, 70 à 80 fr.; chair rouge, 52 à 60 fr. ; Midi, 190 à 260 fr.

BEURRES. — Le kilo : Charente, Poitou, 13 à 18 ; Touraine 13 à 17 ; Normandie 12 à 15.

ŒUFS. — Le mille : Brie, Beauce, 370 à 410; Bourbonnais, Nivernais 380 à 400 ; Touraine 330 à 440 ; Auvergne, 350 à 380.

FROMAGES. — Gruyère, 6 à 10.70 ; Cantal 6 à 7 fr.

MANUFACTURES FRANÇAISES

D'AMEUBLEMENTS COLLET-MERIAUD

Varennes-sur-Allier (Allier)

STOCK VISIBLE : 30.000 meubles

Entrée libre. — Prix marqués

Ouverture permanente dimanches et fêtes compris).

Bons Défense et Rente française acceptés en paiement à la valeur du jour.

Maison de confiance. — Produits garantis

Catalogue Général

de 100 pages illustrées contenant literie, sièges, meubles glaces tapis. etc etc. envoyé franco contre 5 francs Remboursé sur achat de 100 francs ou si le catalogue non utilisé nous est retourné franco.

Dans votre intérêt N'AJOURNEZ PAS VOS ACHATS

SAYET LE BON CIRAGE CRÊME

UROLOGIE

Tout homme qui a eu une maladie des voies urinaires, si légèrement qu'il ait été atteint, si bien guéri qu'il paraisse, si lointaine qu'en soit l'origine, doit faire l'expérience recommandée dans le traité explicatif du Dr Bertray, intitulé : « Ce que tout homme doit savoir, avant et pendant le mariage », envoyé sous enveloppe fermée, contre 50 centimes. Ecrire à M. le Docteur Bertray, directeur de l'Institut de Médecine, 10, rue Frochot, Paris (place Pigalle). Consultations tous les jours, même dimanches, 10 à 12 h., 3 à 7 h. Et, de plus, mercredi et samedi soirs, 7 à 8 h.

Officiers Ministériels

Etude de Me GAMET, notaire à Cosne.

A VENDRE A L'AMIABLE

UNE MAISON

sise aux Fouchards, commune de Bannay, comprenant deux pièces et dépendances, jardin autour, de 3 ares.

Belle situation près du canal.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser soit au notair, soit à M. René DORE, négociant en immeubles, à Entrains (Nièvre). 24.163

Me ANDRE, successeur désigné de Me LOUIS, notaire à Vierzon, demande **PRINCIPAL CLERC.** 23.721

Etude de Me BAYLE, notaire à Nevers.

A AFFERMER

Pour le 11 novembre 1925

PETIT DOMAINE

sis aux Commes, commune d'Imphy, Contenance 16 hectares environ, dont 7 hectares environ en prés et pâtures.

S'adresser : pour visiter, à M. DULY, garde, aux Commes ; et pour renseignements, à Me BAYLE, notaire, rue Vauban, 10, à Nevers. 24.156

PETIT CLERC présenté par ses parents, est demandé par Me BECHARD, avoué à Nevers; 31, rue La-Fayette, 22.337

Etude de Me NOLIN, notaire, à Clamecy.

A VENDRE A L'AMIABLE

UNE MAISON DE CAMPAGNE

neuve, près Clamecy, comprenant : cuisine, 6 pièces principales parquetées, eau, jardin.

Vue superbe.

Jouissance de suite.

Pour tous renseignements et traiter s'adresser à M. René DORE, négociant en immeubles, à Entrains. 24.166

Me DUBOST, avoué à Nevers demande un **PETIT CLERC**, présenté par ses parents.

Etude de Mᵉ DUBOIS, notaire à Saint-Benin-d'Azy (Nièvre).

A AFFERMER
Pour entrer en jouissance le 1ᵉʳ mai 1926.
UN DOMAINE
à Chiford, commune de La Fermeté-sur-l'Ixeure, comprenant : bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, prés et pâtures, d'une contenance de 50 hectares, dont 18 en prés ou pâtures.
S'adresser à Mᵉ DUBOIS, notaire. 23.643

Etude de Mᵉ GAMET, notaire à Cosne.

A VENDRE A L'AMIABLE
UNE MAISON
sise à Cosne, quartier Saint-Agnan, comprenant rez-de-chaussée de 3 pièces, premier étage de 3 pièces.
Dépendances et jardin.
Libre de location au 24 septembre 1925.
Pour tous renseignements et traiter, s'adresser soit au notaire, soit à M. René DORE, négociant en immeubles, à Entrains (Nièvre). 24.164

Etude de Mᵉ DURIN, notaire à Pougues.

VENTE DE MEUBLES
Le dimanche 3 mai 1925, à 2 heures, à Pougues-les-Eaux, villa Jean-Marie (Bourgneuf).
Salle à manger : grand buffet genre gothique, table à allonges, six chaises cuir ; chambre à coucher genre Louis XV : lit de milieu, armoire à glaces deux portes, chaises et fauteuils ; tables, toilette, grand comptoir mercerie, épicerie, suspension, garniture cheminée, vaisselle et verrerie, et autres objets divers.
Frais en sus.
Pour renseignements, s'adresser au notaire. 24.160

Etude de Mᵉ ROBERT, notaire à Clamecy (Nièvre).

A VENDRE A L'AMIABLE
BELLE MAISON
située à Dornecy (Nièvre), rue du Nord, comprenant deux logements de six pièces chacun.
Jardin, dépendances.
Peut convenir pour un commerce.
Bâtiments à l'état de neuf.
Jouissance de suite.
S'adresser pour tous renseignements au notaire. 23.981

Etudes de
Mᵉ DEBORD, notaire à Pouilly-sur-Loire.
Mᵉ CHAUTARD, notaire à Herry.

A vendre par adjudication ou à l'amiable.
Le dimanche 10 mai 1925, à 2 heures, heure légale.
A Pouilly-sur-Loire, en l'étude de Mᵉ Debord.
UNE GRANDE MAISON
A Pouilly-sur-Loire, place de la République, comprenant : un rez-de-chaussée de 4 pièces, cabinets d'aisances ; un premier étage également de 4 pièces, divisé en plusieurs logements.
Pour tous renseignements, s'adresser aux notaires. 24.167

Etude de Mᵉ GAILLARD, huissier à Varzy.

Vente aux enchères
Par suite de sortie de ferme
Le dimanche 3 mai 1925, à 13 h. ½, heure légale.
A la ferme de la Bretonnière, commune d'Entrains, au domicile de M. Hubert Sauzet.
D'UN MATERIEL AGRICOLE
Comprenant :
2 chariots montés sur roues, 2 tombereaux, une javeleuse Mac-Cormick, une charrue, une rateleuse, 3 herses, 2 harnais, traits, 4 colliers, tarare, bascule, 1 rouleau en fonte, un cultivateur Canadien, un grand fourneau à légumes, coupe-racines, et quantité d'autres objets.
Au comptant, dix centimes par franc en sus des enchères. 24.081

Etude de Mᵉ HARDOIN, greffier à Sancergues (Cher).

VENTE MOBILIERE
Le dimanche 3 mai 1925, à 1 heure précise, au domicile de M. Ducourneau Justin, à Précy, charron.
D'UN MATERIEL DE DE CHARRONNAGE
Composé de : machine à percer, etablis, enclume, forge, passe-partouts, serre-joints en fer, filières, tarauds, rabots, tarrières, gauges, meules, pointes, boulons, tour à tourner les moyeux, scie de long, ressorts de voitures, rais de voiture, et de charrettes, acacia et chêne.
Une voiture à deux roues, neuve, une paire de roues d'occasion.
BOIS
Environ 15 panneaux chêne 0 m. 80 × 3 m. 50 et pleteaux de toute essence.
MOBILIER
Un lit fer et cuivre avec sommier, armoire, table, chaises et divers objets non détaillés.
Au comptant, frais en sus. 24.020

Etude de Mᵉ MARGUET, notaire à Coulanges-sur-Yonne (Yonne)

VENTE
Aux enchères publiques
Par suite de décès
A Crain, rue du Moulin, au domicile de M. Henri Hytier.
Le vendredi 1ᵉʳ mai 1925, à 2 heures du soir.
Et par le ministère de Mᵉ Marguet, notaire.
BESTIAUX
Une jument de 7 ans, avec son poulain.
Une jument de 10 ans, pleine.
Une jument de 3 ans.
Un taureau.
Trois vaches suitées.
Cinq autres vaches.
Une génisse de 10 mois.
MATERIEL AGRICOLE
Un tombereau, 1 charrette, 1 moissonneuse, une faucheuse, 1 râteleuse, 2 charrues, dont une montée ; une charrue à légumes, une herse, un rouleau, 1 canadien, 1 semoir, harnais, un tarare, une bascule, une brouette à sacs.
Et quantité d'autres objets.
10 % et au comptant. 24.131

Etude de Mᵉ BILLIET, notaire à Gueugnon (S.-et-L.).

A CEDER
Ensemble ou séparément, dans ses deux éléments d'exploitation :
L'ETABLISSEMENT INDUSTRIEL DE FABRIQUE DE CHAUX ET PRODUITS AGGLOMERES, ET DE SCIERIE MECANIQUE
de la Vesvre, commune de Rigny-sur-Arroux (S.-et-Loire).
Vastes bâtiments et matériel situation exceptionnelle, entre canal et chemin de fer, avec voie de raccordement.
Affaire à développer.
Pour tous renseignements, s'adresser à Mᵉ BILLIET, notaire à Gueugnon (S.-et-L.). 24.021

Etude de Mᵉ DUBOIS, notaire à Saint-Benin-d'Azy (Nièvre).

A VENDRE A L'AMIABLE
UNE PROPRIETE
au Bois de Langy, commune de Ville-Langy, comprenant : bâtiments d'habitation et d'exploitation, et 3 hectares de prés de première qualité.
Appartenant à M. Nicolas Bernet.
S'adresser pour visiter à M. MOREAU, fermier, et pour traiter à Mᵉ DUBOIS, notaire. 23.644

Etude de Mᵉ LAFORGE, notaire à Cercy-la-Tour (Nièvre).

A AFFERMER
Pour entrer en jouissance le 11 novembre 1925.
LE DOMAINE DE GILETTE
commune de Saint-Hilaire-Fontaine, comprenant, outre les bâtiments d'habitation et d'exploitation :

Prés et pâtures..	34 h. 40 a.
Terres	61 h. 50 a.
3 locatures	1 h. 20 a.
Total	97 h. 10 a.

Durée du bail, 3 ans ; fermage annuel, 20.000 fr. Bâtiments en bon état. Pas de cheptels vifs ni morts.
S'adresser pour renseignements audit Mᵉ LAFORGE, et pour visiter, au propriétaire, M. Abel DESBOIS, Cottage Gilette, Saint-Hilaire-Fontaine. 23.918

Etudes de
1° Mᵉ TIXIER, notaire à Moulins, cours d'Angleterre
2° Mᵉ VIVIER, avoué à Moulins, rue de Paris, n° 14.

VENTE
Aux enchères publiques
En deux lots. — Premier lot
D'une MAISON d'habitation
Sise à Moulins, rue de Lyon, 74.
ET D'UN FONDS DE COMMERCE
d'entrepôt de bière, fabrique de limonade, syphons, vins en gros, charbons et bois.
Exploité dans ladite maison, à Moulins, rue de Lyon, 74.
Deuxième lot
De divers IMMEUBLES
Sis commune de Riom (Puy-de-Dôme), lieu dit « Montrozier », et commune de Marsat (Puy-de-Dôme).
L'adjudication aura lieu le samedi deux mai mil neuf cent vingt-cinq, à quatorze heures, en la chambre des notaires à Moulins, par le ministère de Mᵉ Tixier, notaire en ladite ville.
S'adresser pour les renseignements, à :
1° Mᵉ TIXIER, notaire à Moulins, cours d'Angleterre, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ;
2° Mᵉ J.-B. VIVIER, avoué à Moulins, 14, rue de Paris ;
3° M. Julien TISSIER, demeurant aux Bataillots, commune d'Yzeure (Allier), liquidateur judiciaire de M. Avignon. 23.917

Etude de Mᵉ BONNET commissaire-priseur à Nevers

VENTE AUX ENCHERES
Par suite de fin de bail et cessation d'exploitation.
A la ferme du Crot Noir, commune de Mars-sur-Allier (Nièvre), exploité par M. Beaufils.
Le dimanche 3 mai 1925, à 13 heures (heure légale).
ANIMAUX : 4 bonnes juments et une pouliche de trait, 1 poneyte avec harnais et charrette anglaise, 3 vaches suitées.
MATERIEL agricole : chariots à chevaux et à bœufs, tombereaux à chevaux, voiture à bestiaux, moissonneuse-lieuse, faucheuses, faneuses, râteau, rouleau, charrues Brabant double, charrue va-seule, charrues à main, extirpateur, herse canadienne, herse en fer, houe, coupe-racines, trieur, tarare brouette de grenier, bascule, harnais de voiture, selle et bride, 7 gros colliers, harnais de moissonneuse, harnais de limon, fourreaux, traits, licols, jougs, chaînes, attaches, brouettes, auges en fonte, outils divers, armoires, bancs, tables, chaises, lits, literie, batterie de cuisine. Matériel de laiterie, etc., etc.
Au comptant, dix centimes par franc en sus. 23.777

Etude de Mᵉ BEAUGONIN, notaire à Saint-Saulge (Nièvre)

A VENDRE
En bloc ou en détail
Par adjudication amiable
A Saxy-Bourdon, salle de la mairie.
Le dimanche 31 mai 1925, à 14 heures, heure nouvelle.
PETITE PROPRIETE
située à la Ruez et finages voisins, commune de Saxy-Bourdon, comprenant : bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin, terres, prés, pâtures et bois de la contenance en totalité de 17 hectares environ. (Voir la désignation complète sur les affiches).
Jouissance au 1ᵉʳ novembre 1925.
On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication, s'il est fait des offres suffisantes pour la totalité seulement.
S'adresser pour visiter à M. René GAUDRY, fermier à Vilars, par Saint-Saulge, et pour tous renseignements, à Mᵉ BEAUGONIN. 24.181

Etude de Mᵉ GUILLOTEAU, notaire à La Chapelle-d'Angillon (Cher).

A VENDRE AUX ENCHERES, EN BLOC OU EN DETAIL
Le jeudi 7 mai 1925, à 2 heures, en l'étude de Mᵉ Guilloteau, notaire.

Le Bon Domaine de l'Infirmerie

Comprenant : maison bourgeoise, deux fermes, bois, le tout d'une contenance de 202 hectares.
TRES BONNE CHASSE — JOUISSANCE RAPIDE
S'adresser à MM. ZIVY et Cie, 17, rue des Pyramides, Paris. Tél. Louvre 47-13, ou 12, rue de Serre, Nancy. Tél. 6.92, lesquels se tiendront à la disposition des amateurs, Hôtel VACHER, à La Chapelle-d'Angillon (Cher), dès la veille de la vente, ou sur rendez-vous. 23.952

Etude de Mᵉ BOUQUILLARD, docteur en droit, notaire à Nevers.

A VENDRE A L'AMIABLE
FONDS DE COMMERCE DE TISSUS, NOUVEAUTES ET CONFECTIONS
bien achalandé, dans chef-lieu de canton du département.
Pour tous renseignements s'adresser à Mᵉ BOUQUILLARD. 23.670

Etudes de
Mᵉ GROSJEAN, notaire à Monceaux.
Et de Mᵉ SIROT, notaire à Tannay.

CONTINUATION DE LA VENTE MOBILIERE
après le décès de M. Rousseau, à Dirol, le dimanche 3 mai, à 13 heures. 24.128

Etude de Mᵉ CALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers
5, rue Gambetta

A VENDRE A L'AMIABLE
En un ou deux lots

Grande Propriété

sise à Nevers, rue Saint-Genest, n° 12 et 12 bis, comprenant :
I. — **VASTE MAISON D'HABITATION**, avec garage, écurie, remise, maison de concierge, grand jardin.
Le tout libre de suite, d'une superficie de 3.000 m2 environ, à 5 minutes de la gare, peut être utilisé pour l'établissement d'un garage ou d'une industrie.
II. — **GRANDS LOCAUX** à usage commercial ou industriel, avec maison d'habitation complètement indépendants.
Pour tous renseignements, s'adresser au notaire. 23.547

Etude de Mᵉ BOISSET, notaire à LURY-SUR-ARNON (Cher).

A VENDRE A L'AMIABLE
en bloc, par lots ou en détail, au gré des amateurs

La Terre de la Talle

Comprenant :
I. — **TRES BELLE MAISON BOURGEOISE**, état de neuf, élevée sur sous-sol, 14 pièces. Confort moderne.
Magnifique parc, traversé en partie par la rivière la Nère, chûte d'eau .... 12 hectares
II. — **DOMAINE DU LIEU PONIN** .... 80 hectares.
III. — **DOMAINE DES AULNOYES** .... 90 hectares.
IV. — **DOMAINE DE LA GENARDIERE**, avec pavillon de chasse, 5 pièces .... 100 hectares.
V. — **DOMAINE DE LA MOTTE** .... 90 hectares.
VI. — **ETANG** .... 4 hectares.
VII. — **BOIS TAILLIS**, sous futaie, bruyères, plaines etc. .... 249 hectares.
Contenance totale : .... 625 hectares.
(Voir détail aux affiches)
Très belle chasse en tous gibiers
Toutes propositions d'échanges seront examinées
Facilité de paiment. — 5 % en sus du prix
On traite dès maintenant
Pour tous renseignements, s'adresser : à Mᵉ **BOISSET**, notaire à Lury-sur-Arnon (Cher). Téléph : 1.
Et pour traiter :
1°. — à M. **J. CHANTREIN**, 12, rue de Dun-sur-Auron, à Bourges, Téléph : 4.02, visible à son bureau tous les samedis. Il se rendra sur place à toutes demandes des amateurs.
2°. — Et à **MM. BERNHEIN frères et fils**, 23, rue de l'Arcade, à Paris (8ᵉ). Inter-spécial : 421. 24.178

Etude de Mᵉ PEROT, notaire à Moulins-Engilbert

A VENDRE A L'AMIABLE
en bloc ou en détail au gré des amateurs
Le dimanche 17 mai 1925, à 13 heures, à l'auberge Daché à Saint-Honoré-les-Bains.

Petite Propriété

sise à Mont-de-Saint-Honoré-les-Bains, comprenant : maison d'habitation et d'exploitation sol, cour, jardin, terres pâtures, pré et bois, le tout d'une contenance de 11 hectares 35 ares.
Jouissance au gré des amateurs soit de suite, soit au 11 novembre prochain.
Commission 5 % en sus des prix.
Pour visiter, s'adresser à M. Louis PERRAUDIN, charron à Mont-de-Saint-Honoré.
Et pour traiter à M. **Louis GROS**, ancien notaire, à Nevers, 10 boulevard Victor-Hugo, tél : 210. 24.180

A VENDRE A L'AMIABLE

Une belle Propriété

dans bonne région de la Nièvre, comprenant :
Maison de maître, vastes bâtiments d'exploitation, le tout en bon état, et 104 hectares de terres et prés de 1ʳᵉ qualité, d'un seul tenant, dont 50 hectares en prés.
TRES BELLE CHASSE ET PECHE
S'adresser pour tous renseignements, visiter et traiter, à M. **René DORE**, négociant en immeubles, à Entrains (Nièvre). 24.162

Etude de Mᵉ SIMON, notaire à TREIGNY

A VENDRE A L'AMIABLE

Un Moulin

de construction récente
appelé **MOULIN NEUF**, sur la rivière la « Vrille », avec 4 hectares de prés autour des bâtiments.
Le montage de tout le moulin est moderne et à l'état de neuf.
Jouissance de suite.
Pour tous renseignements et traiter, s'adresser soit au notaire, soit à M. **René DORE**, négociant en immeubles à Entrains. 24.165

A VENDRE A L'AMIABLE

UN BOIS de 128 HECTARES

Situé à Sancergues (Cher), à 1500 mètres de la gare
Taillis sous futaie, aménagés en coupes réglées
RESERVES IMPORTANTES — ESSENCE : CHENE
On traite dès maintenant — Facilités de paiement
Pour tous renseignements et traiter, s'adresser :
Chez **ISIDORE BERNARD et Cie**, Villa « Les Lianes », boulevard du Sichon, à Vichy (tél. 3-86), et 12, rue de l'Isly, à Paris (tél. Cent. 41-94). 24.095

Cabinet GROUSSOT

Ancien Principal clerc de notaire, rue Littré, 7, Bourges

A VENDRE A L'AMIABLE

1° Belle Propriété

Située à Mehun-sur-Yèvre (Cher), route de Bourges, comprenant :
1° **MAISON DE MAITRE**, de 7 pièces, 2 vestibules, cabinets, électricité.
2° **MAISON DE JARDINIER** de 2 pièces et dépendances.
3° **LAITERIE, HANGAR, ECURIE, POULAILLERS, CLAPIERS.**
4° **PARC ANGLAIS et POTAGER.** Jardin clos de murs.
Superficie totale : un hectare environ.
Libre de suite. N° 5.981

2° Belle Petite Propriété

A trois kilomètres de Bourges. Comprenant :
1° **MAISON D'HABITATION**, genre chalet, composée de cinq pièces, cave, balcon, très belle vue sur Bourges et la vallée de l'Yèvre.
2° **HANGAR**, clapiers et poulaillers agencés pour l'élevage.
3° **TRES BEAU JARDIN**, arbres fruitiers, petit parc clos, pompe et citerne.
Contenance totale : 70 ares environ.
Libre de location le 15 mai prochain.
Prix : 43.000 francs. — Grandes facilités de paiement. 5 % en sus. N° 5.965

3° BELLE VILLA

Dans agréable commune du Sancerrois, comprenant :
Rez-dechaussée, grand vestibule, salle à manger, cuisine, salon, une chambre à coucher avec cabinet de toilette, premier étage, deux chambres à coucher, cave, grenier.
Salle de bains, garage, dépendances, grand jardin.
Parfait état. Libre de suite.
Prix avantageux. N° 5.964

4° Ravissante Propriété

Près grande ville Centre et gare express, comprenant :
1° **JOLI CHATEAU DE STYLE.** Parfait état, composé de :
Un rez-de-chaussée de 6 pièces, un premier, 6 pièces, mansardes, chauffage central, électricité, nombreuses dépendances, beau parc, pelouses, jardin anglais et potager. Contenance environ : 3 hectares.
2° **BON PETIT DOMAINE** très bien placé pour le laitage ; bâtiments d'habitation et d'exploitation en bon état. Contenance 45 hecares.
Canal et rivière à proximité.
Prix à débattre. — Facilités de paiement. N° 3.661

Choix complet de propriétés dans toutes régions.
Pour visiter et traiter s'adresser à **M. GROUSSOT**, 7, rue Littré Bourges, téléphone n° 9 ;
Ou à M. BERTHELOT, son représentant qui se tiendra à la disposition des clients. 23830

A LOUER
pour entrée en jouissance 1ᵉʳ mai 1926

Très bon Domaine

situé commune de Garchy, (Nièvre)
Comprenant :
Environ 150 **hectares de terres et prés**, et 60 **hectares de bois**, le tout d'un seul tenant, traversé par deux routes et deux chemins, avec **bons bâtiments** au centre de l'exploitation.
S'adresser pour visiter et traiter, soit au propriétaire, M. F. BARDEAU, industriel à la Charité (Nièvre) ;
Ou à Mᵉ **DEBORD**, notaire à Pouilly, (Nièvre). 23.786

En matière d'Achat ou de Vente de

Propriétés rurales

MAISONS D'HABITATION OU DE RAPPORT
FONDS DE COMMERCE OU INDUSTRIES
LES MEILLEURES OCCASIONS NE SONT PAS TOUJOURS PUBLIEES

Le Cabinet GROUSSOT, 7, rue Littré **Bourges**, grâce à son organisation et à ses nombreuses relations, réalise **sans les annoncer**, la plupart des opérations qui lui sont confiées.
Vendeurs et Acquéreurs ont intérêt à se fier à ses connaissances et à sa longue pratique des affaires.
QUANTITE DE CLIENTS LUI DOIVENT LEUR REUSSITE ET LEUR PROSPERITE.
Renseignements gratuits — Discrétion 19.535

CABINET GROUSSOT

Ancien principal clerc de notaire,
7, rue Littré, BOURGES

FONDS DE COMMERCE A CEDER

CAFE-BAL, salle de billard, dans chef-lieu de canton, très ancienne maison, bail 11 ans, loyer 1.200, matériel pour noces et banquets. Chiffre d'affaires justifié. Prix réellement avantageux. N° 6.512
BAZAR-CHAPELLERIE, articles funéraires, dans ville de la Nièvre. Très ancienne maison, bail 11 ans, loyer 1.600. Prix demandé 26.000, avec 15.000 comptant. Prix réellement avantageux. Très pressé. N° 6.510
VINS EN GROS, très ancienne maison, bénéfice net annuel : 30.000, bail à volonté loyer avantageux. Prix 55.000. Réelle occasion. N° 6.511
SALON DE COIFFURES, dans préfecture centre, affaires annuelles justifiées, long bail, loyer dérisoire. Prix 15.000. Facilités de paiement. N° 6.513
COMPTOIR-TABAC-EPICERIE-JOURNAUX, sous-préfecure centre, chiffre d'affaires justifié, bail 15 ans, beau logement. Prix demandé 50.000. Bonne occasion. N° 6.501
EPICERIE, alimentation générale, gros et demi-gros, dans sous-préfecture centre, très ancienne maison, grands locaux et dépendances. Maison d'habitation, chiffre d'affaires justifié, bail à volonté. Prix à débattre. N° 6.505
CHAUSSURES, dans très bon chef-lieu de canton. Installation luxueuse et moderne. Beau logement, long bail, loyer avantageux. Chiffre d'affaires justifié. Prix 38.000. Réelle occasion. C. 6.483
TABAC-COMPTOIR-EPICERIE, chambres meublées, dans ville (Loir-et-Cher), chiffre d'affaires justifié. A traiter avec 24.000. Tout particulièrement recommandé. N° 6.395
BON PORTEFEUILLE (branche alimentation), dans préfecture du centre, prodait justifié. Prix avantageux. On se retire après fortune. Recommandé. N° 6.514
TRES BONNE EPICERIE-COMPTOIR-BUVETTE, dans quartier populeux, angle de rues, bail 12 ans, loyer intéressant. Affaires justifiées. Prix 40.000 fr. Facilités de paiement. N° 6.437
BOIS-CHARBONS-CAMIONNAGES, ville du centre. Long bail, petit loyer, matériel important. Affaires justifiées. Prix demandé 70.000. Facilités de paiement. N° 6.373
BOULANGERIE, dans Seine-et-Marne, 90 quintaux par mois, vente de pâtisserie, pas de crédit, aucun rabais, bail 15 ans, très beau logement. Prix 35.000. N° 6.515
Et quantité d'autres fonds de toute nature : **Associations, Industries, Cafés, Comptoirs, Tabacs, etc...**
Pour tous renseignements, s'adresser à **M. GROUSSOT**, 7, rue Littré, BOURGES téléphone n° 9. 23.829

IMMEUBLES A VENDRE
En bloc ou par lots

Jardins Potagers

Situés à Nevers, près de la rue Faidherbe
LOTS DE TOUTE IMPORTANCE
depuis trois francs jusqu'à cinq francs du mètre carré
LIBRES DE SUITE

Grand emplacement Industriel

Contenant seize mille mètres carrés, sur lesquels sont édifiées diverses constructions inachevées, situé à Nevers, en bordure de la rue Faidherbe, et joignant la Compagnie du chemin de fer P.-L.-M. Situation pouvant convenir à tous genres d'industrie.
Ce terrain renferme une

Carrière de Pierres de taille

d'extraction facile.
LIBRE DE SUITE

Groupe de Bâtiments d'habitation et d'exploitation avec grande cour, grand jardin à la suite et vastes dépendances. Situé au village des Bertins, commune de Narcy (Nièvre), en bordure de la route nationale, pouvant convenir à tous genres de commerce.
Contient trois mille cent soixante-quinze mètres carrés.
LIBRE DE SUITE
S'adresser à **M. BARTHELEMY**, expert, 27, rue du Chemin-de-Fer, à Nevers. 23.676

Cabinet de M. Octave FOURNIER,
30, rue du Cloître Saint-Cyr, à Nevers.

A VENDRE A L'AMIABLE

Propriété

Située à Nevers, avenue du Stand, n° 32, comprenant :
MAISON BOURGEOISE NEUVE, composée de 4 pièces, office et cabinet de toilette, au rez-de-chaussée ; 3 pièces et greniers au-dessus ; caves, et sous-sols habitables.
Et **UN HECTARE ENVIRON DE TERRE**, en nature de jardin, attenant à la maison.
LE TOUT LIBRE A VOLONTE
Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M. FOURNIER. 24.026

Agents d'Affaires

SOCIETE EN FORMATION RECHERCHE CAPITAUX POUR EXPLOITATION DE CHAMBRES A AIR INCREVABLES A FREINAGE AUTOMATIQUE.
S'adresser à Mᵉ GELLY, notaire à Saint-Pierre-le-Moûtier. 24.082

A CEDER
Dans gros canton du Cher
CYCLES, ARMES, VOITURES D'ENFANTS
Px. 45.000 fr., paiement 20.000 fr. cpt. Aff. 100.000 fr. Bail à volonté, loyer 1.200 fr., très bien situé. Agent des plus grandes marques françaises, très bonne affaire. 4127
AGENCE LACROIX, 22, rue du Commerce, à Bourges. 24.080

ADJUDICATION
A Moulins-Engilbert, en l'étude de Mᵉ Thirault, notaire.
Le dimanche 24 mai 1925, à 2 heures.
DU BAIL DE LA PRAIRIE DES SAUVES
commune de Moulins-Engilbert contenant 17 hectares 53 ares environ.
Jouissance 11 novembre 1925. 24.051

AUBERGE-CAFE, très bien placée, ville importante, 9 chambres meublées, écuries pour 80 chevaux. Matériel neuf, eau, gaz, électricité. On cède pour raisons de santé. Prix à débattre.
HOTEL, près gare P.-L.-M., ville importante. Bail 12 ans, loyer 1.800 fr. 10 chambres. Affaire d'avenir. Prix 70.000 à débattre.
HOTEL-RESTAURANT, centre ville, bail 3 ans, loyer 1200 fr., 6 ch. meublées, écuries, garage. Affaires 45.000 à augmenter. Prix 30.000 à débattre.
S'adresser à M. GENET, 86, rue Gambetta, à Gien. 23.997

A CEDER
Dans bon chef-lieu de canton
BOULANGERIE
2 quintaux par jour, aucun portage, vente mensuelle de son : 500 kilos. Pétrin à mécanique. Electricité. Bail 9 ans, loyer 480 fr., complètement couvert par sous-locations. Prix 20.000 fr. à débattre. Facilités de paiement. Très pressé. N° 6.519
S'adresser pour tous renseignements à M. GROUSSOT, 7, rue Littré, Bourges. 24.046

A LOUER A VARZY
Pour 3 mois, du 1ᵉʳ mai au 31 juillet.
MAISON MEUBLEE
avec matériel et ustensiles de cuisine.
S'adresser à M. LARUE, greffier de paix, à Varzy (Nièvre). 23.995

A CEDER
dans grande ville du Centre
BONNETERIE-LINGERIE MODES
Laissant net 38.000 fr. par an. Bail 13 ans. Loyer modéré. Situation de 1ᵉʳ ordre. Vaste magasin et appartement. Vieille maison ayant clientèle fidèle. Prix 65.000 fr. Occasion.
AGENCE LACROIX, 22, rue du Commerce, Bourges, tél. 89. 23.879

A CEDER
Dans ville du Centre
HOTEL TERMINUS ET CAFE
installation moderne, 20 chambres, eau courante. Bail à volonté. On traiterait avec 120.000 fr. comptant. On se retire.
AGENCE LACROIX, 22, rue du Commerce, Bourges. 24.129

A CEDER
Clermont-Ferrand
TRES BON CAFE
Px. 155.000 fr. 2/3 comptant. Aff. 180.000 fr., bail 7 ans, très bien situé. N° 8958
AGENCE LACROIX, 22, rue du Commerce, BOURGES.

A CEDER
Bon canton centre
COIFFURES HOMMES DAMES
Etablissement bains
Px. 25.000 fr. paiement 15.000 compt., aff. 25.000 fr., facile augmenter, bien situé, beau matériel. N° 4226 bis
AGENCE LACROIX, 22, rue du Commerce, BOURGES.

A CEDER
Canton Nièvre
BOULANGERIE-PATISSERIE
Px. 60.000 fr. à débattre, chiffre affaires intéressant, laissant beaux bénéfices, long bail, petit loyer, très bien situé centre pays. N° 4146
AGENCE LACROIX, 22, rue du Commerce, BOURGES.

A CEDER
Dans Puy-de-Dôme
MOULIN
Px. 55.000 fr. à débattre, facilités de paiement. Aff. 10 sacs par jour, seul dans région. N° 25
AGENCE LACROIX, 22, rue du Commerce, BOURGES.

A CEDER
Préfecture Centre
FORGE ET CHARRONNAGE
Px. 53.000 fr. à débattre, ½ compt., aff. intéressantes, facile augmenter, loyer 950 fr., très bien situé près gare, matériel important. N° 4212
AGENCE LACROIX, 22, rue du Commerce, BOURGES.

A CEDER
Canton Nièvre
BOULANGERIE-CAFE
Px. 40.000 fr., paiement ½ compt., aff. 3 quintaux, et 30.000 fr. café, très bien situé, affaire intéressante, à enlever, on se retire après avoir tenu pendant 28 ans. N° 4146 bis
AGENCE LACROIX, 22, rue du Commerce, BOURGES.

A CEDER
Dans grande ville du centre
CAFE-BAL
Aff. 250 fr. par jour. Px. 80.000 fr. Loyer peu élevé, facilités paiement, on se retire, nombreux matériel. N° 3990 bis
AGENCE LACROIX, 22, rue du Commerce, BOURGES.

A CEDER
Préfecture Centre
BONNE GRAINETERIE
Prix 30.000 fr., bail et loyer intéressants, très bien situé, centre ville. N° 4126
AGENCE LACROIX, 22, rue du Commerce, BOURGES.

A CEDER
Canton Nièvre
CLOS-EQUARRISSAGE
Px. 35.000 fr., aff. facile à augmenter, tenu par la même famille depuis 50 ans. N° 4152
AGENCE LACROIX, 22, rue du Commerce, BOURGES.

A CEDER
Ville du Centre
BON CAFE
Px. 45.000 fr. à débattre, facilités paiement, aff. 50.000 fr., rue principale. N° 4214
AGENCE LACROIX, 22, rue du Commerce, BOURGES.

A CEDER
Ville Centre
BONNE IMPRIMERIE AVEC JOURNAL
Px. 60.000 fr., facilités paiement, aff. facile à augmenter pour personne jeune, loyer intéressant, bail à volonté, excellente affaire, tenue depuis 31 ans. N° 4199
AGENCE LACROIX, 22, rue du Commerce, BOURGES.

A CEDER
Sous-préfecture centre
EPICERIE-FRUITERIE-CREMERIE
Px. 25.000 fr., facilités paiement, aff. 150.000 fr., loyer 1.400 fr., bail à volonté, rue très passagère. N° 4189
AGENCE LACROIX, 22, rue du Commerce, BOURGES.

A CEDER
Sous-préfecture centre
CHAUSSURES ET REPARATIONS
Px. 7.000 fr. à débattre, aff. 30.000 fr., loyer 900 fr., bonne affaire pour débutant. N° 4205
AGENCE LACROIX, 22, rue du Commerce, BOURGES. 23.597

Vente de Fonds de Commerce

FABRIQUE MECANIQUE DE SABOTS, actionnée électriquement. Bonne clientèle, pays boisé, à 100 mètres gare importante P.-L.-M. Le vendeur mettrait au courant.
Bureau du journal. 24.072

FONDS DE SELLERIE-BOURELLERIE CARROSSERIE, situé dans chef-lieu de canton du centre, à vendre pour cause de départ.
Bureau du journal. 24.121

Ventes de propriétés

VIGNE, de la contenance de 12 ares, située à Cheugny, commune de Varennes-les-Nevers, 3 km. de Nevers, à vendre cause décès.
S'adresser à Mme CADIOT, 22, rue de l'Ecole Normale, à Nevers. 24.170

TERRAIN A BATIR, d'une contenance de 1.450 mètres environ, situé en bordure du boulevard de la gare de Saint-Pierre-le-Moûtier, grande ligne P.-L.-M., à 50 mètres environ de la gare des voyageurs, à vendre à l'amiable, en bloc ou en détail.
S'adres. à Mlle SIMONNET, propriétaire du terrain, rue du Bel-Air, n° 15, à Saint-Pierre-le-Moûtier (Nièvre). 24.100

Achat de propriétés

INDUSTRIEL cherche **PETITE USINE**, avec dépendances, proximité lignes Paris, Vierzon, Bourges, Nevers.
Ecrire HEMES, 8, rue Bellefond, Paris. 24.018

Locations

On demande

DOMAINE de 92 hectares, situé en plaine, dont 42 hectares de prés irrigables, terres de bonne qualité, vastes et beaux bâtiments, gare à 4 kilom. Entrée en jouissance le 23 avril 1926.
Pour tous renseignements et pour traiter, se présenter à M. Maurice MAUBON, 19, rue Saint-Antoine, à Autun (S.-et-L.) 24.011

BOULANGERIE de Cuffy (Cher) avec matériel neuf, très bon four. Pétrin mécanique.
S'adresser à M. le Comte DENAYVES, à Cuffy, ou à M. RAGUENEAU, constructeur de fours, à Nevers. 24.140

DOMAINE de 90 hectares, commune de Pouzy-Mésangy, vastes bâtimens d'exploitation, très bon cheptel, à prendre en en métayage pour le 11 novembre 1925.
S'adresser à M. Raymond THURET, à Champroux, par Pouzy-Mésangy (Allier). 23.875

LOCATURE, située au Vernet, commune de Marzy, par Nevers, d'une contenance de 4 hectares environ, à affermer au 11 novembre 1925.
S'adresser à Monsieur Paul FAUCONNEAU, à Fontagrives, par Flavigny (Cher). 23.677

PRE de 12 hectares, aux alentours de Nevers.
Bureau du journal. 23.065

Ventes

AUTOMOBILE ZEBRE, 6-8 chevaux 1923, torpédo 4 places, démarrage, éclairage électrique en très bon état.
S'adresser garage PIGOURY, 29, 31, rue de la Préfecture, Nevers. 24.148

CHAMBRE acajou, complète, avec commode.
S'adresser 2, boulevard Boigues, Fourchambault (Nièvre). 24.174

JAVELEUSE DEERING, état neuf.
JAVELEUSE MAC-CORMICK bon état de marche, 750 fr.
FAUCHEUSE deux chevaux **MAC-CORMICK.**
TREUIL tout acier : neuf, occasion.
S'adresser à M. HERVELIN, machines agricoles, à Fertrève, par Anlezy (Nièvre). 24.071

MACHINE A COUDRE de tailleur, etat neuf.
Bureau du journal. 24.091

MOTO ALCYONNETTE, état neuf, cause double emploi.
M. LAZORTHES, 84, rue de Nièvre, Nevers. 24.090

MATERIEL du moulin Chambon, à Cusset (Allier), à vendre en détail.
S'adresser sur place ou à M. F. RANÇUT, à Lapalisse (Allier). 24.118

TORPEDO RENAULT, 10 CH. très bon état garanti.
Bureau du journal. 24.101

TORPEDO 14 HP de DION, type ... A. 1913, parfait état, carrosserie spacieuse et confortable, éclairage électrique.
Etablisst. Pierre MENGIN, 220, rue de Paris, Montargis (Loiret). 24.066

VOITURE deux roues caoutchoutées pour poney, roulé six mois.
S'adresser à M. CHAMPEAU, à Saint-Franchy, par Saint-Saulge (Nièvre). 23.944

VERRAT d'un an, pur craonnais, issu de mère primée.
A. BUREAU, à Lignières, par Imphy (Nièvre). 14.175

VOITURE de livraison Delahaye, 10 CV., état de neuf.
Bureau du journal. 24.171

Personne

On demande

APPRENTI CHARCUTIER ou PETIT COMMIS.
S'adresser Maison BOYENVAL, 24, rue Dorée, Montargis (Loiret). 24.065

AGENTS régionaux, agents locaux et bons courtiers sont demandés par l'Union des Agriculteurs du Nord pour le **PLACEMENT DE SEMENCES** généalogiques : sélectionnées, engrais et graines de culture.
Ecrire offres CAMELLINI, agent génér. pour Nièvre, Cher, Indre, 55, rue de la Barre, Nevers. 24.140

CHAUFFEUR de chaudière et **MANŒUVRES.**
Sadresser papeterie de Cercanceau, par Souppes (S.-et-M.). 24.074

CELIBATAIRE ou **HOMME** comme veilleur de nuit.
S'adresser Hôtel de Paris, rue de Vertpré, Nevers. 24.141

CHEF D'EQUIPE, pour surveiller fabrication de tous produits, dans importante tuilerie.
Bureau du journal. 24.009

METAYER pour le 24 juin 1925 pour ferme des Sillons. Contenance 74 hectares dont moitié prés et pâtures.
S'adr. au fermier, commune de Giry, par Prémery (Nièvre). 23.735

OUVRIERS MECANICIENS. Grand Garage NANDROT et Cie, 4, rue de Paris, Nevers. 24.123

TOURNEUR D'OUTILLAGE, AJUSTEURS, OUTILLEURS
Ecrire ou s'adresser Société d'Usinage mécanique, 48, route de Paris, Châlette (Loiret), près gare Montargis. 24.045

MENAGE, basse-courier, de suite ; homme toutes mains ; femme basse-cour, pour domaine élevage et embouche, vallée de Germigny (Cher).
S'adresser à M. HERAULT, Mussy-Challuy, par Plagny (Nièvre). 24.061

VOYAGEURS - REPRESENTANT visitant maisons de détail merciers, bazars, etc., est recherché par maison articles cellulo peigne et fantaisies, pour centre, Touraine et Vendée.
Ecrire avec références boite postale 92, Oyonnax (Ain). 24.078

VIGNERON connaissant très bien la taille et la culture de la vigne, logé, occupé toute l'année dans le Cher.
Ecrire à M. SERVOIS, 15, rue d'Arsonval, Limoges (H.-V.). 23.814

On offre

OUVRIER BOULANGER, sérieux, demande place stable.
Bureau du journal. 24.190

DAME de 40 ans, au courant du commerce, demande emploi comme vendeuse ou manutentionnaire dans grand magasin. Tiendrait caisse au besoin, de préférence dans grande ville du Centre, Dijon si possible. Bonnes références.
Bureau du journal. 23.527

GENS DE MAISON
On demande

MENAGE basse-courrier pour ferme des environs de Nérondes (Cher). Au 1ᵉʳ mai.
Bureau du journal. 23.816

CONCIERGE pour garage, sachant conduire, bien payé, logement, chauffage et éclairage, références sérieuses exigées.
Ecrire : Auto agence CHARTON, à Autun (S.-et-L.). 24.064

MENAGE basse-courier. Bonnes références exigées.
Bureau du journal. 24.123

Garage BERTIN

31, rue de Mouësse, NEVERS
TÉLÉPHONE 3-04
A CÉDER
CAUSE MALADIE

Avis à nos clients de publicité
Nous avons l'honneur de prévenir nos clients de publicité que nous ne pourrons plus assurer la publication pour le lendemain que des annonces qui nous seront remises LA VEILLE AVANT ONZE HEURES DU MATIN. Seuls, les Avis de Décès, seront acceptés jusqu'à 8 heures du soir.

N'achetez
MONTRES, BIJOUX PENDULES ORFÈVRERIE
sans consulter le CATALOGUE illustré de 2.000 dessins, qui est envoyé gratis et franco sur demande par
G. TRIBAUDEAU
Fabrᵗ Principal à BESANÇON
6 Premiers Prix - 39 Médailles d'Or
La plus ancienne
Fabrique française vendant directement au Public

GRAND GARAGE DU PARC
AGENCE RENAULT
ESSAIS SUR DEMANDE
Le nouveau torpédo commercial RENAULT 10 HP., 20.450 francs.
Le nouveau torpédo 6 HP. 4 places, 16.500 fr.
CAMIONNETTE 10 HP., charge utile 500 kilos, 19.500 francs.
CAMIONNETTE 6 HP., charge utile 250 kilos, 14.400 francs.
OCCASIONS
HP. RENAULT torpédo, démarrage électrique pour camionnette, 6 à 800 kilos, 13.500 francs.
10 HP. RENAULT torpédo, démarrage électrique, 13.500 francs.
HP. RENAULT torpédo, démarrage électrique, 8.000 francs.
HP. RENAULT torpédo, 3 pl., démarrage électrique, 10.000 francs.
VINCENT Frères
6 et 7, rue Thiers, NEVERS

PARIS-ROUBAIX
Le vétéran Eugène CHRISTOPHE
termine 1ᵉʳ des Français
SUR BICYCLETTE
J.-B. LOUVET
MAISON FONDÉE EN 1904
à PUTEAUX, Seine

Le Gérant : JOYET DE MAUBEC.
Imprimerie de PARIS-CENTRE, à Nevers

FUSILS DE CHASSE, MUNITIONS, PISTOLETS AUTOMATIQUES
Belles Occasions, Achat, Echange — *Catalogue O fr. 50*
PRIX de GROS aux CHASSEURS. Le meilleur marché de toute la France.
ABEILLE, 81, Rue Turbigo, 81, PARIS